



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BILAN 2022



TABLE DES MATIERES

<i>les origines de l'association</i>	4
PREAMBULE	5
Ordre du jour :	5
RAPPORT MORAL	6
Salon de l'Autonomie à Valence les 23 et 24 Septembre 2022	6
Journée associative du 16 septembre 2022	7
Incendie de LAVILLEDIEU	8
Le Séminaire Associatif du 30 septembre 2022	9
Portes ouvertes de Coucouron du 4 juillet 2022	10
Les bons Moments de l'Association	10
Les chiffres clés :	11
Fonctionnement de l'association	11
Le Conseil d'Administration	11
L'organisation de l'association	12
Pôle Administratif :	12
Pôle social :	12
Pôle travail :	12
Pole patrimoine :	12
Les missions pour 2022	13
POLE TRAVAIL	14
ESAT « LES PERSEDES LAVILLDIEU-COUCOURON	14
PREAMBULE	14
LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS CETTE ANNÉE	16
1. LES TRAVAILLEURS DE L'ESAT	19
2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE	23
3. LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN PROPOSÉES	25
4. LA CONCLUSION	27
ENTREPRISE ADAPTEE	27
PREAMBULE	27
LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS CETTE ANNÉE	28
1. LES SITES DE PRODUCTION	29
2. LES EQUIPES DE L'ENTREPRISE ADAPTEE	29
3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE ADAPTEE	32
4. LES SUIVIS PROPOSES ET FORMATIONS	35
5. LE TAUX D'OCCUPATION	36
LA CONCLUSION	36
POLE SOCIAL	38

RESIDENCE ACCUEIL	38
1. Présentation du dispositif Résidence Accueil	38
2. Présentation des deux Résidences Accueil	39
3. L'organisation interne	41
4. Les différentes instances :	42
5. L'activité en 2022	44
6. Les demandes d'admission et les sorties en 2022	45
7. Les personnes accueillies sur les Résidences Accueil	47
8. LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL	49
9. OBJECTIFS ET PROJETS 2022	53
SAVS	54
SAVS de Lavilledieu et Coucouron	55
1. LE PUBLIC	55
TypeS de Handicap	56
2. LES MOYENS	59
3. L'ACCOMPAGNEMENT	63
Les actions collectives	69
SAVS PRIVAS	70
1. LE PUBLIC	70
Type de Handicap	71
2. LES MOYENS	73
3. Les Rencontres SAVS	76
4. L'ACCOMPAGNEMENT	78
5. Les Domaines d'accompagnement	81
6. LES PRIORITES POUR L'ANNEE A VENIR	85
RAPPORT FINANCIER 2022	86
SYNTHESE FINANCIERE	87
BUDGET 2023	89
REPORT A NOUVEAU	90
FERMETURE STRUCTURE GEM	90
<i>Modification des statuts</i>	91
<i>Modification du règlement intérieur</i>	91
FIXATION DE LA COTISATION 2024	92
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	92
PERSPECTIVES 2024	93

Née de la volonté de quelques professionnels du médico-social de créer une structure à destination des personnes en situation de handicap, l'APATPH est une association qui a vu le jour en décembre 1988. Reconnue d'utilité publique, elle s'est construite et diversifiée au fil des années. Ainsi plusieurs professionnels, personnes en situation de handicap et familles rejoignent ses actions.

Aujourd'hui, l'association compte plusieurs services implantés sur différents secteurs géographiques de l'Ardèche ce qui lui permet de rayonner sur une grande partie du département et d'être reconnue sur ce territoire.

Soucieuse de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs droits fondamentaux, l'association a su se diversifier en développant de plus en plus de services sur le territoire. Elle se compose actuellement de quatre grands pôles :

Le pôle travail qui compte un Etablissement et Service d'Aide par le Travail et d'une Entreprise Adaptée sur le secteur de Lavilledieu et Coucouron.

Le pôle social qui regroupe deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale dont un qui organise ses interventions principalement sur les secteurs de Lavilledieu, Aubenas et Coucouron ; quant au second, il se déploie principalement dans le secteur de Privas et alentours mais également sur le secteur d'Annonay.

Le Pôle social compte également deux Résidences Accueil : une implantée sur la commune de Coucouron et la seconde sur Privas.

Le pôle logement qui représente non pas un service mais plutôt une mission est géré par une professionnelle chargée de garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble des structures et bâtiments de l'association, d'une part, mais également de gérer toute la partie gestion locative notamment pour les Résidences Accueil.

Le pôle administratif constitué par un Président faisant actuellement office de direction, un responsable des ressources humaines, un comptable, une assistante administrative ainsi qu'un secrétaire/standardiste. L'ensemble des professionnels de ce pôle participe par leurs missions au bon fonctionnement des différents services et établissements de l'association.

PREAMBULE

L'Assemblée Générale Ordinaire et statutaire s'est réunie le vendredi 30 juin à 10h00, salle des Associations route de Lussas 07170 LAVILLEDIEU, sur convocation du conseil d'administration représenté par son président CARETTE Christophe datée du 12 juin 2023.

Les documents utiles aux délibérations du jour ont été mis à disposition comme précisé dans la convocation, au pôle administratif de l'association 8, chemin des Bastides 07200 Aubenas comme le prévoient les statuts en vigueur.

La séance s'est ouverte à 9h58.

Le président propose à l'assemblée un vote à mains levées, l'ensemble des membres présents étant unanimes, l'ensemble des votes seront donc faits à mains levées.

Il est procédé à un vote pour élire les deux scrutateurs et le secrétaire de séance.

Scrutateurs : Chloé BONNIEL, GAILLARD Henri, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : ROLLIN Claude à l'unanimité.

Nombre de membres présents ou représentés : 44

Nombre d'adhérents à ce jour : 82

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom ou en tant que mandataire.

Selon les statuts en vigueur, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- ✘ **Validation du compte-rendu de l'AG 2021**
- ✘ **Présentation du rapport d'activité 2022**
- ✘ **Validation des comptes 2022**
- ✘ **Affectation du résultat**
- ✘ **Approbation du budget 2023**
- ✘ **Fixation du montant des cotisations 2024**
- ✘ **Renouvellement des membres du conseil d'administration**
- ✘ **Modification des statuts**
- ✘ **Règlement intérieur**
- ✘ **Questions diverses**

Le Président demande dès l'ouverture de séance si deux points peuvent être rajouté à l'ordre du jour car un oubli a été fait concernant la fermeture de structure GEM et concernant la ratification de l'intégralité des assemblée générales tenues depuis 2020.

RAPPORT MORAL

L'année 2022 était l'année du changement dans l'association, elle a été marquée par l'arrêt du pôle logement, l'arrivée d'une responsable sociale, d'un nouveau comptable... de nouveaux logiciels nous ont permis de mieux structurer les services, avec quelques difficultés de mise en place.

Des actions de communication auprès du public avec le salon de l'autonomie mais également au niveau des partenaires avec les portes ouvertes de Coucouron, la présence de bénévoles dans les commissions CDAPH, commissions d'accessibilité, CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), où d'ailleurs notre président, Monsieur CARETTE a été nommé vice-président en charge du secteur des Personnes Handicapées, font également parties de ces changements.

Cependant, les actions de l'association telle que la journée solidarité n'a pu être organisée par manque de bénévoles mais également par une volonté du conseil d'administration de réfléchir réellement aux actions de sensibilisation face au handicap et se tourner vers les personnes qui bénéficient de nos services et avec qui nous travaillons tout au long de l'année.

Tous cela, avec un conseil d'administration restreint, encore par manque de bénévoles et donc d'administrateurs voulant s'impliquer.

Mise en place d'un séminaire associatif où les salariés sont conviés, ayant pour objectifs de les informer sur certains points concernant l'association, d'échanger sur les pratiques professionnelles et le futur de l'association. Un moment de convivialité autour d'un repas s'est poursuivi pour l'ensemble des professionnels et membres du Conseil d'administration.

SALON DE L'AUTONOMIE A VALENCE LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 2022

Premier salon auquel nous participons, de plus de 1700m² dédié au handicap et au grand-âge en drôme/ardèche. Divers pôles représentent le parcours de vie d'une personne dépendante, à savoir : matériel adapté, aide technique, véhicule, service à la personne, association, institution, mutuelle, assurance, loisir, tourisme, sport, habitat, mode, bien-être, urbanisme, emploi, formation, déficit sensoriel, numérique et aidant familial.



JOURNEE ASSOCIATIVE DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'ensemble des salariés de tous les services, les travailleurs d'ESAT, et les membres du Conseil d'administration se sont réunis.

Un instant commémoratif en l'honneur de Mr ROURE Olivier, décédé le 30 novembre 2021, a eu lieu, au cours duquel a été planté un olivier à la demande de certains travailleurs de Lavilledieu qu'ils ont eux-mêmes financé, avec aussi la remise d'une plaque funéraire par l'association en présence de sa famille proche.

Suite à cela, un moment est dédié pour la remise de diplômes pour les participants de la formation HANDIPLUME « la souris apprivoisée ». Elle s'est déroulée sur 6 séances de 6h chacune sur notre site. Une dizaine de travailleurs ont pu en bénéficier pour leur permettre d'acquérir les connaissances de base à l'utilisation d'un PC, d'Internet et de la messagerie.

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura la capacité de :

- Savoir utiliser un PC
- Gérer sa messagerie, utiliser les services en ligne.
- Contrôler son image sur les réseaux sociaux, en connaissant les dangers que véhiculent les TIC.

Pour continuer, le partage d'un repas autour d'une paëlla faite sur place a été proposé et la journée s'est terminée avec un moment sportif et ludique adapté aux personnes en situation de handicap avec le soutien de MOBILITE 07 en partie financé par le département.



INCENDIE DE LAVILLEDIEU

Le mercredi 27 juillet 2022, dans la matinée, un incendie s'est déclaré sur la commune de Lavilledieu. Au vu de son rapprochement vis à vis de notre site, nous avons pris la décision d'évacuer l'ensemble des personnes présentes vers 12h00, car les retombées de flammèches et les fumées devenaient trop risquées pour les travailleurs. Seul le président de l'association a été autorisé à rester avec les représentants de l'état à proximité. Un contact permanent a été maintenu avec les équipes qui se sont mobilisées afin de rassurer les travailleurs et les usagers accompagnés par le SAVS impactés par l'incendie. Certains ont été évacués de leur lieu de travail ainsi que de leur domicile.

Vers 3h00 du matin, nous avons été informés que le feu avait épargné nos locaux grâce au travail des secouristes venus en nombre sur notre site ; plus de 150 pompiers de la sécurité civile étaient présents.

Le jeudi matin, au cours d'une accalmie, nous avons permis aux pompiers l'accès à nos vestiaires afin de pouvoir prendre une douche.

Dans cet incendie, 1 200 hectares de végétation ont été détruits par les flammes et quatre pompiers ont été légèrement blessés.

Bien évidemment, aucun accueil n'a pu se faire le lendemain. Cependant, avec les équipes nous avons échangé par téléphone avec l'ensemble de nos usagers et travailleurs. Nous avons travaillé l'organisation de la journée du vendredi en collaboration avec l'APAJH d'Aubenas, qui nous a proposé de nous accueillir en présence de psychologues afin de pouvoir échanger avec nos travailleurs et usagers et ainsi les rassurer.

Nos locaux ont été impactés par les retombées des flammèches. Dès la semaine suivante, nous avons dû commencer les réparations prises en charge par notre assurance mais également de nettoyer et détruire la matière première présente sur le site afin d'éviter tout risque de contamination alimentaire.

La reprise d'activités n'a pu se faire qu'à partir du 7 septembre 2022.



LE SEMINAIRE ASSOCIATIF DU 30 SEPTEMBRE 2022

Organisation d'un séminaire associatif pour l'ensemble des salariés, conviés, pour échanger sur les pratiques professionnelles, sur certains points concernant l'association ainsi que son devenir. Au cours de cette journée, un moment de convivialité autour d'un repas est partagé entre les professionnels et les membres du Conseil d'administration.

Nous avons également abordé le rôle et les missions du CSE avec la présence et l'aide d'un avocat spécialisé, en vue des élections devant avoir lieu début 2023.

Afin de rester dans la transparence avec les salariés, la responsable administrative et financière a présenté le bilan 2021. De plus, nous avons présenté les financeurs et les modes de financement.

Nous avons fini la journée sur des groupes de travail ayant pour thèmes :

- Communication et circulation de l'information :
Quel rôle et levier dans l'accompagnement ? (cvs, projet personnalisé, projet d'établissement, charte de bienveillance)
- La juste place / distance : Comment placer le curseur dans l'accompagnement
- Pour les salariés et ouvriers de production une question spécifique leur a été posée :

Pour vous, que représente l'inclusion vers le milieu ordinaire ?



PORTES OUVERTES DE COUCOURON DU 4 JUILLET 2022

Ces portes ouvertes ont eu lieu après de nombreux travaux de rafraîchissement des logements et aussi pour sensibiliser les partenaires qui orientent les personnes vers nos établissements. Une centaine de personnes ont pu visiter et connaître le dispositif.

De plus, l'objectif de cette journée a été de remplir à nouveau la résidence, qui s'est retrouvée sans locataires dû à leur départ vers une autonomie locative, en milieu ordinaire, ainsi que pour des raisons matrimoniales (concubinage, mariage...).



LES BONS MOMENTS DE L'ASSOCIATION



Tout au long de l'année, nous organisons des temps de discussions et d'échanges avec les travailleurs en ESAT, les salariés...

Notamment, des moments conviviaux comme le partage de la galette des rois qui a lieu sur chaque site, des instants festifs pour les départs en retraite ou les départs vers d'autres établissements.

Nous intervenons dans des séminaires organisés par d'autres associations avec la participation des salariés.

Pour mémoire le dicton de l'association est :

« L'engagement au service des personnes en situation de handicap »

LES CHIFFRES CLES :

Nombre d'adhérents : 106

Nombre d'usagers suivis par l'association : 165

Nombre de salariés en 2022 :

✘ En janvier 2022 : 37

✘ En décembre 2022 : 34

Cette diminution est due à l'arrêt du Gem avec trois personnes licenciées.

Nous avons eu également des mouvements de personnel dont le licenciement de la secrétaire de direction pour faute grave, celui d'un moniteur pour absences répétées et non justifiées provoquant la désorganisation de l'association, ainsi que l'abandon de poste d'un moniteur et la fin de contrat de notre apprentie sur la résidence de Coucouron.

Pour certains de ces postes, des recrutements ont été effectués.

Nombre d'heures de bénévolat : dans le nouveau plan comptable, elles représentent 33 344€. Ce montant reste à titre indicatif car il n'existe aucun financement spécifique.

Budget global : 2 210 955€

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2022, il était composé de 7 membres élus par l'assemblée générale.

Lors du conseil d'administration suivant et de l'assemblée générale Extraordinaire du 10 octobre 2022, un nouveau bureau a été élu :

Président : CARETTE Christophe

Trésorière : RIHL Monique

Secrétaire : GAILLARD Henri

De plus, afin d'avoir un maximum d'éléments pour débattre, les chefs de service participent sans voix délibératives au Conseil d'Administration.

L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'association est répartie en quatre pôles distincts :

Le pôle administratif, Le pôle patrimoine, le pôle social et le pôle travail sur des sites géographiques différents :

POLE ADMINISTRATIF :

- Gestion de l'ensemble des structures

Le pôle administratif est le support général pour l'ensemble des établissements. Il intervient dans la comptabilité, le secrétariat, le standard téléphonique, les ressources humaines, les financements à rechercher et sur l'ensemble des éléments à communiquer aux salariés, aux adhérents ou encore aux clients.

Il intervient également pour coordonner les différents services et regrouper les éléments tels que les commandes, le sourcing...

POLE SOCIAL :

- SAVS de Lavilledieu / Coucouron répartis entre 2 conseillères (1 CESF et 1 Educatrice Spécialisée)
- SAVS de Privas réparti entre 2 conseillères (1 CESF et 1 Educatrice Spécialisée)
- SAVS d'Annonay avec 1 conseillère (1 Educatrice Spécialisée)
- Résidence accueil de Coucouron avec 1 hôte
- Résidence accueil de Privas avec 2 hôtes

POLE TRAVAIL :

- ESAT de Lavilledieu : conditionnement, Jardins Espaces Verts et apiculture
- ESAT de Coucouron : conditionnement
- EA de Lavilledieu : Jardins Espaces Verts, maintenance et hygiène des locaux
- EA Coucouron : Jardins Espaces Verts et maintenance hygiène des locaux
- Emploi Accompagné avec 1 conseillère

POLE PATRIMOINE :

Gestion du bâti de l'ensemble de l'association

LES MISSIONS POUR 2022

Les missions pour cette année sont les mêmes que l'année précédente, à savoir mettre l'accent sur le soutien des personnes accueillies dans nos structures et la mise en conformité des bâtiments appartenant à l'association.

Tout en poursuivant les démarches de redressement de notre structure, nous nous sommes également recentrés sur les missions qui nous ont été confiées par nos financeurs, et sur la mise à jour des documents administratifs.

À la suite du plan de sauvegarde, les mouvements du personnel ont dû être maîtrisés avec une réorganisation et un remplacement des postes vacants.

Cette mission que vous avez confié au Conseil d'Administration l'an dernier a je l'espère été respectée.

IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE DU RAPPORT MORAL :

VOTE A L'UNANIMITE

POLE TRAVAIL



ESAT « LES PERSEDES LAVILLDIEU-COUCOURON

PREAMBULE

Les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui relèvent, pour l'essentiel, des dispositions figurant dans le code de l'action sociale et des familles. Ils offrent aux personnes handicapées des activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Le 13 décembre 2022 a été promulgué un décret portant sur le parcours professionnel et les droits des travailleurs handicapés admis en établissement et service d'aide par le travail (ESAT). C'est la suite législative du plan de transformation des ESAT, ce décret en est la dernière étape. Il permet aux personnes en situation de handicap travaillant en ESAT d'acquérir de nouveaux droits individuels et collectifs, l'objectif étant de rapprocher leurs droits de ceux du milieu ordinaire.

Ce décret comporte 6 articles, il vient modifier certains articles du code de l'action sociale et des familles et du code du travail. Parmi les nouveaux droits attribués aux personnes travaillant en ESAT on retrouve :

- Le droit aux congés exceptionnels en cas de décès d'un proche, de mariage, de PACS, de naissance ...
- Le droit à des congés ou autorisations d'absences notamment concernant les congés de maternité, congés de paternité, congés pour grossesse pathologique, congés prolongés en cas de naissance prématurée avec hospitalisation du nourrisson, congés d'adoption, congés parentaux, congés enfant malade, congés de proche aidant etc...
- L'accès à des formations professionnelles.
- La création d'une instance de qualité de vie au travail représentative des travailleurs handicapés et des professionnels.

- Le droit à des congés payés annuels. Ils correspondent à 2,5 jours ouvrables par mois avec une possibilité d'ajouter 3 jours mobiles sur décision du directeur d'ESAT. Ces congés doivent être pris au cours de l'année durant laquelle ils ont été acquis. Ils peuvent être posés à tout moment quelles que soient les clauses du règlement de fonctionnement.
- Le doublement de la rémunération en cas de travail le 1er mai.
- L'octroi d'un repos compensateur en plus du repos hebdomadaire en cas de travail lors d'un jour férié.
- L'obligation d'accord du travailleur concernant le travail dominical ainsi que l'octroi d'un repos compensateur en plus du repos hebdomadaire et le doublement de la rémunération en cas de travail ce jour-là.
- Le droit au report des congés payés non pris en cas de maladie professionnelle, d'accident du travail ou d'absence du travailleur pour maladie.
- La non-perte de rémunération en cas de chômage des jours fériés.
- La création d'un rôle de délégué chargé de représenter les travailleurs auprès de la direction ou du service, élu au sein de l'ESAT par les travailleurs pour 3 ans. Ce délégué bénéficiera d'une formation prise en charge par l'ESAT qui l'accueille. Cinq heures de délégation par mois lui sont allouées et ses heures de représentations seront considérées comme du temps de travail. Ce délégué est également membre de droit du conseil de la vie sociale et bénéficie d'une voix consultative.

Ce décret vient supprimer la référence à la capacité de travail minorée des travailleurs handicapés au sein du processus de notification CDAPH. Si avant la CDAPH orientait vers les ESAT des PSH dont la capacité de travail était inférieure à un tiers, désormais, la commission doit orienter vers les ESAT « des PSH dont la capacité de travail est supérieure ou égale au tiers de la capacité normale lorsque le besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux, psychologiques le justifie ».

A travers ce décret, l'orientation en ESAT est caractérisée comme un parcours renforcé en emploi ce qui signifie que les personnes en situation de handicap vont pouvoir évoluer librement en ESAT, en entreprises adaptées ou encore en entreprises ordinaires. Cela va être permis par la création d'un droit aux allers-retours entre les différents types d'entreprises et d'établissements. Ces allers-retours seront possibles sans nouvelle décision administrative délivrée par la MDPH. L'objectif est de permettre aux personnes d'expérimenter les différents types d'entreprises tout en ayant la possibilité de retrouver une place en ESAT en cas de rupture du contrat de travail ou d'absence de recrutement au terme du contrat de travail. Pour ce faire, il a fallu modifier le cadre de gestion des ESAT. Ainsi, pour permettre aux ESAT d'optimiser la gestion de leurs effectifs, l'aide au poste versée par une agence de l'Etat est maintenant calculée sur une base annualisée. Lorsque des travailleurs vont se diriger vers le monde du travail adapté ou ordinaire ils continueront d'être accompagnés par leur ESAT d'origine grâce à une convention signée entre l'ESAT et leur nouvel employeur.

Ce décret met en place le carnet de parcours et de compétences, il est propre à chaque travailleur en ESAT. Ce carnet permettra lors de l'entretien annuel des travailleurs qu'ils évaluent eux-mêmes leurs compétences, formations et expériences. C'est donc un outil de suivi de validation des acquis. C'est dans ce carnet que les travailleurs d'ESAT pourront exprimer leurs souhaits concernant leur avenir (formation, changement d'ESAT, changement d'atelier, souhait de découvrir une entreprise adaptée ou ordinaire ...).

De plus, ce texte de loi énonce la possibilité de cumuler un emploi dans le milieu protégé et dans le milieu ordinaire. Dans l'objectif de fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap il leur est, désormais, possible de cumuler une activité professionnelle à temps partiel dans un ESAT avec un contrat de travail conclu avec une entreprise du milieu ordinaire.

LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS CETTE ANNÉE

- ✘ Une inspection de l'agence régionale de santé a eu lieu au sein de notre établissement. Les objectifs de cette mission étaient :
- L'examen des conditions de gouvernance et de pilotage de l'établissement
 - L'analyse des conditions d'organisation de l'accompagnement médico-social des usagers
 - L'appréciation des modalités d'accompagnement à la sortie des usagers.

L'inspection a fortement mobilisé les moniteurs en raison notamment des rencontres individuelles avec les enquêteurs.

Cette enquête a donné lieu à des injonctions à la suite du manquement et à la vacance du poste de directeur.

- ✘ **Mesures sanitaires COVID :** une fois de plus en 2022, nous avons dû nous adapter au protocole COVID et ainsi maintenir les gestes barrières pour les travailleurs handicapés afin d'éviter la prolifération du virus au sein de nos établissements.

- ✘ **Séminaire associatif :** premier séminaire de l'association dédié aux encadrants, aux travailleurs de l'établissement qui, ne travaillant pas ce jour ont été cependant rémunérés. Il s'est déroulé le 30 septembre 2022, dans un cadre idyllique qu'est le domaine « LOU CAPITELLE » à VOGÛE.

Au programme de cette journée, nous avons l'intervention d'un avocat pour expliquer « le rôle et la mission du CSE » sachant que les élections auront lieu en mai 2023.

Cette journée s'est poursuivie avec la présentation du bilan 2021 et des commissions. L'association est représentée par des bénévoles et/ou des professionnels qui ont pour intérêt de défendre les droits des personnes en situation de handicap.

La journée s'est terminée avec des groupes de travail :

- Quel rôle et levier dans l'accompagnement ? (CVS, projet personnalisé, projet d'établissement, charte de bientraitance)
- La juste place/distance : Comment placer le curseur dans l'accompagnement
- Pour les salariés, ouvriers de production, une question spécifique leur a été posée :
Pour vous que représente l'inclusion vers le milieu ordinaire ?

✘ **Journée associative du 16 septembre 2022** où l'ensemble des salariés de tous les services, les travailleurs d'ESAT, et les membres du Conseil d'administration se sont réunis. Un instant commémoratif en l'honneur de Mr ROURE Olivier, décédé le 30 novembre 2021, a eu lieu, au cours duquel a été planté un olivier à la demande de certains travailleurs de Lavilledieu qu'ils ont eux-mêmes financé, ainsi qu'une plaque funéraire remise par l'association en présence de sa famille proche.

✘ **Révision du protocole d'accueil et du dossier de candidature.**

Une révision de la procédure d'accueil a été faite sur l'ensemble des établissements. Pour l'ESAT, cette procédure a été mise en place avec un livret d'accueil et un dossier de candidature officiel ce qui permet de regrouper l'ensemble des éléments dont nous avons besoin pour l'accompagnement.

✘ **Réactualisation des projets personnalisés**

En 2022, l'équipe pluridisciplinaire composée du moniteur référent, de la SAVS du site, et du chef d'établissement a travaillé l'ensemble des projets personnalisés avec la participation individuelle de chaque usager. Les curateurs, tuteurs ou autres services pouvant accompagner la personne mais également la famille lorsque l'usager le souhaitait ont été invités à participer à leur élaboration.

✘ **Repas de Noël avec le SAVS et la Résidence Accueil** sur notre site de Coucouron. Moment de partage et de convivialité pour les usagers qui n'ont pas forcément de famille avec qui fêter cette journée un peu « particulière ».

De façon collective, nous travaillons l'équilibre alimentaire et la diversité des goûts de chacun lors de la préparation du repas.



✘ À la suite de l'abandon de poste du moniteur en fonction, deux nouvelles monitrices sont arrivées au sein de l'atelier conditionnement de Lavilledieu. Ceci a permis de recréer une dynamique au niveau de l'équipe et de retravailler dans le détail notre accompagnement sur différents regards des professionnels.

✘ **Le 27 juillet 2022**, un incendie a eu lieu et nous avons dû évacuer nos ateliers de Lavilledieu ce qui a énormément angoissé les usagers et les professionnels.

Il faut savoir que l'incendie s'est arrêté à moins de 10 mètres, une partie des bâtiments a fondu ainsi que des fenêtres de toit et les fumées toxiques nous ont contraint à détruire notre matière première au niveau de l'atelier conditionnement.

Afin d'accompagner au mieux l'ensemble des usagers et professionnels, dès le lendemain, nous avons organisé des temps de parole et d'écoute, avec des moments de convivialité sur le site de l'APAJH, au SAMSAH d'Aubenas en présence de leurs psychologues. L'ADAPEI 07 s'est également mobilisée pour nous soutenir.

Il a fallu trois semaines pour décontaminer et réparer le bâtiment du conditionnement afin de pouvoir à nouveau accueillir les usagers sur le site.

✘ Au cours de l'année 2022, nous nous sommes mobilisés pour trouver de nouveaux donneurs d'ordres, essentiellement sur l'atelier conditionnement à Lavilledieu. Sur ce site, nous avons un seul donneur d'ordre depuis près de douze ans ce qui pouvait fragiliser la structure.

Nous avons donc rencontré HARGASNER pour lesquels un engagement de production a été établi avec un planning sur l'année afin de sécuriser la continuité de service.

De plus, en cette fin d'année 2022, nous avons lancé la mise à disposition de travailleurs en présence de moniteurs dans l'entreprise FLORENTAISE à Lavilledieu, ce qui a permis une redynamisation des usagers, une bouffée d'oxygène mais également de travailler l'insertion des personnes en situation de handicap dans les entreprises, en milieu ordinaire.

✘ **Révision du règlement intérieur en FALC**

Un travail de plusieurs séances en présence des CVS, a été organisé afin de réactualiser le règlement intérieur pour qu'il soit facile à lire et à comprendre.

✘ **Élection des membres du CVS :**

Cette élection s'est déroulée le 21 juin 2022 avec une forte représentativité sur le site de Lavilledieu avec 5 candidats alors que sur le site de Coucouron nous avons eu seulement que deux représentants.

Concernant le collège salarié, nous avons enregistré qu'un seul représentant des salariés sur les deux sites.

Il faut rappeler que le CVS est constitué d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par site et bien entendu, que ce soient les titulaires ou suppléants, il sont convoqués par le président du CVS à participer aux réunions en présence du chef d'établissement, des représentants des usagers et des familles, ainsi que du représentant de l'association.

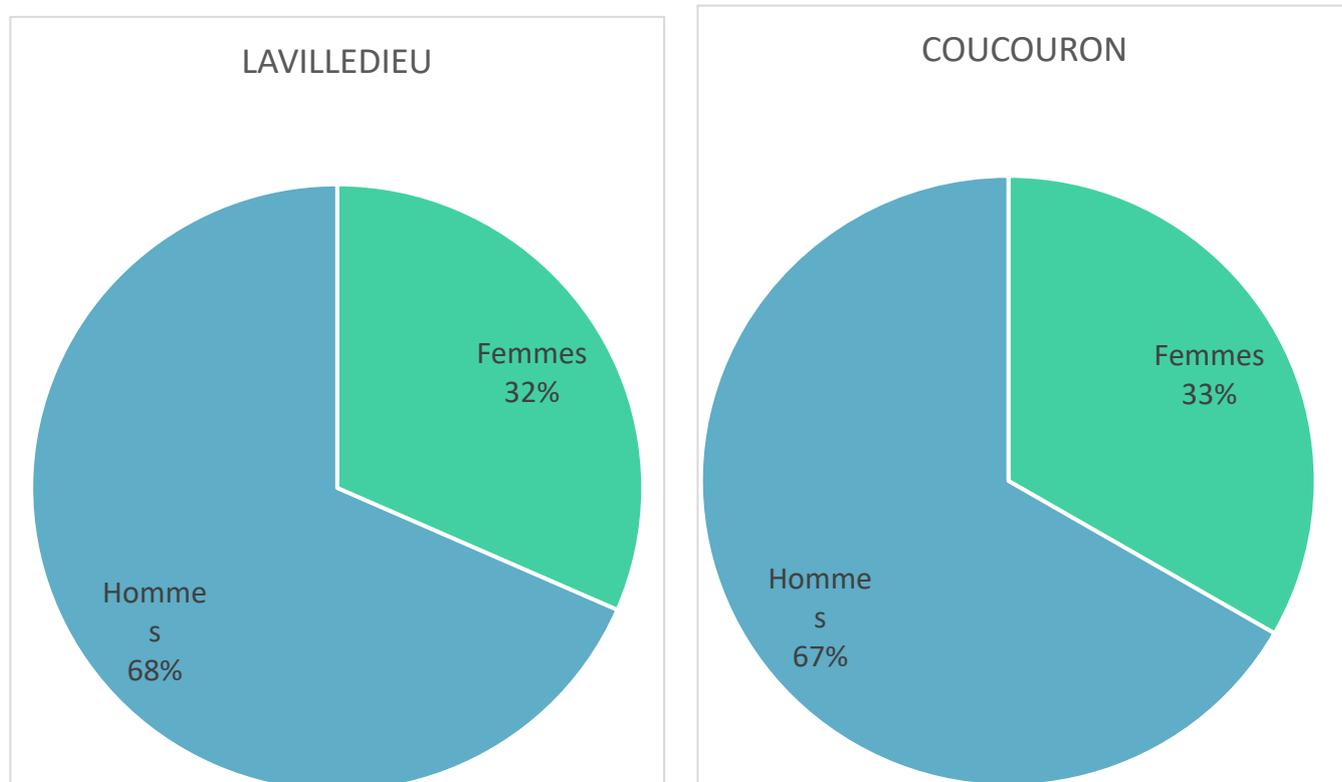
Concernant les ordres du jour, les titulaires organisent des temps de rencontre avec leurs collègues, afin de faire remonter au préalable les questions aux membres du CVS. Le compte rendu est rédigé par la présidente et transmis pour relecture au chef d'établissement, qui vient le compléter lorsque les réponses n'ont pas été suffisamment claires, mais n'intervient pas sur

le compte rendu directement, il fait des suggestions et la présidente du CVS prend la décision ou pas d'intégrer les observations.

1. LES TRAVAILLEURS DE L'ESAT

Notre ESAT emploie 49 personnes en 2022 réparties pour 20 % d'entre-elles sur le site de Coucouron et le reste sur Lavilledieu.

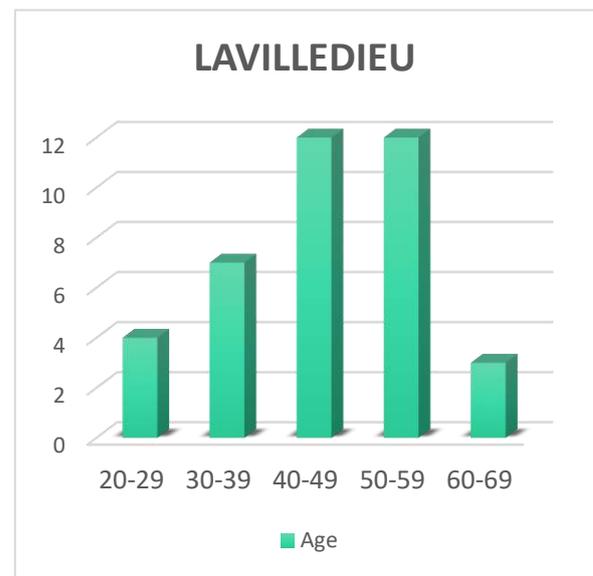
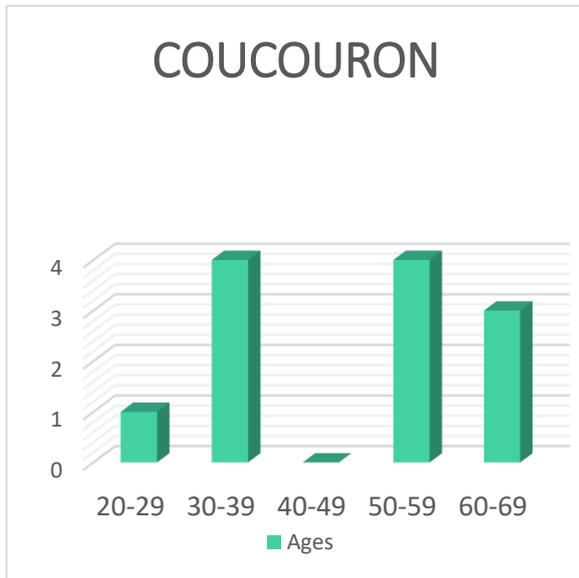
LA RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



Nous constatons que pour l'ensemble de nos établissements, il y a plus d'hommes accueillis que de femmes. Cependant et au vu des demandes, nous constatons que les femmes sont de plus en plus en demande d'accompagnement.

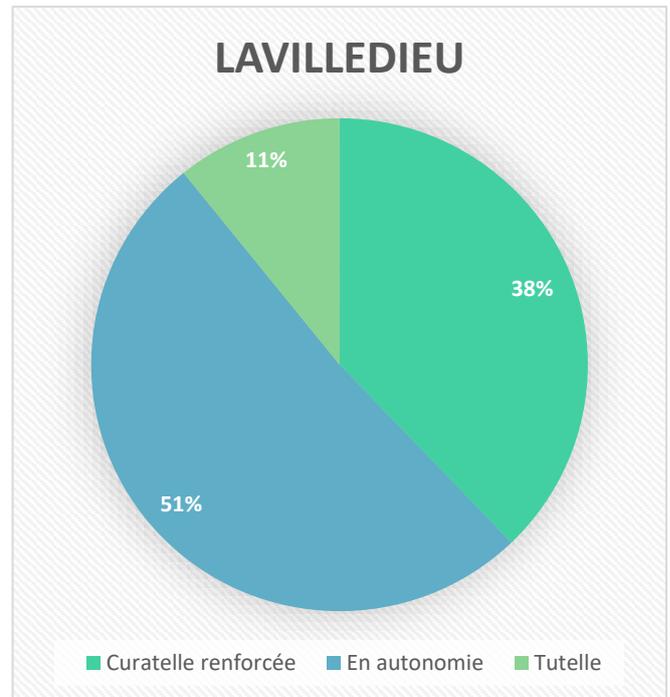
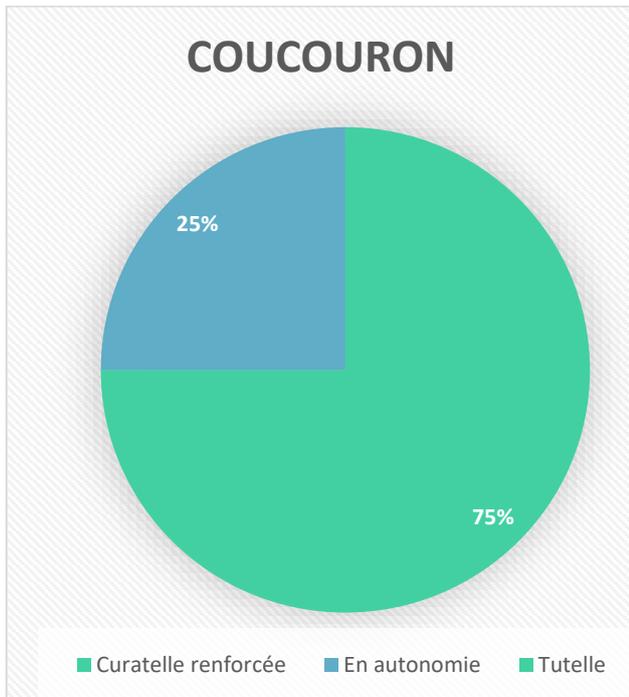
En comparaison, notre établissement emploie un peu moins de femmes que la moyenne des établissements de l'Ardèche. Peut-être en lien avec le fait que nos activités jardins espaces verts et maintenance qui représentent 20 % des travailleurs sont exclusivement des équipes masculines.

LA RÉPARTITION PAR AGE



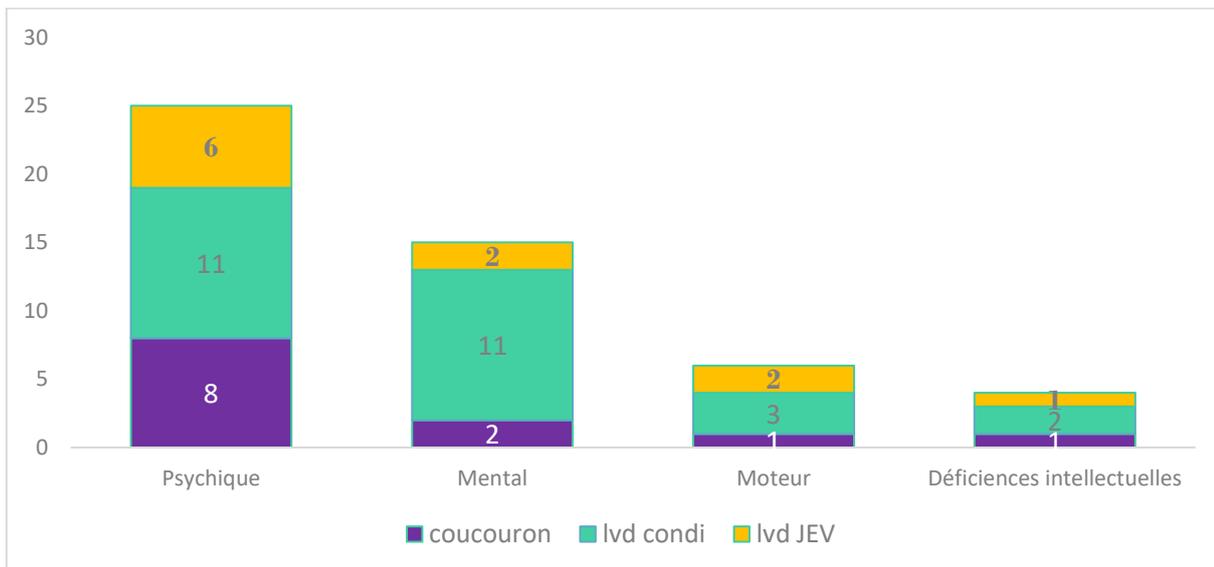
La population est un peu plus vieillissante sur le site de Coucouron. La gestion de la fin de carrière commence à être d'actualité pour certains des travailleurs. Cela interroge sur le maintien du lien social qui est un aspect important du travail.

LA RÉPARTITION DES REPRESENTATIONS



La représentation de la situation des travailleurs de l'ESAT vis-à-vis de la protection juridique est assez conforme à la moyenne départementale. Un peu plus de la moitié des personnes sont concernées avec une prépondérance sur le site de Coucouron.

LA RÉPARTITION PAR TYPES DE HANDICAP PREDOMINANTS

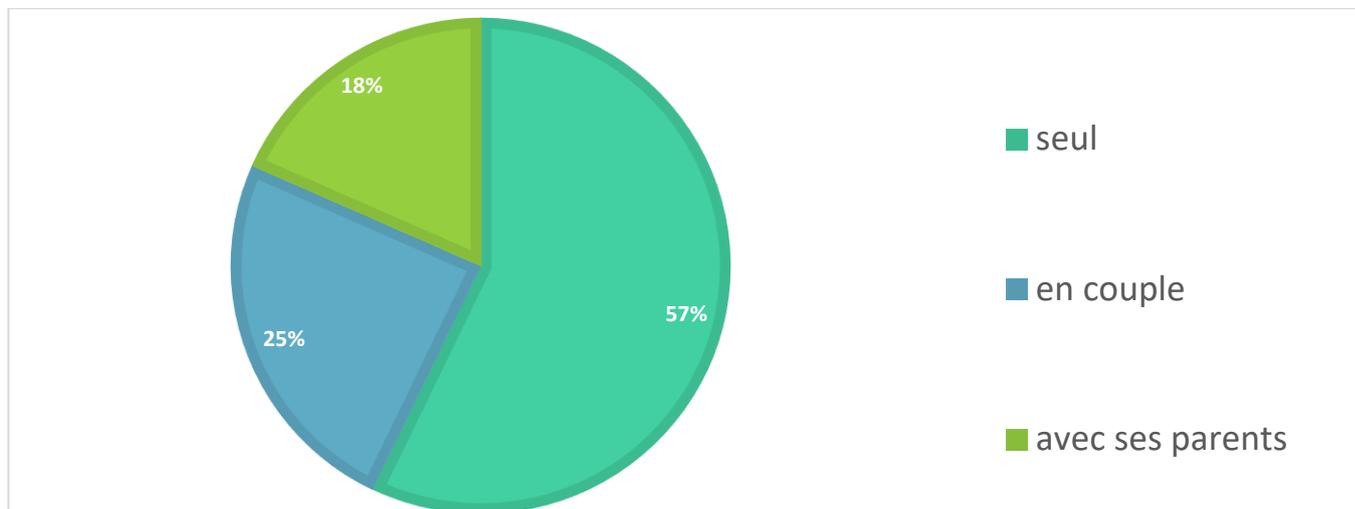


Le handicap prédominant est le handicap mental et psychique. Les moniteurs sont donc régulièrement amenés à adapter les différents postes de travail.

Les difficultés rencontrées portent le plus souvent sur l'émotion, la capacité à se connaître et à interagir avec autrui, sur des problèmes relationnels, des troubles de l'attention, de la mémoire, du raisonnement avec des difficultés à écrire ou à calculer.

Un travail de perception et d'acceptation de l'autre et du handicap de chacun apporte une diversité de réflexions auprès des équipes et des usagers.

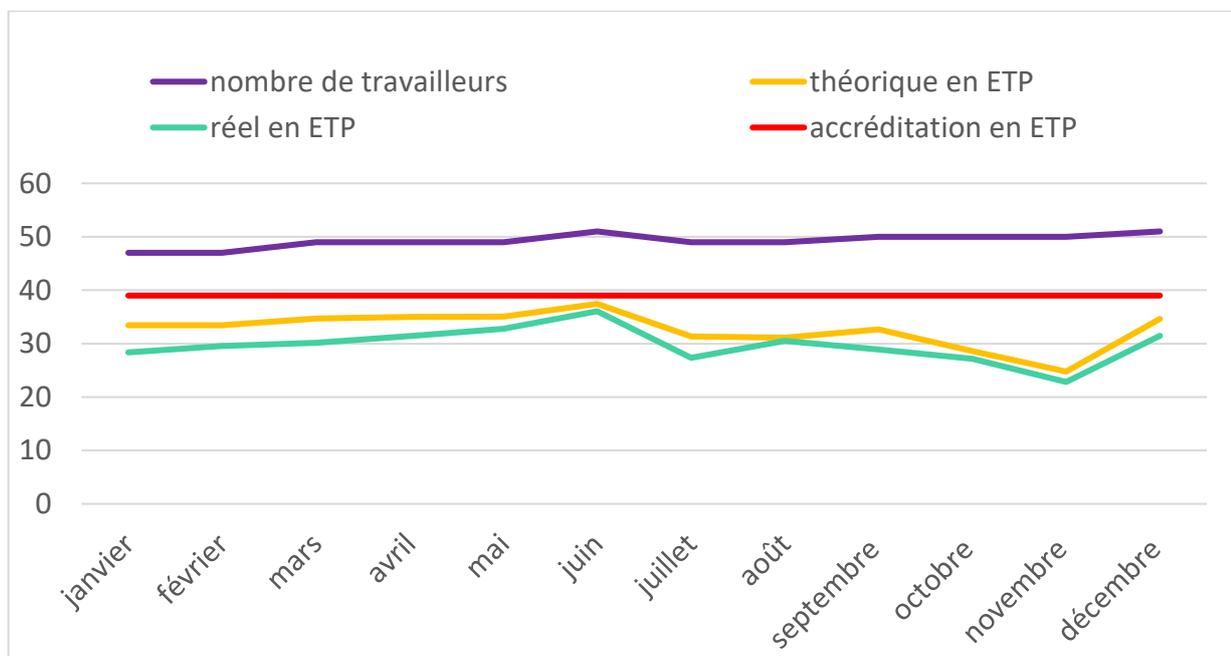
LE MODE DE VIE



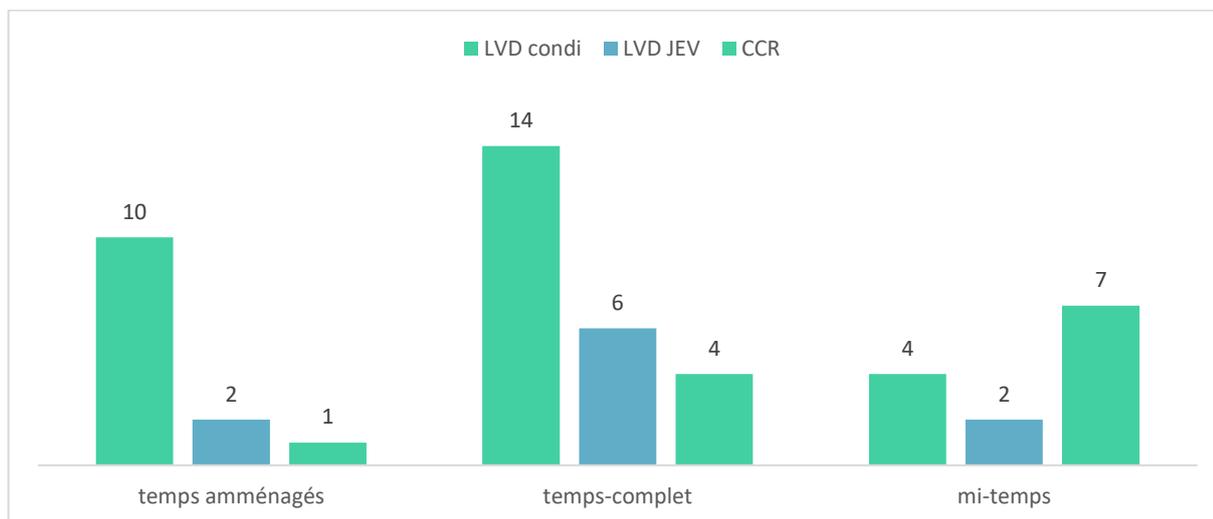
Un quart des travailleurs sont en couple mais une grande majorité vit seule souvent synonyme d'isolement social.

LE TAUX OCCUPATION

Pour rappel, nous sommes accrédités pour 39 ETP. Nous accueillons une cinquantaine d'usagers, pour lesquels nous avons un taux de travail à mi-temps important, ce qui entraîne des difficultés d'accompagnement dues au fait que nous devons leur proposer un suivi continu ainsi qu'une mise à jour régulière des projets personnalisés.



LE TEMPS DE TRAVAIL



Dans notre ESAT, un travailleur à temps complet effectue 147.33 heures mensuelles.

Les temps aménagés se font en fonction de la pathologie de chaque usager, même s'il est plus facile d'adapter le temps de travail au sein de l'atelier conditionnement. Pour l'atelier des jardins espaces verts, cela reste compliqué au vu du temps nécessaire pour les déplacements.

Il est à noter que notre établissement donne une place importante aux temps partiels. La moitié de nos contrats de soutien sont des temps partiels contre 25% sur la moyenne départementale.

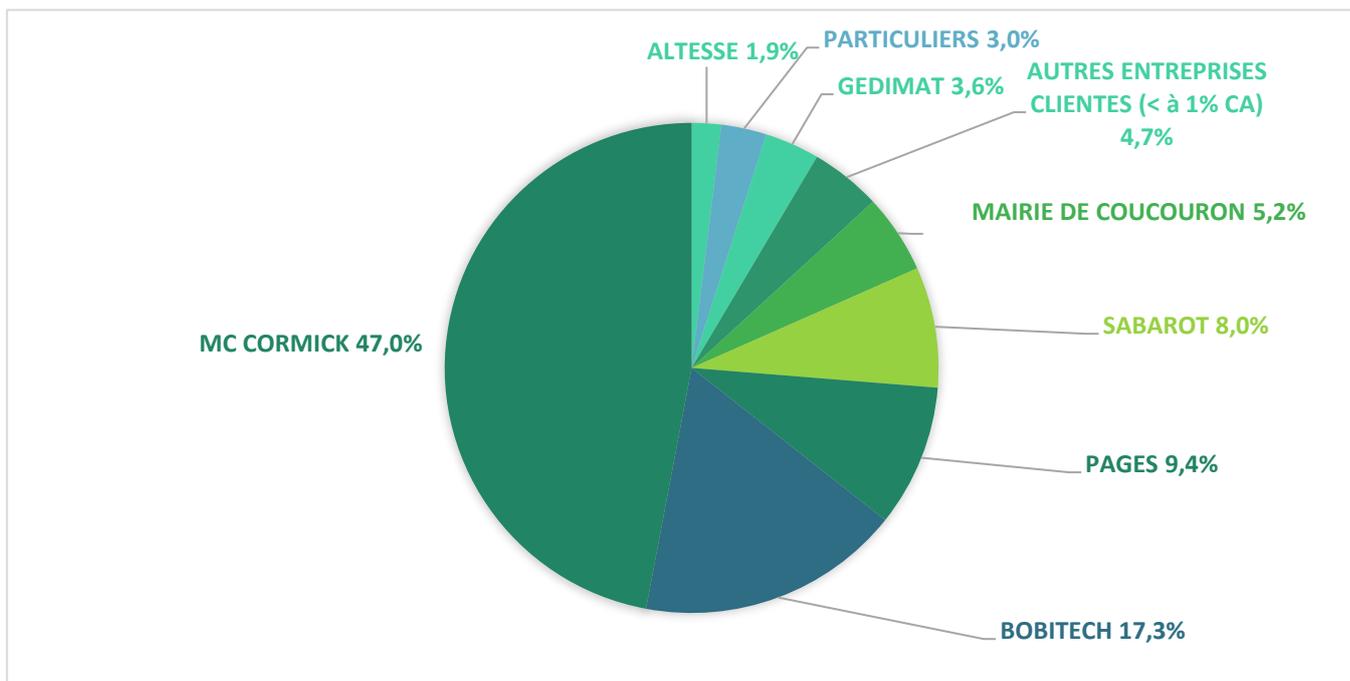
2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'ESAT a développé des activités de conditionnement, d'entretien de jardins et espaces verts et en moins grande mesure de la petite maintenance de bâtiment.

Ce sont des activités très présentes dans les établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, puisqu'elles le sont respectivement à 87% pour le « montage/conditionnement » et 73% pour les « Espaces verts ».

Il faut également noter, que la plupart des ESAT ont diversifié leur type d'activité. En moyenne, ce sont plus de quatre activités différentes qui peuvent être présentes.

POURCENTAGES DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LES DONNEURS D'ORDRES



MC CORMICK :

Activité principale de l'atelier conditionnement de LAVILLEDIEU. Elle offre une grande capacité de production ainsi qu'une sécurité financière et une multitude d'axes de travail (qualité, administrative, traçabilité...)

HARGASSNER :

Activité ponctuelle (environ 1 à 2 jours par mois) située à proximité du site de Lavilledieu. Elle permet aux usagers un échange avec le milieu ordinaire lors de la réception et de l'expédition des marchandises.

FLORENTAISE :

Cette activité est extérieure à l'ESAT. Le conditionnement de sac de terreau s'effectue uniquement sur leur site de production.

Là encore, l'utilisateur se retrouve à travailler en milieu ordinaire dans lequel un espace sécurisé et adapté est aménagé avec la présence constante d'un moniteur qui est là pour cadrer et sécuriser le travailleur sur son poste de travail. Plus manuel et physique, il est grandement apprécié des usagers.

BOBITECH :

Donneur d'ordre principal sur le site de Coucouron. L'entreprise s'est développée et agrandie, ce qui a entraîné une importante hausse d'activité qui nous a permis d'obtenir de nouvelles productions (environ une vingtaine) et de développer différents postes de travail.

PAGES :

L'activité PAGES est restée régulière durant l'année 2022. Nous avons en charge l'assemblage de coffrets « édition spéciale » en bois ainsi que du collage d'étiquettes.

SABAROT :

Suite à la perte d'une de nos activités principales pour ce donneur d'ordres, nous avons eu l'opportunité de nous diversifier avec deux nouvelles références de produits à travailler.

Les espaces verts

Notre clientèle est composée de collectivités, particuliers, d'entreprises et de bailleurs sociaux.

Les activités principales de cet atelier sont l'entretien d'espaces verts, la taille ou bien des missions de désherbage.

En début de saison, nous pouvons être amenés à la création d'espaces verts.

3. LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN PROPOSÉES

A Coucouron :

- Projet « Dis-moi 10 mots » proposé par la communauté de communes. Il s'agit d'exprimer ses ressentis, ses envies, sa personnalité, à travers des images et des mots. Il s'est déroulé sur plusieurs semaines en collaboration avec quelques-uns de nos travailleurs, des intervenants extérieurs, auxquels ont été associées des personnes de l'EHPAD et de la résidence autonomie de la commune.
- Tout au long de l'année, nous prenons du temps collectif et individuel afin d'expliquer aux usagers nos nouvelles productions : l'origine et les différents apports de produits conditionnés (thé, infusion, céréales, légumes secs, champignons, etc.).

Avec les travailleurs, nous effectuons des recherches avec les outils informatiques et documents écrits. Cela leur sert de support, facilite leur travail et développe leur montée en compétences.

Nous créons des gabarits afin d'apporter un confort de travail (guides en carton, en bois, etc.) nous adaptons également les postes de travail selon les différents handicaps de chacun et cherchons à réduire les efforts des travailleurs par la pratique de l'ergonomie.

A Lavilledieu :

Plusieurs activités se déroulent soit en collectif, soit par petits groupes :

- **Gestion des émotions** : cette activité est menée par une monitrice de l'atelier conditionnement, elle se déroule une fois par mois et a pour but de mieux appréhender ses émotions et ainsi de pouvoir les contrôler.
- **Hygiène alimentaire en lien avec la production** : cette action est en corrélation avec le protocole de nettoyage et d'hygiène de l'atelier. Elle permet d'expliquer les consignes alimentaires et les règles d'hygiène dans l'atelier ainsi que la mise en place de nouvelles procédures.
Ce temps de travail et de soutien est systématiquement proposé aux stagiaires ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans l'atelier.
- **Création d'un journal** : les usagers ainsi que la direction et les moniteurs ont souhaité mettre en place un journal bimensuel. Il est préparé et rédigé par les usagers, ce qui les incite ainsi à travailler l'écriture, la rédaction, le partage avec les autres, et le travail en équipe. Un atelier rédactionnel qui se réunit chaque semaine a été constitué pour définir les orientations du journal et décider des articles à publier.
- **Création d'un jardin potager** : chaque printemps, ce petit atelier ponctuel permet de sensibiliser les travailleurs sur le « bien manger et le mieux manger ». Il permet de sensibiliser nos usagers à la nature, à la gestion de l'eau et de découvrir diverses espèces végétales.

A Lavilledieu à l'atelier « jardins et espaces verts » :

L'objectif de cet atelier « salarié » est de favoriser et de renforcer un soutien professionnel dans l'activité du travailleur. Des connaissances, ainsi que des compétences sont apportées dans l'utilisation et l'entretien des matériels avec une importante sensibilisation à la sécurité.

Handiplume : Cette activité s'est déroulée de février à mai 2022 sur le site de Lavilledieu et ce pour les 2 sites, Coucouron ou Lavilledieu. Une douzaine d'usagers a pu y participer par le biais de petits ateliers regroupant environ cinq personnes.

Animée par deux professionnels extérieurs, elle avait pour objectifs de les initier à l'outil informatique, avec l'utilisation d'internet sans oublier de les sensibiliser sur les risques encourus lors des manipulations des divers sites possibles.

Ces activités de soutien sont des supports qui permettent d'acquérir de nouvelles compétences ou de se perfectionner au niveau informatique, de l'expression écrite, des savoir-faire et pour améliorer son positionnement professionnel, son comportement et sa connaissance de soi.

LES FORMATIONS

Formation « CEGI ».

Pour les moniteurs d'ateliers une formation de deux jours a été effectuée suite à la mise en place du logiciel de facturation, ce qui leur permet de réaliser directement leur devis et d'établir les bons de livraison en ligne.

Le pôle administratif peut ainsi établir les factures et les traiter directement en comptabilité ce qui évite une perte de temps, et du gâchis de papier.

Formation « HACCP »

Avec nos deux ateliers de conditionnement alimentaire, nous sommes dans l'obligation d'effectuer une formation HACCP. C'est pourquoi, nous avons inscrit six moniteurs sur l'ensemble des deux sites à cette formation.

Ces derniers peuvent ensuite transmettre aux travailleurs leurs acquis. Il y a des exigences sur les ateliers de conditionnement qui doivent être maîtrisées. Nos ateliers montent ainsi en compétences.

4. LA CONCLUSION

L'année 2022 fut une nouvelle fois, une très belle année.

Au bénéfice du changement de certains salariés, on observe une nouvelle dynamique de travail au sein des équipes. L'ensemble anciens-nouveaux salariés est en demande de changements et d'accompagnement pour mieux comprendre le fonctionnement et la facturation afin d'anticiper les nouvelles lois de fin 2022.

La difficulté dans la gestion des établissements avec 3 ateliers, sur deux sites différents à plus d'une heure de route complexifie les échanges entre les équipes. Nous nous engageons à nous regrouper chaque mois sur un des deux sites, avec une réunion mensuelle pour travailler l'accompagnement, les ateliers proposés et trouver des solutions en commun sur les situations de l'ensemble des travailleurs.

Sur la fin 2022, un certain nombre de donneurs d'ordres ont renouvelé leur confiance, et une reconnaissance de notre travail est constatée par les nouveaux.

L'objectif principal de l'année 2023 sera de restructurer la partie financière des établissements afin d'arriver à un équilibre budgétaire.

Nous devons également travailler le nouveau logiciel de facturation et de devis avec les équipes déjà mis en place au pôle administratif afin de le déployer sur l'ensemble des sites.

ENTREPRISE ADAPTEE

PREAMBULE

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du travail qui a la spécificité d'employer parmi ses effectifs de production au moins 55 % de travailleurs handicapés et au moins 20% de travailleurs non handicapés. L'entreprise adaptée

n'est pas une structure médico-sociale, à la différence des établissements et services d'aide par le travail.

Sa vocation est de soutenir l'identification ou la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé et de l'accompagner dans sa réalisation.

L'objectif est l'accès durable à l'emploi dans l'entreprise elle-même ou dans une autre entreprise en activant le triptyque « emploi-accompagnement-formation » selon les besoins et les capacités de chacun.

Pour 2022, nous étions financés entre 9,95 et 10,33 équivalents temps plein sur des postes RQTH.

LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS CETTE ANNÉE

 **Journée associative du 16 septembre 2022** où l'ensemble des salariés de tous les services, les usagers et membres du Conseil d'administration se sont réunis.

A cette occasion, nous avons également partagé un instant commémoratif en l'honneur de Mr ROURE Olivier, décédé le 30 novembre 2021, au cours duquel a été planté un olivier à la demande de certains travailleurs de Lavilledieu qu'ils ont eux-mêmes financé et une plaque funéraire a été remise par l'association en présence de sa famille proche.

Pour continuer, un temps de convivialité autour d'un repas, de jeux et de sport adaptés aux personnes en situation de handicap animé par l'association MOBIL'SPORT a été proposée par notre association avec le soutien du département de l'ARDECHE.

 **Séminaire associatif** : premier séminaire de l'association qui s'est déroulé le 30 septembre 2022, dans un cadre idyllique qu'est le domaine « LOU CAPITELLE » à VOGÛE.

Au programme de cette journée, nous avons l'intervention d'un avocat pour expliquer « le rôle et la mission du CSE » sachant que les élections auront lieu en mai 2023.

Cette journée s'est poursuivie avec la présentation du bilan 2021 et des commissions. L'association est représentée par des bénévoles et/ou des professionnels qui ont pour intérêt de défendre les droits des personnes en situation de handicap.

Pour terminer la journée, un travail de groupe a été proposé sur les thèmes suivants :

- Quel rôle et levier dans l'accompagnement ? (CVS, projet personnalisé, projet d'établissement, charte de bientraitance)
- La juste place/ distance : Comment placer le curseur dans l'accompagnement
- Pour les salariés et ouvriers de production une question spécifique leur a été posée :

Pour vous que représente l'inclusion vers le milieu ordinaire ?

 **Révision du protocole d'accueil et du dossier de candidature** :

Dans le cadre de la révision de nos procédures d'accueil faite sur l'ensemble de nos établissements, l'entreprise adaptée a bénéficié d'un nouveau livret d'accueil et d'un dossier de candidature officiel. Ce dernier permet de réunir les éléments essentiels dont nous avons besoin pour l'accompagnement.

1. LES SITES DE PRODUCTION

L'entreprise adaptée exerce son activité sur deux sites : Lavilledieu et Coucouron.

Ce sont deux bassins d'activité très différents :

Lavilledieu est rattaché au bassin d'Aubenas, façonné par une longue tradition tout à la fois, industrielle, agricole, commerçante et artisanale. Il possède une florissante activité touristique.

Coucouron, quant à elle est située à plus de 1000 m d'altitude, à la frontière entre les départements de la Haute Loire et de la Lozère. Elle est la principale bourgade du haut [plateau ardéchois](#). Elle est rattachée à la communauté de communes de la Montagne d'Ardèche, l'une des collectivités les moins peuplées et les moins denses de France. Elle est proche du Puy en Velay.

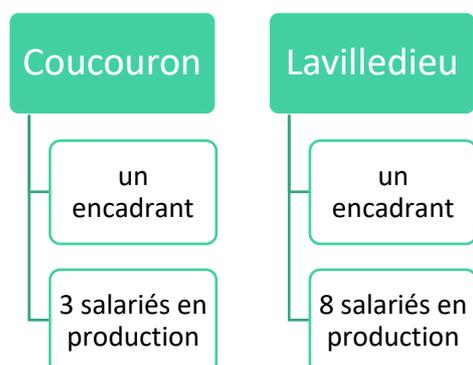
Sur les deux communes, l'entreprise adaptée partage ses locaux avec l'ESAT.

A Coucouron, ils sont situés au-dessus du village, en face de la résidence accueil. Il est nécessaire d'avoir une autonomie dans la mobilité (pas de transports en commun).

A Lavilledieu, nous sommes installés en bordure de la zone artisanale, à proximité des transports en commun dont une ligne reliant à Aubenas.

2. LES EQUIPES DE L'ENTREPRISE ADAPTEE

Sur chaque site, nous avons un encadrant à temps partiel qui coordonne l'activité.

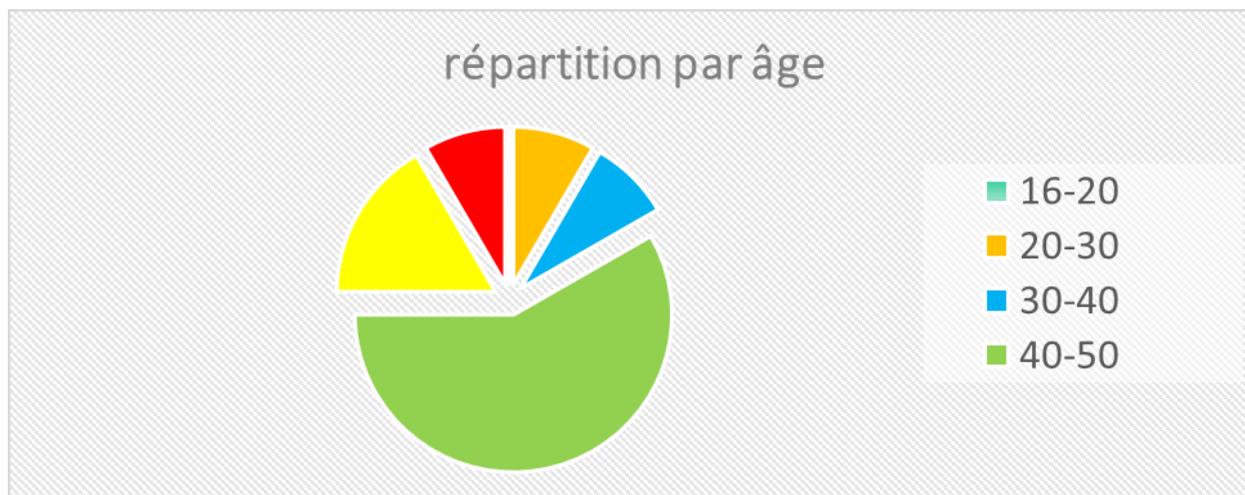


LA RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

Les équipes sont exclusivement masculines.

L'absence de vestiaires pour le public féminin à Lavilledieu reste un frein. Des travaux sont prévus pour 2023.

LA RÉPARTITION PAR ÂGE



Plus de la moitié des salariés en production ont entre quarante et cinquante ans.

Pour les salariés encadrants, leur âge varie entre 45 et 60 ans.

L'activité jardins espaces verts demande une condition physique à minima. Les fins de carrières peuvent parfois être difficiles, c'est pourquoi, l'activité hygiène des locaux peut-être une alternative.

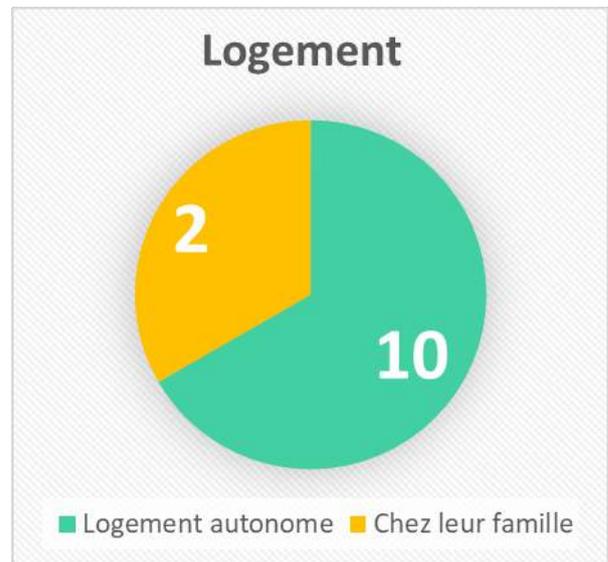
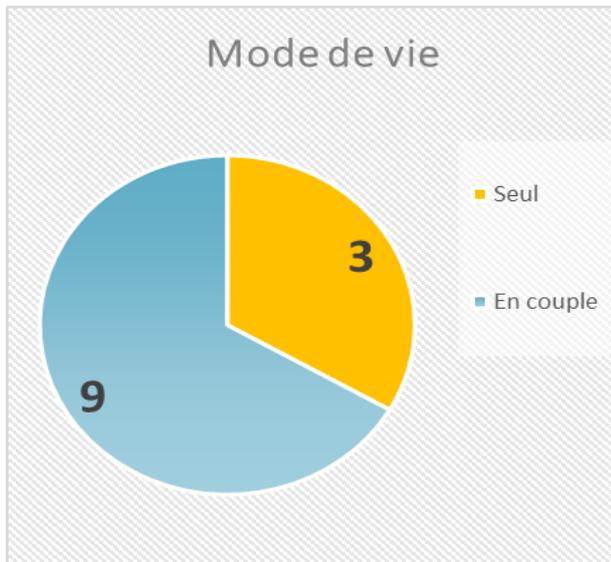
LA RÉPARTITION DES REPRESENTATIONS

À ce jour, les ouvriers de production n'ont pas de mesure de protection juridique, nous considérons que ces personnes sont autonomes, que ce soit dans le travail ou dans leur gestion personnelle.

Nous ne constatons pas de réelles difficultés pour nos ouvriers de production que ce soit dans le budget, dans la gestion du logement, ou dans leur vie sociale.

Il peut cependant être remarqué que certains sont accompagnés par le SAVS de notre structure, ce qui leur permet de développer et travailler le lien social et les démarches administratives.

LA RÉPARTITION PAR MODE DE VIE ET PAR LOGEMENT

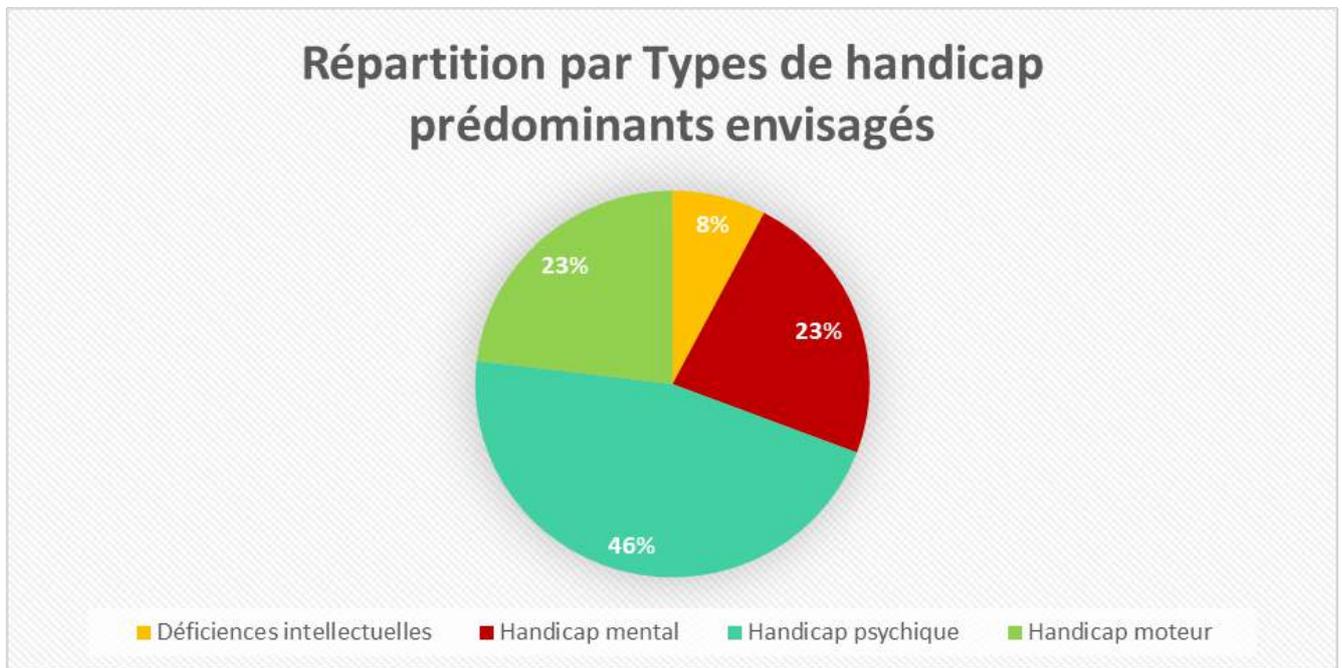


Les salariés de production sont en majeure partie en couples et vivent en logements autonomes.

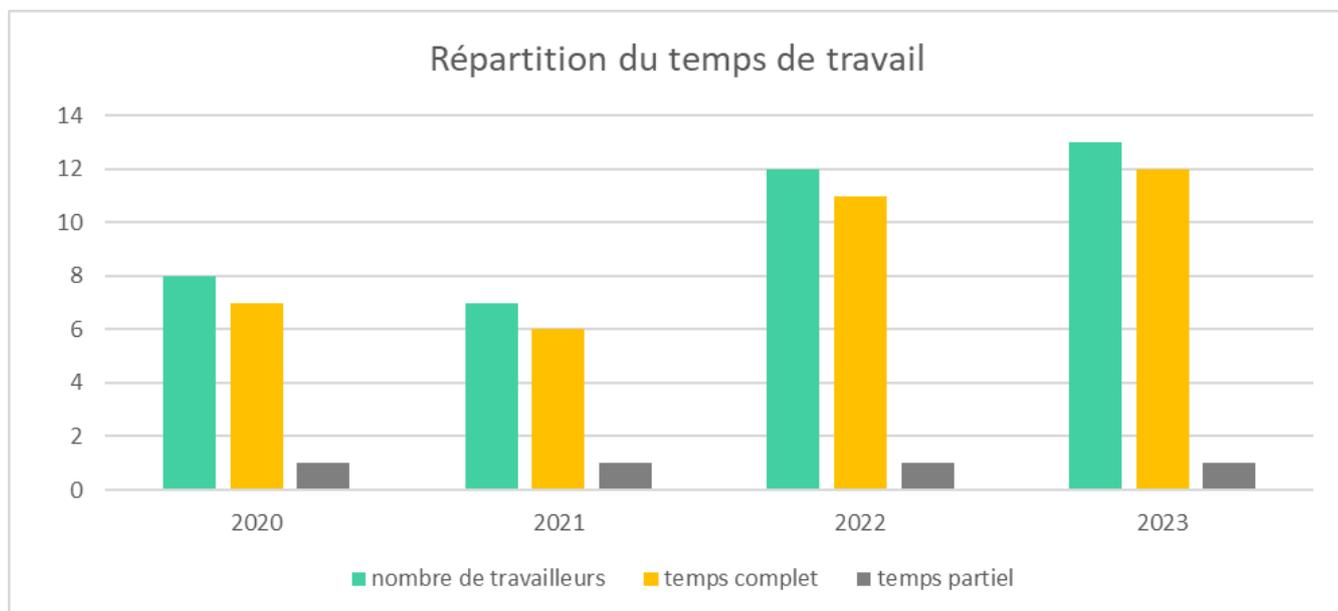
LA RÉPARTITION PAR HANDICAP

Tous les salariés en production ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Les problématiques nécessitant une adaptation au poste semblent être en lien avec différents types de handicap que nous pouvons envisager comme ci-dessous :



LE TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIÉS EN PRODUCTION



Une augmentation du nombre de places fin 2021 a permis un accroissement du temps de travail.

Nous remarquons qu'une seule personne travaille à temps partiel depuis plusieurs années remplacée par un temps plein à partir du mois de mars 2023, suite à son départ en retraite au 1^{er} février 2023.

3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE ADAPTEE

L'entreprise adaptée fonctionne essentiellement avec l'activité des jardins et espaces verts que ce soit sur Lavilledieu ou Coucouron.

Cependant, la situation géographique du site de Coucouron ne permet pas une activité en extérieur tout au long de l'année en raison des conditions météorologiques. D'autres productions sont donc organisées en partenariat avec l'ESAT pour permettre une continuité.

Des prestations d'hygiène de locaux sont proposées pour répondre aux besoins de l'association, des résidences accueil ainsi que pour Ardèche Habitat et Gédimat. Nous avons formé un salarié à ce genre de prestations. Nous sommes en recherche de nouveaux donneurs d'ordres afin d'élargir cette activité.

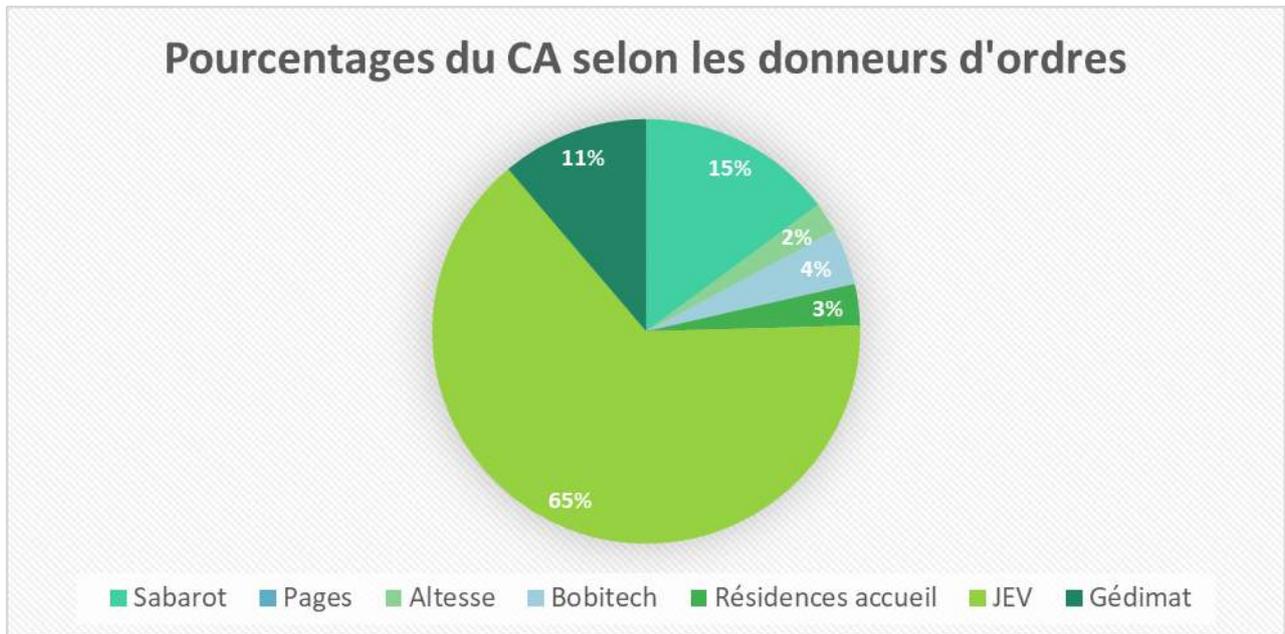
L'ACTIVITE A COUCOURON

Durant la période hivernale, soit environ six mois de l'année, l'activité de l'entreprise se diversifie.

Les salariés sont présents à l'atelier de conditionnement de l'ESAT. Ils exécutent des tâches un peu plus complexes qui pourraient être plus difficilement confiées aux travailleurs de l'ESAT mais pour les mêmes donneurs d'ordres.

Une activité « hygiène des locaux » chez Gedimat est assurée par l'équipe deux fois par semaine, toute l'année.

Pourcentages du CA selon les donneurs d'ordres



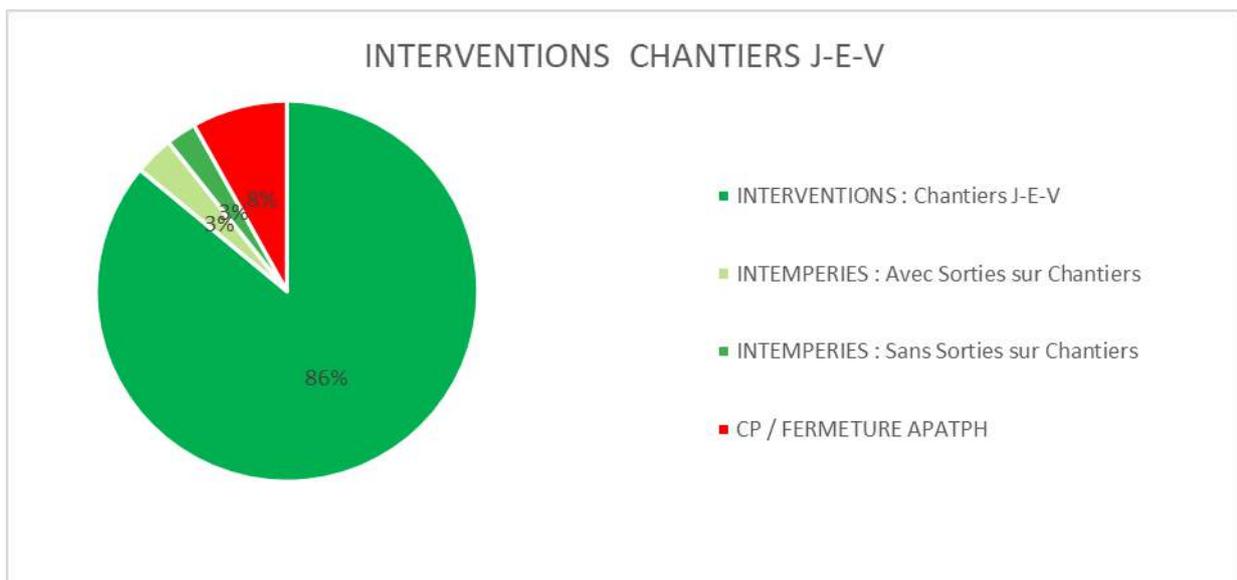
Exemple d'activité : conditionnement de matières alimentaires SABAROT de 5 kg avec fermeture à la machine à coudre, cassage de légumes secs.

L'ACTIVITE A LAVILLEDIEU

Le site de Lavilledieu est moins impacté par la saisonnalité. Même si l'intensité est moins grande en hiver, le travail en jardins et espaces verts est continu sur l'année.

Notre taux d'occupation sur site pour l'année 2022 se situe aux alentours de 89 % dont 3% d'interventions ralenties sur les sites liées à des intempéries de faible intensité.

3% des sorties sur sites n'ont pas pu se réaliser à cause des intempéries plus importantes.



Ce secteur connaît trois familles de donneurs d'ordres : Adis, les particuliers et les entreprises ainsi réparties :

Le groupe ADIS SA HLM correspond à plus de 50% de notre chiffre d'affaires.

Nous assurons l'entretien des espaces verts depuis près de 12 ans pour ce donneur d'ordres, une relation de confiance s'est donc instaurée entre nos deux structures. Nous sommes reconnus pour la qualité de nos prestations ainsi que pour notre réactivité, lors d'interventions ponctuelles sur des sites « hors contrat » à effectuer en urgence pour des préventions incendies ou divers entretiens. Ces dernières représentent environ 40% du marché ADIS.

Le contrat actuel ADIS SA HLM a été renouvelé en 2022 pour quatre années supplémentaires.

Le secteur « particuliers et entreprises » est contenu. Le potentiel est important et la demande est forte. Malheureusement, nos capacités ne permettent pas d'y répondre, notre carnet de commandes se complète très rapidement en début d'année (généralement en avril).



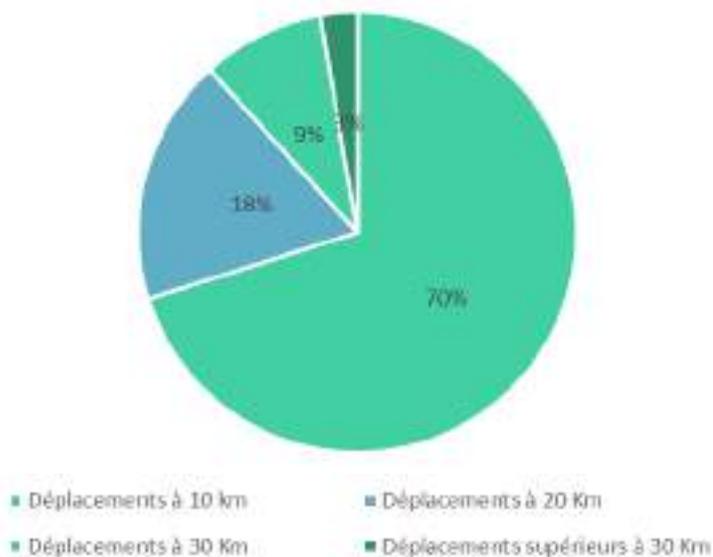
Nous sommes vigilants sur la répartition de nos marchés et la qualité de nos prestations.

Si toutefois le groupe ADIS ne renouvelait pas son contrat, nous aurions la possibilité de faire face tant la demande en jardins espaces verts est forte sur le secteur géographique. Notre région est particulièrement sensible aux incendies et le nettoyage des terrains est une obligation.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CHANTIERS JEV

12% des déplacements sont supérieurs à 20 km du point de départ (Lavilledieu). Ces déplacements correspondent essentiellement aux sites ADIS SA HLM du secteur 2 (Les Vans et autres secteurs).

DEPLACEMENTS CHANTIERS J-E-V

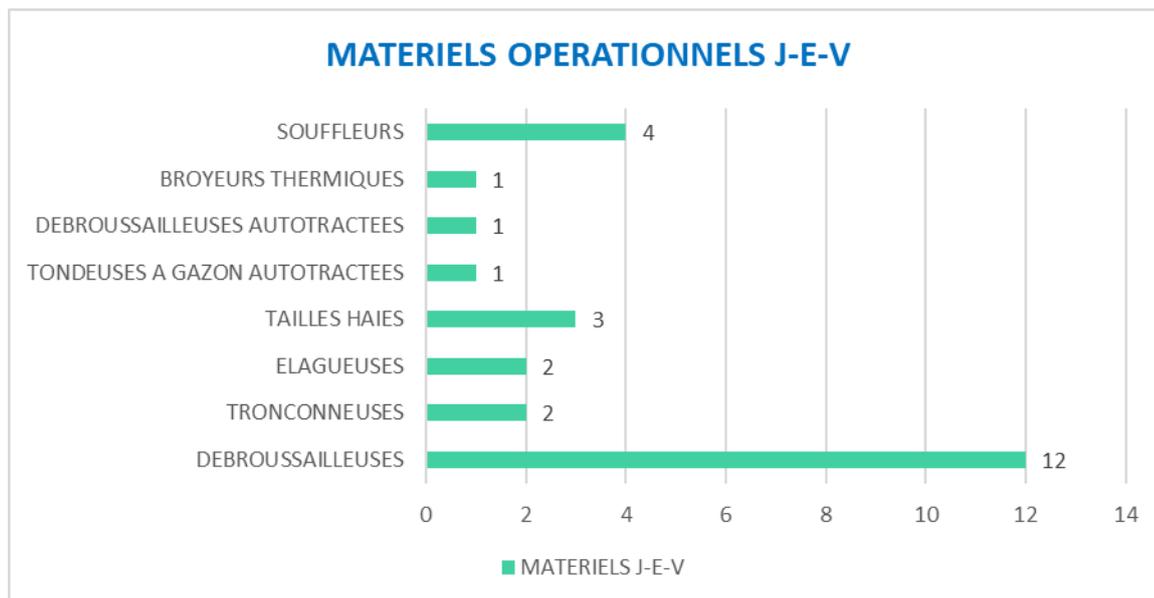


Le matériel reste un élément important dans le maintien de la qualité de travail et participe aux bonnes conditions de travail.

C'est pourquoi, cette année nous avons investi dans :

2 Débroussailleuses FS / 460

1 Tondeuse Autotractée HONDA

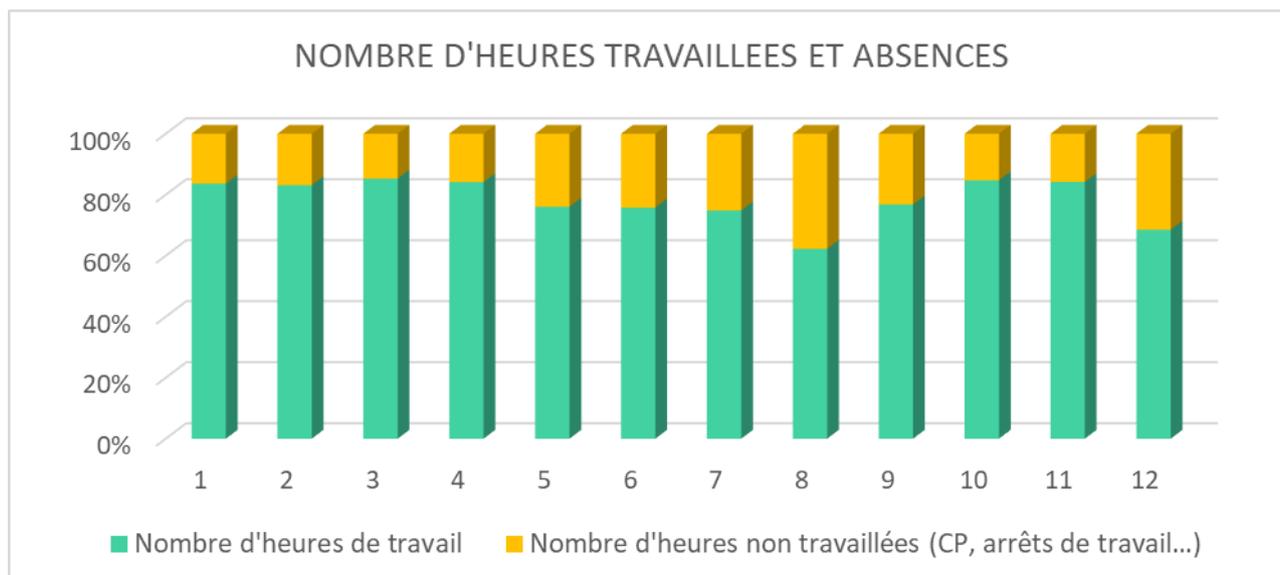


4. LES SUIVIS PROPOSES ET FORMATIONS

Voici les formations proposées en lien direct avec notre activité :

- Formation sur la sécurité et sur le port des EPI
- Formation sur la manipulation des débroussailleuses + Maintenance
- Formation sur la manipulation des tailles haies + Maintenance
- Formation sur la manipulation des souffleurs + Maintenance
- Formation sur la manipulation des tondeuses autoportées + Maintenance
- Formation sur la manipulation d'un broyeur à moteur thermique + Maintenance
- Maintien des acquis professionnels sur l'utilisation du matériel « Jardins-Espaces-Verts »
- Mesure de sécurité sur l'utilisation des outils « Jardins-Espaces-Verts ».
- Formation sur la maintenance du matériel thermique spécifique à l'activité.
- CACES (formation à la conduite de chariots élévateurs)
- SST (sauveteur secouriste du travail)

5. LE TAUX D'OCCUPATION



NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS

1 dossier.

NOMBRE D'ADMISSIONS

1 entrée à plein temps.

NOMBRE DE REFUS ET CAUSES

Aucun.

NOMBRE DE STAGES

Aucun.

LA CONCLUSION

En globalité, une bonne ambiance sur l'entreprise adaptée est constatée sur l'année.

Une nouvelle journée « portes ouvertes » sur le site de Coucouron a permis l'embauche d'une troisième personne. L'équipe au complet favorise le développement des activités variées de l'entreprise adaptée.

Le développement de l'activité « Hygiène des locaux », est en cours sur notre site de Lavilledieu, malgré le futur départ en retraite de notre salarié qui se fera en février 2023. Un recrutement est déjà en cours en cette fin d'année afin d'anticiper. Un autre ouvrier de production est déjà venu en renfort afin de ne pas avoir de rupture de contrat. En 2023, un travail sur cette activité devra être mené afin de rechercher davantage de contrats de prestations.

Concernant notre site de Coucouron, l'équipe continue ses prestations à la résidence accueil et également 2 fois par semaine sur le site de Gedimat.

Du fait d'un bon esprit d'équipe et d'entraide mutuelle au sein du groupe, nous n'avons pas eu de conflits à gérer.

La grande diversité des interventions en Jardins-Espaces-Verts ainsi que les formations proposées permettent de maintenir nos effectifs dans la pratique et la manipulation de tous les outils nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien qui nous sont confiés.

La particularité du service JEV permet aux personnes de pouvoir changer de poste de travail régulièrement et de bénéficier de lieux différents à chaque prestation.

Nous sentons un réel épanouissement de nos salariés avec une force collective basée sur un grand respect mutuel.

Généralement, les clients réservent toujours un accueil très chaleureux aux équipes JEV, beaucoup de retours positifs nous sont rapportés sur la qualité du travail effectué.

Le service Jardins Espaces Verts de l'entreprise adaptée de l'Association est réellement reconnu pour la qualité de ses prestations réalisées, ainsi que pour son professionnalisme.

***IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉS DU PÔLE TRAVAIL***

VOTE À L'UNANIMITÉ

RESIDENCE ACCUEIL

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF RESIDENCE ACCUEIL

LE CADRE REGLEMENTAIRE

La Résidence Accueil est une forme de Résidence Sociale. D'après l'article L633-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il s'agit "d'un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective".

Créées à titre expérimental dès 2007 sur la base de la note d'information DGAS/PIA/PHAN no 2006-523 du 16 novembre 2006, et pérennisées dans le cadre de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, les Résidences Accueil doivent en outre « disposer d'un personnel qualifié » pour, d'une part, mettre en place « systématiquement un accompagnement et un suivi sanitaire et social » grâce à des partenariats et, d'autre part gérer les situations de crise.

LES MISSIONS DES RESIDENCES ACCUEIL

Les Résidences Accueil ont pour mission de proposer un habitat autonome, accompagné et durable. Si elles permettent à des personnes de pouvoir accéder à un logement individuel, les personnes qui y résident ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'espace-temps collectifs. Il s'agit donc de proposer un cadre de vie semi collectif au sein duquel les personnes peuvent réellement accéder à un chez soi tout en ayant un étayage leur permettant de créer du lien avec les autres.

LE PUBLIC ACCUEILLI ET ACCOMPAGNE

La Résidence Accueil s'adresse à des personnes ayant de faibles ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et fragilisées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour pouvoir respecter et bénéficier des règles de vie collectives et vivre en logement autonome.

Il est nécessaire de préciser que la stabilité psychique n'est pas le seul critère d'entrée sur un dispositif comme celui-ci. En effet, le parcours résidentiel, la situation sociale et le niveau de ressources de chaque candidat sont également pris en compte au moment des demandes d'orientation et de candidature. Les résidences accueil s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire, et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome. Elles peuvent également accueillir d'autres publics telles que des personnes sortant du milieu carcéral présentant des troubles psychiques, des personnes en souffrance psychique

reconnues ou non reconnues comme étant en situation de handicap auprès des MDPH, toujours dans une optique de prévention du sans-abrisme, en permettant d'éviter un passage par les structures d'hébergement provisoire, et en cohérence avec les orientations nationales du plan logement d'abord.

2. PRESENTATION DES DEUX RESIDENCES ACCUEIL

RESIDENCE DE COUCOURON

Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), le SAVS (Service d'Aide à la Vie Sociale) et la résidence accueil « Montarem », construits en 2008.

10 logements privatifs : 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante)

- ✘ Ces logements sont proposés meublés
- ✘ Un espace de convivialité collectif
- ✘ Des bureaux
- ✘ Une laverie
- ✘ Une maison T4 d'une superficie de 83 m²



RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS

Construite en 2013, la résidence accueil regroupe sur un même lieu le pôle social et une résidence accueil.

19 logements privés : 13 T1, 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante)

Ces logements sont proposés meublés

Un logement de fonction

Un espace de convivialité collectif

Un office avec réserve

Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) occupe l'appartement du rez-de-chaussée de la résidence accueil (T3)

Le pôle social se compose :

- ✘ De bureaux
- ✘ D'une grande salle de réunion



3. L'ORGANISATION INTERNE

L'EQUIPE

L'équipe est composée de :

- Une cheffe de service
- Une responsable pôle logement
- 3 hôtes : 2 Monitrices Educatrices à Privas correspondant à 1.5 ETP et 1 Monitrice Educatrice à Coucouron correspondant à 0.80 ETP

LE ROLE DU CHEF DE SERVICE :

Sur les Résidences Accueil, la cheffe de service a pour mission :

- ✘ D'organiser le service afin d'en assurer le bon fonctionnement
- ✘ D'encadrer, coordonner et animer une équipe socio-éducative
- ✘ De gérer les demandes de candidatures
- ✘ De piloter et évaluer les actions des Résidences Accueil
- ✘ D'identifier les partenaires directs et développer les réseaux adéquats
- ✘ De représenter le service auprès des instances extérieures
- ✘ D'effectuer le suivi et la gestion administrative des dossiers des personnes accueillies dans le respect des dispositions réglementaires

LE ROLE DE LA RESPONSABLE DU PATRIMOINE

Sur les Résidences Accueil, la responsable du pôle logement a pour mission :

- De garantir la sécurité des biens et des personnes à travers le suivi des équipements et du bâti
- D'assurer la gestion locative
- De coordonner les travaux à effectuer avec le passage des différentes entreprises devant intervenir sur sites

LE ROLE DES HOTES

Règlementairement, les professionnels qui exercent sur les Résidences Accueil sont appelés des hôtes. Le rôle d'un ou d'une hôte sur la Résidence est primordial et se situe au carrefour et dans l'interaction entre l'individuel et le collectif.

Les missions des hôtes sont définies dans la circulaire interministérielle du 10 décembre 2002 qui stipule que les hôtes jouent « un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne » par leur présence et leur proximité. Les hôtes sont donc chargés au quotidien de :

Définir conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ;

Animer les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique

Faciliter les relations entre les résidents

Favoriser les espaces et les temps d'écoute pour pouvoir accompagner les personnes à faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif

Veiller aux conditions favorisant l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes accueillies

Favoriser la construction d'un réseau de proximité pour les personnes accueillies en permettant une inscription sur leur territoire de vie

Développer le partenariat afin de pouvoir répondre aux besoins des résidents

Favoriser la mise en place d'actions partenariales afin d'apporter une réponse adaptée aux problématiques repérées sur la Résidence

MOUVEMENTS DE PERSONNEL :

L'année 2022 a été marquée par des changements au niveau du personnel notamment sur le site de Privas.

De septembre 2021 à juin 2022, la responsable du pôle logement a pu faire office de responsable de service sur les deux Résidences Accueil afin de palier à l'absence de cheffe de service sur cette période. Une nouvelle cheffe de service a pu être recrutée le 13 juin 2022, ce poste n'ayant pas été pourvu depuis des mois.

Sur Privas, en mai 2022, une nouvelle salariée a pu être recrutée pour remplacer une professionnelle sur le départ. Un nouveau recrutement pour compléter l'équipe d'hôtes a été réalisé en juin. Après une période d'essai non concluante, un recrutement a pu avoir lieu le 1^{er} décembre sur la Résidence de Privas afin de constituer un binôme et par conséquent une équipe au complet. Cette nouvelle arrivée a permis de venir renforcer l'équipe et soulager la professionnelle déjà en poste qui a porté la Résidence de Privas seule pendant des mois.

4. LES DIFFERENTES INSTANCES :

INTERNE

Afin d'assurer l'organisation des services, coordonner les différentes interventions et ajuster pour les hôtes leur pratique professionnelle, des temps de travail et réunions sont prévus.

REUNIONS TRANSVERSALES :

Tous les mois, ces réunions réunissent les hôtes des deux Résidences Accueil, les professionnels des SAVS de Privas et Coucouron, la responsable du pôle logement ainsi que la cheffe de service. Ces réunions ont pour but d'échanger sur l'organisation mais aussi sur les situations communes. En effet, certains résidents bénéficient à la fois d'un accompagnement socio-éducatif sur la Résidence mais également sur le SAVS de l'association. Il est donc parfois nécessaire de pouvoir croiser les regards des différents professionnels de l'ensemble des services et d'organiser les interventions et actions à mettre en place. Ces temps sont également des moments où il est possible de travailler à l'élaboration d'actions collectives communes entre les Résidences et les SAVS. Enfin, ces réunions sont également un moyen pour les professionnels de terrain de faire remonter tous les problèmes techniques repérés afin de prévoir l'intervention d'entreprises du bâtiment lorsque cela est nécessaire.

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

Ces temps sont proposés une fois par mois aux équipes de la Résidence et des SAVS. S'il ne s'agit pas d'un temps de travail obligatoire, il est important de souligner la pertinence de cette instance qui permet aux professionnels éducatifs de venir mettre en réflexion leurs postures professionnelles. Ces temps sont animés par une intervenante extérieure. Un changement d'intervenant a eu lieu en octobre 2022.

LES COMMISSIONS D'ADMISSION ET DE SUIVI :

Chaque Résidence Accueil organise sa propre Commission d'Admission et de Suivi afin de gérer les demandes d'intégration au sein de la structure et d'échanger sur le suivi des personnes déjà accueillies dans une démarche de veille et de continuité. Elles ont lieu pour chaque Résidence tous les trois mois et réunissent la Responsable du Pôle Logement, la Cheffe de service, les hôtes, le médecin psychiatre référent, les professionnels des CMP (infirmiers/ères ; assistants/tes sociaux/ales), un professionnel du SAVS ainsi qu'un représentant de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations). Il est nécessaire de préciser que chaque Résidence dépend d'une sectorisation différente au niveau de la psychiatrie avec laquelle nous sommes conventionné comme le prévoit le cadre réglementaire des Résidences Accueil. De ce fait, la référence sur chaque résidence n'est pas assurée par le même psychiatre.

Enfin, il est important de venir souligner la place importante des temps d'échanges informels entre professionnels qui viennent compléter les temps institutionnels prévus. L'informel se veut en effet complémentaire et permet à chacun de venir apporter des informations qui n'ont pas pu être transmises à l'écrit parfois par manque de temps. De plus, la transmission informelle permet une meilleure réactivité selon le caractère d'urgence des situations.

EXTERNE

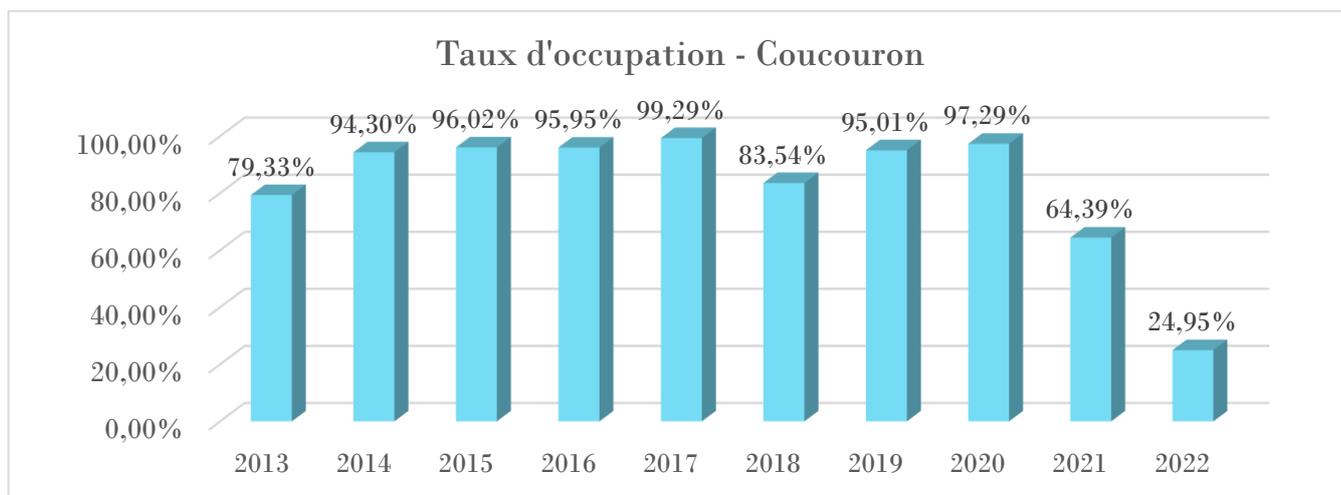
Les professionnels des Résidences Accueil participent également à des instances externes à l'institution afin de représenter l'association et favoriser le travail de coopération avec les acteurs du territoire.

Les commissions SIAO : elles ont lieu tous les 15 jours. Elles ont pour objectif de définir, avec l'ensemble des partenaires concernés par la question de l'hébergement et du logement, des orientations en fonction des besoins repérés. Le SIAO gère l'attribution des places et recense les demandes ainsi que l'offre disponible sur le territoire. Toute demande d'orientation vers une Résidence Accueil doit en amont passer en commission SIAO. D'une part, il est donc important de pouvoir représenter la structure afin de contribuer à ce travail de réflexion autour des orientations en fonction du profil des personnes en apportant un regard croisé sur chaque dossier présenté et d'autre part afin d'être mieux identifié par les partenaires du territoire.

5. L'ACTIVITE EN 2022

TAUX D'OCCUPATION

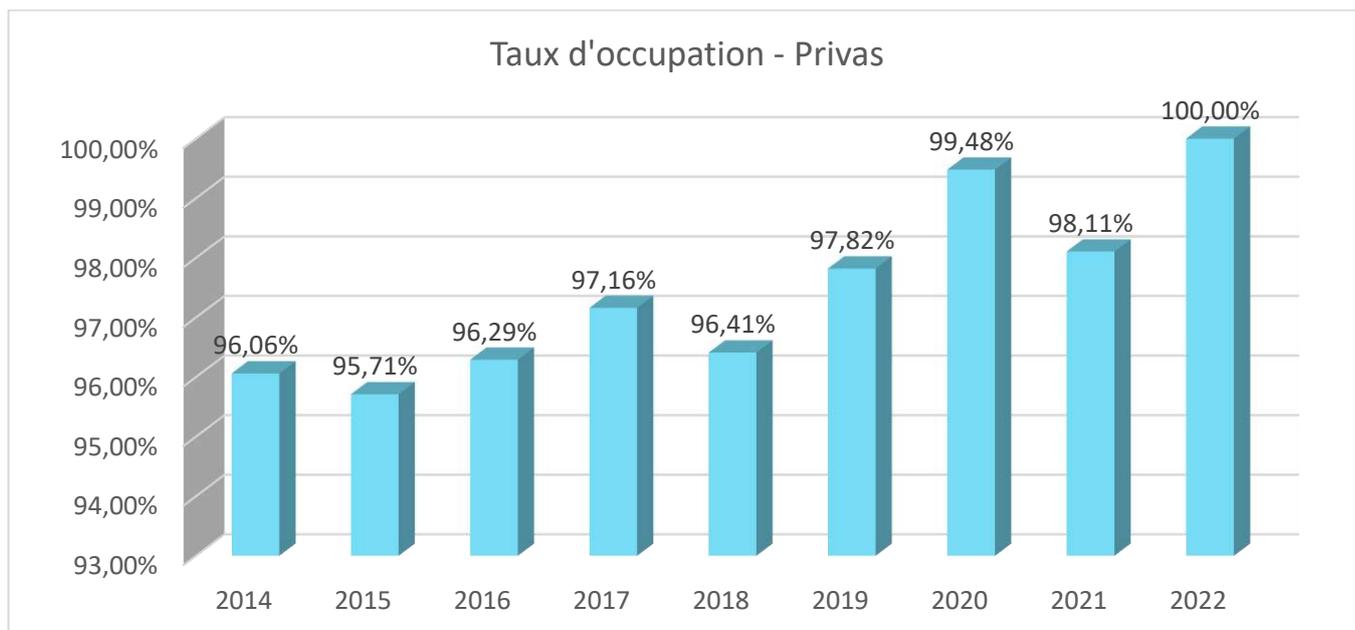
Résidence accueil de Coucouron :



Nous pouvons constater sur Coucouron une baisse significative du taux d'occupation en 2022. En effet, une seule nouvelle entrée en février et trois sorties. Pour deux personnes, le projet de vivre à la Résidence ne correspondait plus à leurs besoins et pour la troisième personne, la dernière arrivée, un projet d'aménagement avec son conjoint a suscité son départ de la Résidence ne permettant pas d'accueillir des couples.

La Résidence Accueil s'est donc retrouvée totalement vide fin novembre. Nous constatons que depuis les sorties nombreuses de 2021, la Résidence Accueil n'est jamais parvenue à remplir les logements inoccupés. Cette situation a très vite posé des difficultés en termes d'accompagnement pour la professionnelle présente notamment sur la dimension collective. En effet, il paraît impossible de pouvoir envisager l'animation de la vie quotidienne sur un collectif et la création d'une dynamique de groupe lorsque le nombre de résidents se retrouve autant réduit.

Résidence Accueil de Privas



Sur Privas, tous les logements ont été occupés. Aucun départ et par conséquent aucune nouvelle entrée n'est venue marquer l'année 2022.

6. LES DEMANDES D'ADMISSION ET LES SORTIES EN 2022

2022	Privas	Coucouron
<i>Nombre de dossiers de candidature reçus</i>	4	5
<i>Nombre de dossiers sans suite</i>	2	2
<i>Nombre d'entretiens / visites</i>	2	3
<i>Nombre de dossiers validés en commission</i>	1	0
<i>Nombre de dossiers non validés</i>	1	0
<i>Nombre de rétractations</i>	0	3
<i>Nombre d'entrées</i>	0	1
<i>Nombre de sorties</i>	0	3
<i>Dossiers en attente au 31/12/22</i>	1	0

PRIVAS :

Nous pouvons observer qu'en 2022 aucune sortie ne s'est effectuée. En effet, la Résidence Accueil est un dispositif qui permet de proposer un logement stable et accompagné à des personnes qui ont eu parfois un parcours complexe. Pour certains, la Résidence peut être la première expérience de logement autonome après un parcours d'errance. Pour d'autres, l'accès à la Résidence arrive après des passages par des structures d'hébergement. L'absence de durée d'accueil sur le dispositif des Résidences Accueil nous montre la possibilité pour les personnes qui y sont accueillies d'accéder à une solution de logement pérenne tout en disposant d'un étayage rassurant.

Sur Privas, nous pouvons également noter que quatre dossiers de candidature ont pu être envoyés. Néanmoins, seulement deux ont pu être présentés en commission. Sur Privas, il est fréquent que l'absence de places conduise à un découragement pour les personnes qui avaient initialement manifesté leur volonté d'intégrer la Résidence. Par conséquent, certaines personnes ne donnent donc pas suite à leur candidature.

Pour la Résidence de Privas, une personne est sur liste d'attente depuis le 10 mai 2022. Un second dossier passé en commission n'a pas pu être validé mais a été ajourné par manque d'informations relatives au suivi médical/psychiatrique. Dans ces cas précis, l'ajournement d'un dossier nécessite de retourner vers la personne et les travailleurs sociaux qui ont accompagné la personne dans la construction de ce projet afin d'obtenir davantage d'informations pour un prochain passage en commission. Pour cette situation, la personne s'est orientée vers un autre projet.

COUCOURON :

Pour l'année 2022, nous comptabilisons trois sorties. En 2021, la Résidence Accueil de Coucouron a connu un grand nombre de départs. Les personnes ayant quitté la Résidence cette année-là se sont orientées vers du logement autonome du droit commun, une donnée plutôt positive d'un point de vue éducatif. En effet, pour ces personnes, l'accompagnement proposé sur la Résidence en complémentarité avec le SAVS, a permis d'accéder à davantage d'autonomie pour pouvoir envisager d'habiter un logement sans cet étayage renforcé. La plupart des résidents se sont installés au sein du village et continuent de bénéficier des accompagnements proposés par les autres services (ESAT et SAVS).

Une seule nouvelle entrée a eu lieu sur la Résidence de Coucouron. Cette entrée avait été validée en commission fin d'année 2021. Si initialement nous avons pu recevoir cinq dossiers de candidature, deux n'ont plus donné de nouvelles par la suite et trois sont revenus sur leur décision d'intégrer la Résidence Accueil. Plusieurs analyses sont possibles. Il y a dans un premier temps la question du lieu. En effet, la Résidence Accueil est implantée sur un territoire rural qui n'offre pas les mêmes services qu'un bourg plus étoffé. Cette donnée peut être un élément déclencheur lors d'une visite notamment où les personnes prennent réellement en compte l'implantation de la structure. En effet, toutes les personnes ne viennent pas visiter la Résidence avant de remplir le dossier. Bénéficiant d'une orientation par le SIAO, la visite vient

souvent dans un second temps. La procédure d'admission serait donc à revoir afin de proposer une visite en amont et vérifier le projet.

De plus, l'éloignement avec le soin peut parfois être un frein. Certaines personnes qui bénéficient d'un suivi avec des rendez-vous réguliers peuvent en effet revoir leur projet d'intégration. Il est important de pouvoir réfléchir à cet indicateur afin de pouvoir proposer aux personnes accueillies un moyen de maintenir leur parcours de soins dans lequel ils peuvent être.

Enfin, il est pertinent de venir souligner l'inertie inhérente à la procédure d'admission qui demande à toutes les personnes beaucoup de temps et de démarches entre la création d'un dossier SIAO, le passage à la commission SIAO pour statuer l'orientation en Résidence Accueil, la visite de pré admission avec les professionnels de la structure et le médecin psychiatre référent, le montage du dossier de candidature ainsi que la commission interne de l'association. Tout ce processus peut prendre du temps et peut conduire parfois à un changement de projet. Toutefois, pour certains, cette temporalité peut également être un moyen, notamment pour les professionnels, de venir vérifier la pertinence et la stabilité du projet de vie.

7. LES PERSONNES ACCUEILLIES SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

QUEL PUBLIC ?

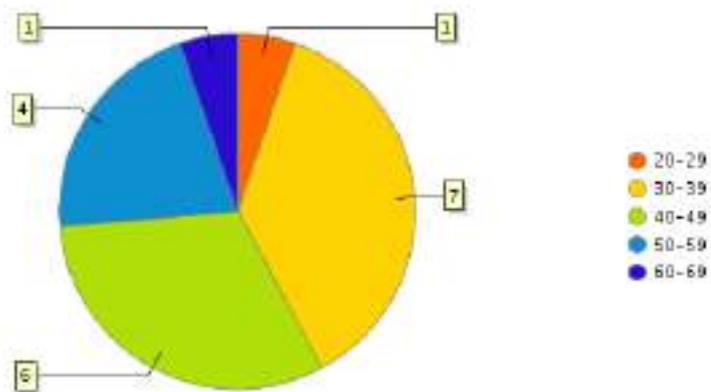
Les Résidence Accueil s'adressent à des personnes ayant de faibles ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et fragilisées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour pouvoir respecter et bénéficier des règles de vie collective et vivre en logement autonome. Les personnes orientées sur la Résidence Accueil ont pour la plupart connu un parcours d'errance et effectué des passages répétés en structures d'hébergement. Certaines ont parfois connu une période d'hospitalisation plus ou moins longue.

L'AGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

Pour Coucouron :

Les trois personnes accueillies sur la Résidence de Coucouron en 2022 étaient âgées de 24 à 39 ans, un public relativement jeune.

Pour Privas :



Sur Privas, nous constatons que la majorité des personnes accueillies sur la Résidence sont âgées de 30 à 49 ans. Une seule personne se situe au-delà des 60 ans. Néanmoins, quatre personnes se situent dans la tranche d'âge entre 50 et 59 ans. Le vieillissement des personnes que nous accueillons questionne l'équipe. En effet, la question de l'orientation vers une nouvelle structure adaptée se pose dès que nous pouvons constater une perte d'autonomie importante liée à l'âge. Des perspectives sont à créer et des liens sont à envisager avec des partenaires et institutions capables de pouvoir accompagner des personnes vieillissantes avec des troubles psychiques, les EHPAD n'étant pas toujours adaptés et préparés à accueillir ces profils.

LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES RESIDENTS :

Sur le site de Coucouron, la présence de l'ESAT à proximité de la Résidence Accueil favorise nettement l'accès et le maintien en emploi des personnes qui souhaitent et qui peuvent s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Sur les trois personnes accueillies sur la Résidence Accueil, deux ont pu être accompagnées sur les ateliers de l'ESAT de l'association. De ce fait, un important travail de transversalité s'est réalisé entre les deux services afin de faciliter la coordinations des interventions et une cohérence dans l'accompagnement du projet global des personnes.

Sur la résidence de Privas, seulement quatre personnes sur 19, soit 21% des personnes accueillies, sont en activité professionnelle. Ces quatre personnes sont en emploi au sein de l'ESAT de Veyras, le seul ESAT du secteur.

Nous pouvons constater que pour de nombreux résidents, la possibilité d'accéder à un emploi en milieu ordinaire ou protégé se révèle complexe, ces-derniers présentant parfois une certaine fatigabilité ou n'étant pas encore suffisamment stabilisés pour pouvoir être dans une démarche d'insertion professionnelle.

Pour les personnes dites inactives, les professionnels des Résidences Accueil et du SAVS tendent à favoriser l'ouverture sur l'extérieur afin de permettre l'inscription des personnes dans le tissu social de leur territoire de vie. De nombreux résidents participent à des actions portées par les partenaires de Privas tels que le Groupe 7 d'Entraide Mutuelle ou l'hôpital de jour qui proposent des ateliers créatifs, sportifs ou simplement de partage à travers des temps conviviaux (repas...) ou d'échanges...

LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

LE COLLECTIF DE LA RESIDENCE-ACCUEIL DE PRIVAS :

Le collectif de la Résidence accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre avec l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animations. Les personnes ont pris l'habitude de se retrouver sur le collectif sur les moments d'ouverture. Ces derniers sont liés à la présence des professionnels. Le collectif est ouvert 41h par semaine, de 8h30 à 17h30 la majorité du temps, les mardis soir jusqu'à 19h et le samedi de 09h à 16h. Ces temps sont bien repérés par l'ensemble des résidents. La présence d'un professionnel le samedi s'est révélée également pertinente afin de ne pas laisser le collectif fermé le week-end entier.

Ce rythme s'est montré un peu perturbé entre le mois de juin et décembre avec la présence d'une seule professionnelle. Même si nous avons tenté de trouver des solutions, nous n'avons malheureusement pas pu maintenir 41heures d'ouverture chaque semaine. De plus, un seul samedi sur deux a pu être réalisé pendant ces sept mois en termes de présence professionnelle. Cela nous a permis de mesurer à quel point cette absence pouvait susciter du mal-être chez certains résidents qui investissent le collectif et perçoivent ce lieu comme un moyen de parvenir à sortir de leur logement en trouvant une présence rassurante et une écoute bienveillante.

Nous faisons le constat que la disponibilité et l'écoute des hôtes permettent l'installation d'un climat de confiance et le repérage en amont de situations critiques.

LES ACTIVITES REGULIERES, HEBDOMADAIRES :

La Résidence de Privas propose différents temps au cours de la semaine qui permettent de venir animer et réguler la vie quotidienne sur le collectif. Ces moments communs ne sont pas obligatoires mais sont un moyen pour chacun de sortir du logement et de créer du lien avec les autres, le collectif étant perçu comme le premier lieu d'expérimentation des relations sociales.

Parmi les temps repérés, nous pouvons noter la présence de *réunions mensuelles*. Il s'agit de moments d'échanges animés par les hôtes. L'objectif est avant tout de pouvoir échanger sur l'organisation de la résidence en venant aborder : les difficultés rencontrées liées à la vie semi-collective (problème de voisinage, respect des lieux...); les propositions d'ateliers, de sorties, d'actions collectives pour les semaines à venir. Il s'agit d'un temps d'expression qui permet à chacun de situer par rapport au groupe et de prendre une place à part entière au sein du collectif mais plus globalement au sein de la société.

Des repas collectifs sont également proposés une à deux fois par semaine. Jusqu'en septembre, les repas collectifs étaient proposés le jeudi midi et le samedi midi. Nous avons pu modifier ces créneaux horaires afin de pouvoir proposer un temps de repas le soir et permettre ainsi à ceux étant en emploi de pouvoir y participer dans la semaine. Depuis octobre, les hôtes proposent ces repas collectifs le mardi soir et le samedi midi. Ils sont aujourd'hui bien repérés et fonctionnent avec un principe d'inscription afin de prévoir le nombre de participants et réaliser les achats nécessaires. Ces temps de repas sont un moment de partage mais ils représentent également un prétexte pour pouvoir travailler la question de la préparation des repas avec l'élaboration d'une liste de courses, le respect d'un budget et le suivi d'une recette. Ce temps est

un moyen de pouvoir favoriser pour chacun le développement de l'autonomie, les compétences acquises sur le collectif leur permettant d'être réutilisés pour soi, à leur domicile.

Un *accompagnement aux courses* est proposé deux fois par semaine lorsque les hôtes font les courses pour les repas collectifs. Cette activité rythme la semaine. Il s'agit également d'une aide à la mobilité non négligeable pour les personnes accueillies. En effet, même si la communauté d'agglomération a mis en place des transports urbains, il reste difficile pour la majeure partie des résidents de se rendre à la zone du lac de Privas pour faire les courses. En général, 1 ou 2 résidents sont présents. Ce temps permet également d'accompagner des résidents pour qui la gestion du budget en lien avec les tâches inhérentes à la vie quotidienne reste complexe.

Les *temps informels sur l'espace collectif* tels que le café partagé du matin, les goûters, les moments dédiés au partage autour de jeux de société sont des temps qui viennent rythmer le quotidien de certains résidents. Ces moments sont un prétexte à la rencontre, au lien et permettent de faire émerger des demandes individuelles ou collectives.

LES ACTIVITES PLUS PONCTUELLES :

De nombreuses sorties ont pu être organisées tout au long de l'année 2022 et notamment durant la période estivale. Période durant laquelle, beaucoup de festivités locales ont lieu. C'est lors des temps d'échanges informels et de réunions, que les résidents ont pu exprimer leurs envies de pouvoir se rendre à des sorties et/ou événements culturels organisés sur le territoire.

Parmi ces sorties et actions collectives organisées sur l'extérieur, nous pouvons notamment noter la participation au week-end de Ferme en Ferme, la fête de la musique sur la commune de Veyras, le cinéma en plein air sur Chomérac, les sorties pique-nique et baignade à proximité de la Résidence ainsi qu'une sortie au Mont Gerbier de Jonc en lien avec la Résidence de Coucouron.

Cette année, une seule action commune entre les deux Résidences de l'association a pu avoir lieu. Ces temps de rencontres entre professionnels et résidents des deux structures sont appréciés de tous. Néanmoins, le nombre de personnes accueillies sur la Résidence de Coucouron durant cette année a rendu difficile la création d'une dynamique de groupe et par conséquent l'organisation de temps collectifs.

Des actions collectives inter-services sont parfois organisées afin de permettre aux personnes qui vivent sur un même territoire de pouvoir créer du lien entre eux. Une action commune entre la Résidence et le SAVS s'est déroulée en décembre 2022 au sein des locaux de l'association sur Privas afin de partager un moment convivial autour d'une soirée karaoké chansons françaises et apéro dinatoire.

A travers ces temps proposés, les hôtes tentent d'accompagner les résidents à une ouverture sur l'extérieur. L'objectif est de pouvoir aider chaque résident à repérer ce qu'il est possible de faire sur leur territoire de vie dans le but qu'ils puissent s'en saisir petit à petit sans le soutien des professionnels et s'inscrire ainsi dans le tissu social environnant à la Résidence. Toutefois, nous observons que malgré la diffusion d'informations sur les panneaux d'affichage du collectif des événements locaux, les résidents ont souvent du mal de s'y rendre seul. Cette difficulté repérée

n'est pas en lien avec un manque de mobilité mais plutôt par le besoin pour la plupart des résidents, de bénéficier d'une présence rassurante qui les aide à ce passage « du dedans vers le dehors ».

LE COLLECTIF A LA RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON

L'objectif du collectif de la Résidence de Coucouron est le même que celui de celle de Privas : permettre de proposer un espace et des temps durant lesquels les résidents peuvent créer du lien social en leur donnant la possibilité de sortir de leur logement pour rompre l'isolement.

Contrairement à Privas, une seule professionnelle est présente cinq jours dans la semaine : du mardi au vendredi, et une semaine sur deux du mardi au samedi. Les horaires d'ouverture peuvent varier en fonction des jours mais globalement le collectif peut être ouvert de 10h à 18h. L'hôte a su au fil du temps s'adapter aux profils des personnes accueillies. En effet, la plupart des personnes accueillies étaient jusqu'ici en activité professionnelle. Il est dans ce cas-là plus approprié de pouvoir proposer des temps d'ouverture qui collent à la réalité des personnes accueillies.

Dans le cadre de l'accompagnement collectif, l'hôte organise la vie quotidienne en proposant des activités régulières qui favorisent un rythme de vie rassurant venant répondre aux différents besoins des résidents et des activités/sorties plus ponctuelles qui viennent dynamiser et ouvrir sur l'extérieur.

ACTIVITES REGULIERES :

Deux fois par semaine, l'hôte propose **un accompagnement au village**. Il permet aux personnes qui sortent peu, de faire quelques achats ou profiter de boire un verre dans un bar. Le mercredi matin, les résidents ont la possibilité de pouvoir bénéficier d'un petit marché local. La Résidence étant excentrée du village, un accompagnement physique est souvent nécessaire lorsque les personnes ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se déplacer à pied. Une fois par semaine, **un accompagnement aux courses** à Langogne est également proposé afin que les résidents puissent faire des plus grosses provisions. La commune de Coucouron bénéficie de certains services et commerces de proximité. Une supérette est en effet implantée dans le village. Néanmoins, les prix pratiqués dans ce genre de commerce ne permettent pas à des personnes ayant de faibles ressources de pouvoir réaliser l'ensemble de leurs achats sur place.

La **réunion « dit du collectif » les jeudis à 16h30** est un temps fort sur la résidence accueil. Elle se veut être **un lieu de libre expression**. La réunion s'articule autour de la préparation de la semaine et les résidents peuvent s'exprimer librement. Elle permet parfois, aussi de désamorcer certains conflits entre eux et de reposer le cadre avec l'ensemble des résidents. Les résidents proposent des activités pour la semaine en cours ou le mois à venir. Sur l'année 2022, l'hôte a pu relever la difficulté à impulser une dynamique au sein du collectif avec un nombre de personnes accueillies considérablement réduit.

Des **repas collectifs** sont proposés les jeudis soir après la réunion. Ce sont des temps très importants pour les résidents qui apprécient cet espace de partage. Ce n'est pas seulement un

moment convivial mais une réelle action éducative. En effet, les résidents s'investissent sur le choix des menus, les courses, la préparation des repas et le ménage.

Les temps de « **café partagé** » sont des moments conviviaux proposés pendant la pause de l'ESAT du jeudi après-midi. Lors de ces instances, les travailleurs et les résidents peuvent se réunir pour partager un moment tous ensemble. C'est aussi lors de ces temps forts que sont proposés et discutés les projets relatifs au site de Coucouron. Ce sont toujours des moments très appréciés et demandés.

ACTIVITES PONCTUELLES :

Du fait de l'éloignement géographique de la résidence de Coucouron, des **actions et sorties à l'extérieur** sont régulièrement proposées notamment les samedis lorsque l'hôte travaille. Ces sorties sont organisées dans le but de *permettre un accès aux loisirs pour les résidents*. Des sorties au cinéma pour l'ouverture à la culture, des accompagnements à la piscine pour l'accès au sport et aussi au bien-être, des sorties restaurants etc...

Les sorties collectives permettent aux résidents présents les week-ends de sortir de la résidence et de leur quotidien de manière générale. Ils sont demandeurs de ces temps qu'il est difficile de réaliser pour tous, sans l'hôte de la résidence. En effet, sans moyen de locomotion et sans moyen de transport collectif, il leur est difficile de pouvoir se rendre de manière autonome à un événement, un lieu culturel ou de loisir.

En 2022, certains résidents ont pu participer à des sorties festives et culturelles sur Le Puy en Velay telles que Le Puy de Lumières, le weekend de Ferme en Ferme, des sorties pique-nique et baignade au Lac de Coucouron et d'Issarlès.

LA JOURNEE PORTES OUVERTES A LA RESIDENCE ACCUEIL : LE TEMPS FORT DE L'ANNEE 2022

Le 4 juillet 2022, l'association a organisé une journée portes ouvertes sur le site de Coucouron afin de pouvoir présenter l'ensemble des services proposés et notamment la Résidence Accueil.

Cette journée était ouverte à un grand nombre de partenaires du département de l'Ardèche, de la Haute Loire et de la Lozère. L'objectif était de pouvoir faire connaître les différents services à travers une visite et un temps de présentation formels.

Cette journée s'est révélée comme un point de départ pour relancer le travail de partenariat avec notamment les institutions des départements limitrophes parfois en recherche de relais.

C'est à la suite de ce temps fort que nous avons pu reprendre contact avec les structures pour échanger plus finement sur nos missions respectives et envisager des perspectives de travail collectif.

8. OBJECTIFS ET PROJETS 2022

Nous notons en 2022 le besoin de renforcer le travail de repérage des Résidences Accueil qui restent un dispositif encore méconnu auprès des partenaires du département. Un gros travail d'explicitation est donc à prévoir pour l'année 2023. Des rencontres partenariales ont déjà pu commencer à se mettre en place afin non seulement de se présenter mais également de créer des habitudes de travail avec les acteurs du territoire. Ce travail de partenariat est à poursuivre sur les deux Résidences.

Un des enjeux majeurs est également de développer sur les deux Résidences le pouvoir d'agir des résidents en favorisant leur implication au sein de celles-ci, notamment à travers la réécriture du règlement de fonctionnement. En effet, nous pensons qu'en organisant des groupes de travail autour de ce projet de réécriture, les résidents pourraient davantage se sentir responsables de leur lieu de vie ayant en effet participé et contribué à l'évolution du règlement.

Favoriser leur pouvoir d'agir c'est aussi les encourager à participer à des instances représentatives. En 2023, nous souhaitons accompagner les résidents volontaires à se rendre au Conseil Régional des Personnes Accueillies. Il s'agit d'une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion, et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté.

POUR LA RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS :

Proposer des temps de permanence pour que les résidents puissent être accompagnés dans la réflexion et la mise en place d'actions à destination du collectif.

Développer des actions collectives partenariales sur la Résidence en lien avec la consommation addictive des personnes accueillies.

POUR LA RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON :

Poursuivre les rencontres avec les partenaires de notre département ainsi que les départements limitrophes (Lozère et Haute Loire) afin que les acteurs puissent repérer la Résidence.

Développer une réflexion autour de la mobilité afin de faciliter les déplacements autonomes des résidents.

Développer davantage le partenariat pour répondre aux nouveaux besoins des personnes qui seront accueillies.

Redynamiser le collectif après une période avec un taux d'occupation très bas.

PREAMBULE

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), conformément au décret n°2005-223 du 11 mars 2005, a « pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

Les actions du service reposent sur le développement de l'autonomie dans une notion d'apprentissage, de plaisir et de partage. L'idée étant que l'autonomie n'est pas un don que l'on a ou que l'on a eu, mais une capacité qui s'acquière en s'enracinant sur des compétences déjà acquises que l'on peut développer et partager avec d'autres.

L'enjeu est de redonner à la personne les moyens pour qu'elle devienne actrice de sa vie.

Cette approche, si elle place la personne au centre de son histoire, de son devenir, lui rappelle également ses droits et ses obligations.

Il s'adresse donc aux personnes en situation de handicap, de plus de 18 ans.

La prise en charge en SAVS nécessite une orientation de la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission CDAPH et sa durée est décidée après un avis technique basé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par le biais de l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au conseil général du domicile de secours. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en place. Elle permet de disposer d'un délai d'un an pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

Les tableaux statistiques comptabilisent les données des deux sites, Lavilledieu et Coucouron.

Le premier SAVS de notre Association a ouvert à Lavilledieu avec une capacité de 15 places en 2008. En 2009, nous avons obtenu 10 places de SAVS supplémentaires en lien avec l'ouverture de la Résidence Accueil « Montarem » à Coucouron.

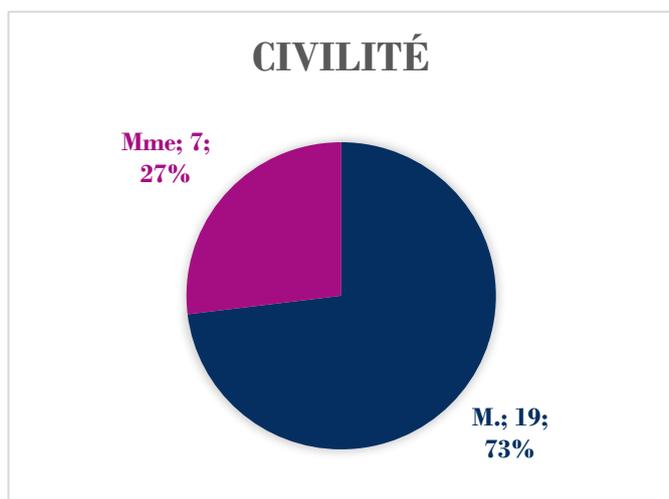
Le SAVS de notre association à Privas dispose de 32 places mises en place fin 2009. Elles sont réparties comme suit : 9 places sur le bassin privadois, 12 places sur Nord Ardèche anciennement fléchées dispositif Trajectoire07 et 11 places sur la Résidence Accueil. En termes de gestion, le cloisonnement des places en fonction de la nature de l'accompagnement peut être parfois contraignant.

Le bilan ne prend pas en compte les 3 places du Groupement, un bilan spécifique est réalisé.

1. LE PUBLIC

Sur l'année 2022, le SAVS a accompagné 26 personnes.

PROFIL DES USAGERS

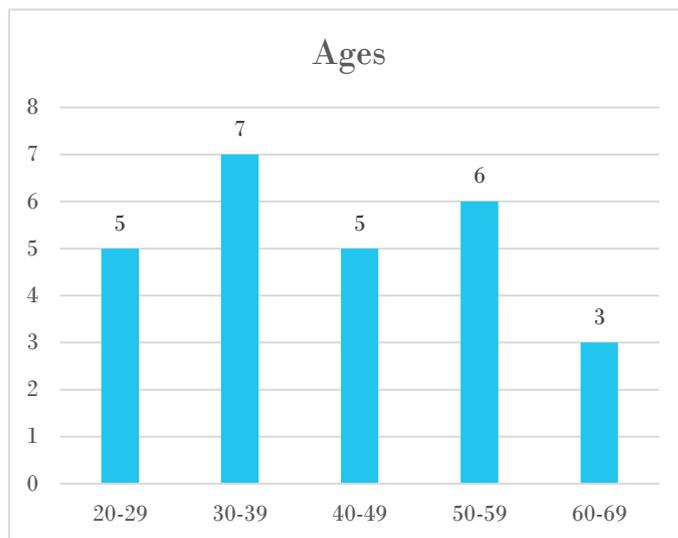


En 2022, le SAVS a accompagné 7 femmes et 19 hommes. Nous observons depuis l'ouverture du SAVS une majorité d'hommes accueillis.

Le SAVS n'ayant pas de limite d'âge, on observe une répartition plutôt homogène.

Après 60 ans, avec les conséquences qui peuvent être liées au handicap mais aussi à l'âge, il est plus difficile de maintenir l'autonomie. En effet, nous observons en termes d'accompagnement, de rendez-vous et de temps passé avec la personne, une augmentation des besoins.

De plus, réfléchir à des solutions pour l'après logement, prend du temps parfois du fait des places peu nombreuses en établissement et des délais d'attente pour y accéder.



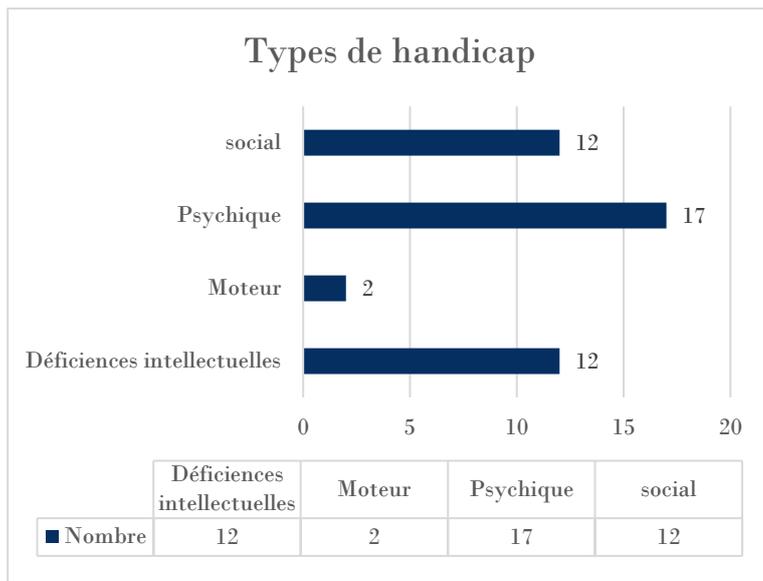
Sans la prise en charge SAVS, il serait difficile pour les personnes accompagnées vieillissantes de ne pas se mettre en danger, et de maintenir une qualité de vie acceptable.

En effet, les professionnelles passent beaucoup de temps à coordonner les différents services intervenants auprès de la personne : soins à domicile, cabinets infirmiers, recherche de médecins traitants...

Les accompagnements auprès des professionnels de santé sont nécessaires notamment pour faciliter la prise en charge de la personne et sa compréhension.

L'accompagnement proposé n'est donc pas le même selon l'âge. En effet, les plus jeunes accèdent à l'autonomie alors que pour les plus âgés, le SAVS permet le maintien de l'autonomie dans le quotidien.

TYPES DE HANDICAP



Parmi les personnes accompagnées, 17 souffrent d'handicap psychique souvent associé à une déficience intellectuelle. Nous observons que 12 personnes accompagnées souffrent de handicap dit social. Nous pensons qu'il est important de faire apparaître cette donnée car nous constatons de plus en plus que les personnes suivies souffrent d'un grand isolement social qui devient un handicap pour aller vers l'extérieur.

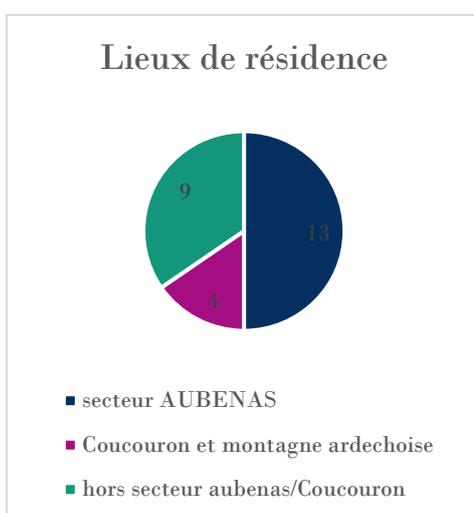
Pour certains, il est difficile de pouvoir travailler d'autres besoins, tant que le fait de sortir du logement, d'aller vers l'extérieur sont des freins. Il est donc important pour les professionnelles de permettre à la personne de se sentir suffisamment en confiance pour aller vers l'extérieur.

Cela peut-être pour des activités de loisirs dans un premier temps, pour réapprendre à sortir de chez soi et arriver à reprendre confiance pour le faire seul par la suite afin de retisser du lien social.

Deux personnes suivies présentent des troubles moteurs sévères, mettant des limites à l'accompagnement SAVS que l'on peut proposer habituellement.

Allant de la simple recherche de partenaires santé (coordination médecins traitants, infirmières, aides à domicile...), ou plus spécifiquement développer des relais plus adaptés (ergothérapeutes, spécialistes dans de grands hôpitaux) ou la réorientation vers le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

DOMICILIATION DES USAGERS



Depuis l'ouverture, le SAVS intervient sur un très large territoire : allant du bassin Berg et Coiron, au plateau de Coucouron en passant par le grand bassin albenassien, le territoire Ardèche des sources et volcans et le pays Beaume-Drobie.

Dans une période de désertification des services publics, le SAVS vient répondre à des besoins sur des secteurs dits isolés.

Cependant, après une réflexion menée en équipe et un remaniement des secteurs géographiques des professionnelles, on peut noter en 2022 une baisse significative des kilomètres effectués pour la professionnelle basée sur le secteur de Lavilledieu :

➤ 10046 km parcourus en 2022 contre 11578km en 2021

A contrario, les professionnelles qui interviennent sur le secteur de Coucouron/Aubenas conservent des temps de route toujours aussi importants.

SITUATION FAMILIALE ET LIEU DE VIE

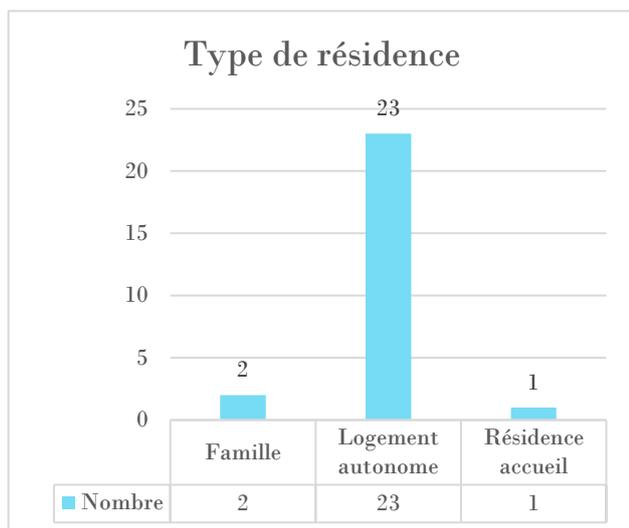
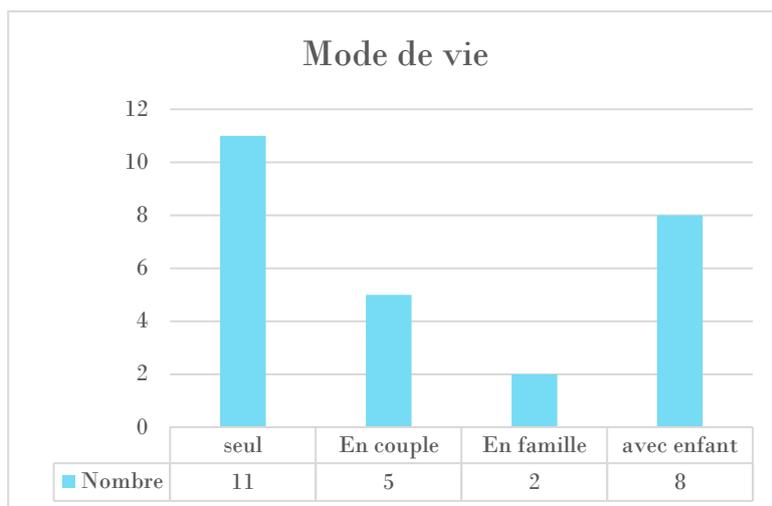
La majorité des personnes accueillies en SAVS vivent seules et n'ont pour nombre d'entre-elles aucune famille.

La plupart des usagers qui ont des enfants ne les ont pas en garde (7 sur 8). Ils sont pour la grande majorité placés par les services compétents ou en famille d'accueil.

Le travail de lien et de soutien à la parentalité est alors primordial.

Un maillage entre les professionnels intervenants auprès des enfants des personnes accompagnées vivant ou non au domicile familial est important. En effet, accompagner la personne dans sa parentalité, là où elle en est à l'instant de l'accompagnement doit se faire entre tous les partenaires.

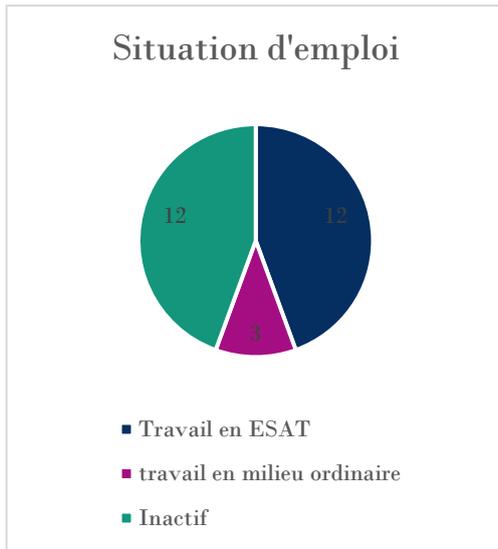
Le but premier étant de permettre à la personne de garder le lien avec son enfant et de vivre au mieux sa parentalité en fonction de ses possibilités. Accompagner les personnes pour les soutenir dans les étapes du développement de leur enfant avec les partenaires de la petite enfance (crèche, ASE, PMI...).



Une grande majorité des usagers accompagnés vivent en logement autonome, en appartement pour la majorité. Un grand nombre d'entre eux sont locataires.

Deux personnes vivent en famille ou hébergées chez un tiers.

Une autre en résidence accueil, l'implantation géographique des structures de l'apatph permet de faciliter le travail en partenariat et la complémentarité des services.



La présence nombreuse de personnes travaillant à l'ESAT est due à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifié et forcément plus sollicité. Nous pouvons également plus facilement amener les personnes accompagnées à une visite ESAT, mise en place de stages...

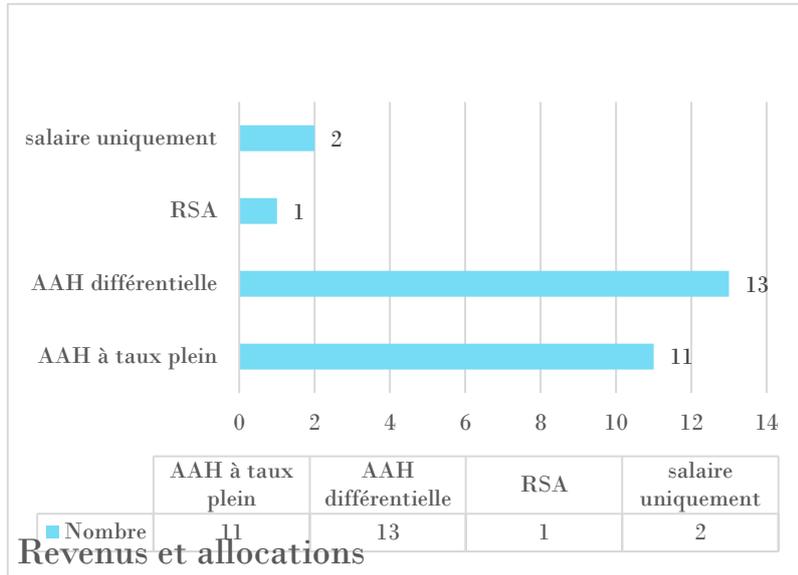
Certaines personnes travaillent à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatigabilité liée au handicap.

Les personnes sans activité sont soit dans un projet d'accès au milieu protégé, soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

Les plus jeunes se confrontent à la recherche d'emploi dans le milieu ordinaire, avec toutes les difficultés sociétales que cela comprend.

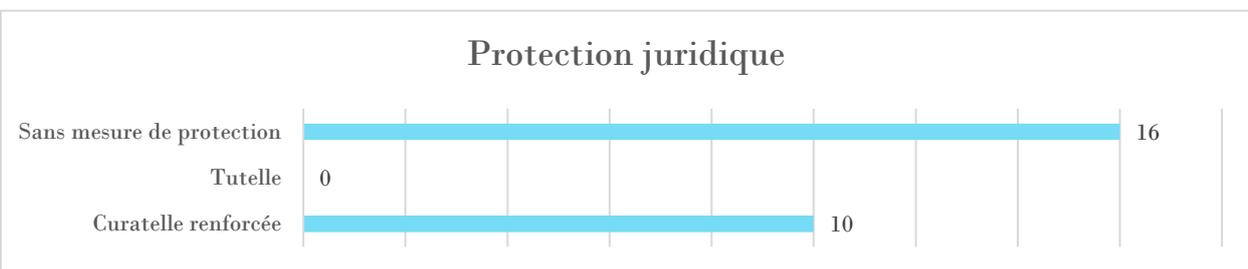
Une majorité des personnes accueillies bénéficient de l'AAH à taux plein ou d'un complément d'AAH par exemple lorsqu'ils sont en ESAT.

Certains ayant connu une activité en milieu ordinaire avant de se trouver en situation de handicap perçoivent une pension d'invalidité.



De nombreuses démarches administratives en lien avec les ressources sont nécessaires, dossiers de demandes d'aides (APL, Prime d'activité...), renouvellement dossier MDPH (AAH), déclaration trimestrielle (prime d'activité, pension d'invalidité...). Ce qui peut nécessiter beaucoup de temps de rendez-vous avec les usagers.

De plus, les usagers qui sont en activité ne sont disponibles qu'en fin de journée, et donc sur des créneaux identiques. Avec toutes les difficultés que cela implique pour les démarches auprès des organismes après 17h.



La majorité des personnes accompagnées n'ont pas de mesure de protection, ce qui implique de nombreuses démarches administratives et d'accompagnement dans la gestion du budget.

Les personnes sous curatelle renforcée nécessitent pour le SAVS des rendez-vous réguliers avec les partenaires.

2. LES MOYENS

LE PERSONNEL

Le service fonctionne avec 2 ETP de formation Educatrice spécialisée et Conseillère en Economie Sociale Familiale. Une troisième professionnelle intervient également sur trois situations sur le secteur d'Aubenas, alors que son bureau est basé à Privas.

Le poste vacant de chef de service a été pourvu en juin 2022, ce qui a permis au service de reprendre un fonctionnement « classique ».

LES LOCAUX

Le bureau du SAVS de Lavilledieu est situé au 310 chemin des roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT de Lavilledieu. Nous sommes, de ce fait très en lien avec eux car certaines personnes accompagnées par le SAVS travaillent également à l'ESAT.

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT et de la Résidence Accueil. Les bureaux sont excentrés du village.

La situation géographique nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des magasins, notamment dans les départements limitrophes.

Il bénéficie également d'un bureau, au pôle administratif de l'APATPH à Aubenas. Ce qui permet de couvrir un plus large territoire.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu, soit dans les locaux du SAVS, soit au domicile de la personne, soit par des accompagnements sur l'extérieur.

LES SUPPORTS/OUTILS

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.

- Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.

- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires. Celle-ci est complétée lors de la première rencontre avec la personne.
- Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins et attentes, et le projet de service. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.
- Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administratives et techniques) formalisées, organisées et actualisées.

Les fonctions du dossier sont :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

- Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

- Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

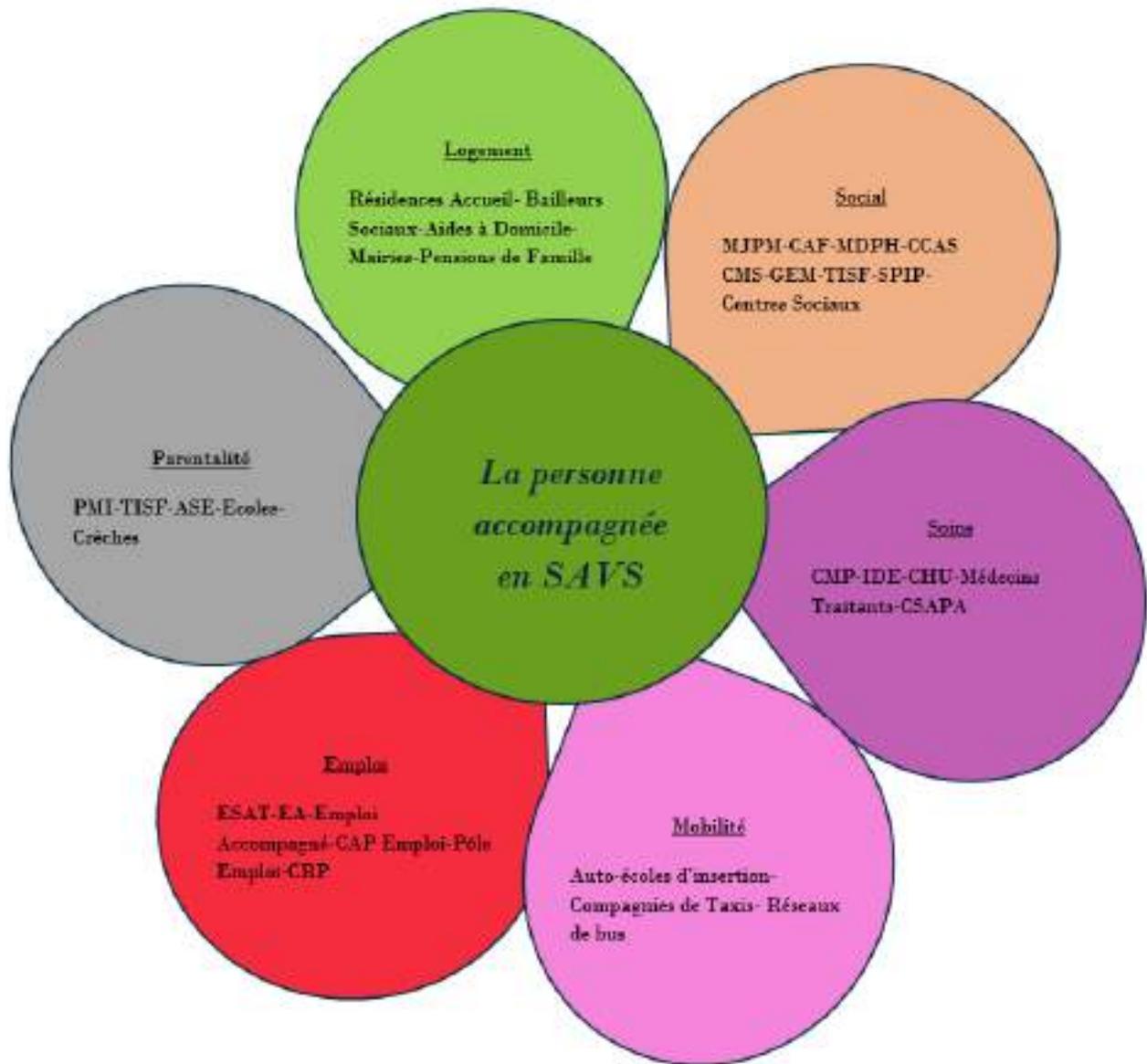
La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueille de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

- Les **fiches signalement d'évènements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solutions.
- Les **fiches traitement des réclamations** destinées aux usagers, aux familles, aux partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.
- L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

LES RENCONTRES SAVS

- Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucournon, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vu de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.
- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux, des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur. Cette commission se déroule généralement lors des réunions sociales.
- Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2022, les réunions d'analyse de la pratique professionnelle ont été reconduites. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers.
- Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés faits avec les usagers, et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chacune des situations ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité, et d'apporter un accompagnement dans sa généralité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « l'autonomie et l'insertion dans la cité », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut le solliciter.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

En 2022, le SAVS a également participé au Séminaire de l'UNAFAM, où une présentation du service a été faite auprès des partenaires présents, ainsi qu'une explication plus concrète de ce qu'est l'accompagnement SAVS au travers d'une présentation de la situation de personnes accompagnées.

3. L'ACCOMPAGNEMENT

« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »

A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles, les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies et ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

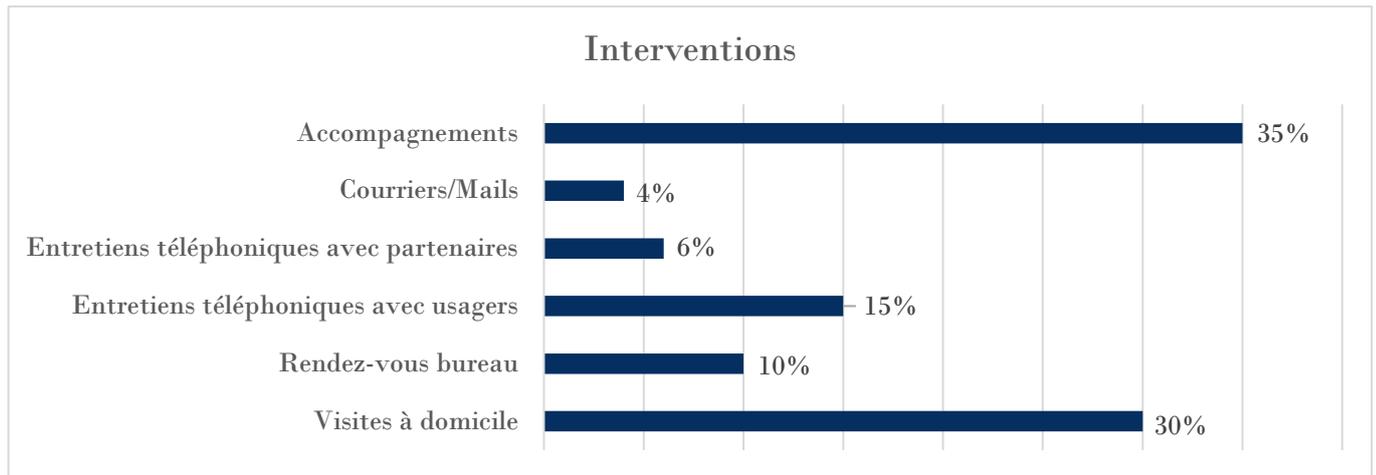
Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

 **Le SAVS assure une mission essentielle qui est celle de la coordination de parcours de l'utilisateur.**

Les référents éducatifs sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée.

Les missions de coordination s'appuient sur une vision globale des diverses interventions à coordonner. Elles permettent une plus grande réactivité et plus de flexibilité dans l'accompagnement de la personne.



A) Les visites à domicile

La visite à domicile représente 30% des interventions auprès des usagers. Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé : « on ne s'y invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps, le domicile « *donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale.* »¹

« *La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. A tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet.* »²

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « *dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité.* »³

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions. Le domicile peut refléter l'état de la personne.

« *Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser.* »

B) Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 10% du travail en SAVS.

Les rencontres au bureau sont souvent de plus courte durée et souvent non programmées. Elles permettent aux usagers de solliciter le SAVS sans avoir forcément pris de rendez-vous. On observe plus de rendez-vous au bureau pour les personnes présentes sur le site du bureau (usagers ESAT, locataires RA...)

Les rencontres au bureau permettent d'être à l'écoute des usagers, de traiter une démarche administrative ou encore de contacter un partenaire, d'avoir un accès Internet si besoin ...

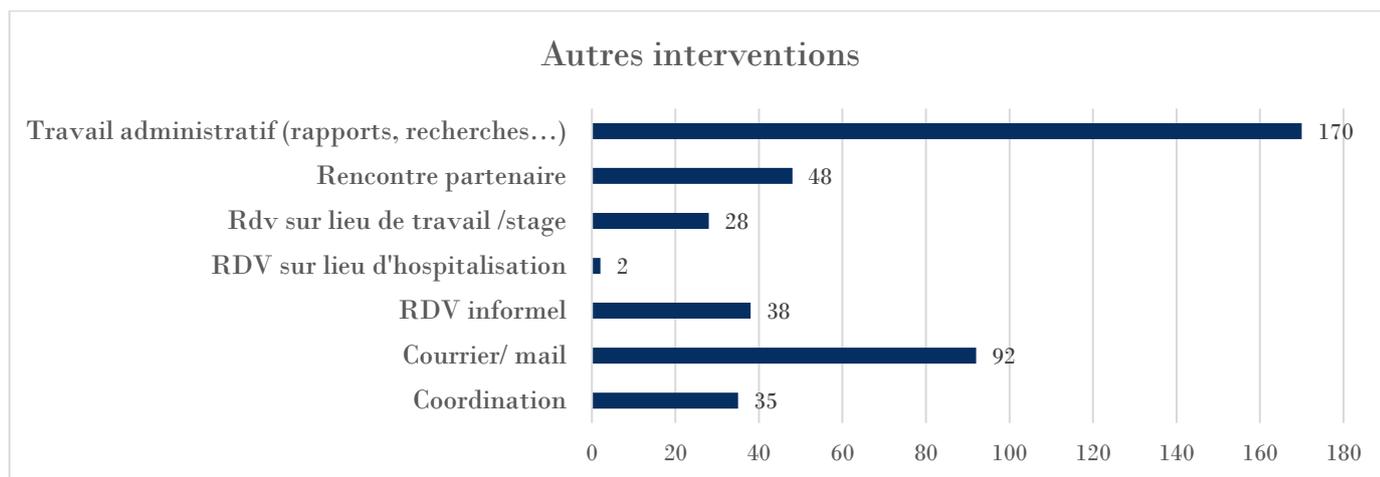
C) Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation des transports, visites d'entreprises, etc). Ceci représente 35% des interventions pour l'année 2022. Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

De part le territoire isolé de COUCOURON, les accompagnements dans le cadre du suivi SAVS des personnes, demandent à se déplacer dans les départements limitrophes. En effet, l'implantation du site de COUCOURON amène à travailler avec les services et partenaires des départements voisins, notamment en LOZERE et la HAUTE-LOIRE.

Par exemple, les accompagnements médicaux se font généralement sur Le Puy plutôt qu'Aubenas, tout comme les accompagnements dans le cadre de la mobilité, des achats du quotidien, par gain de temps. (40 minutes pour Le Puy contre 1h15 pour aller à AUBENAS).

D) Autres types d'interventions



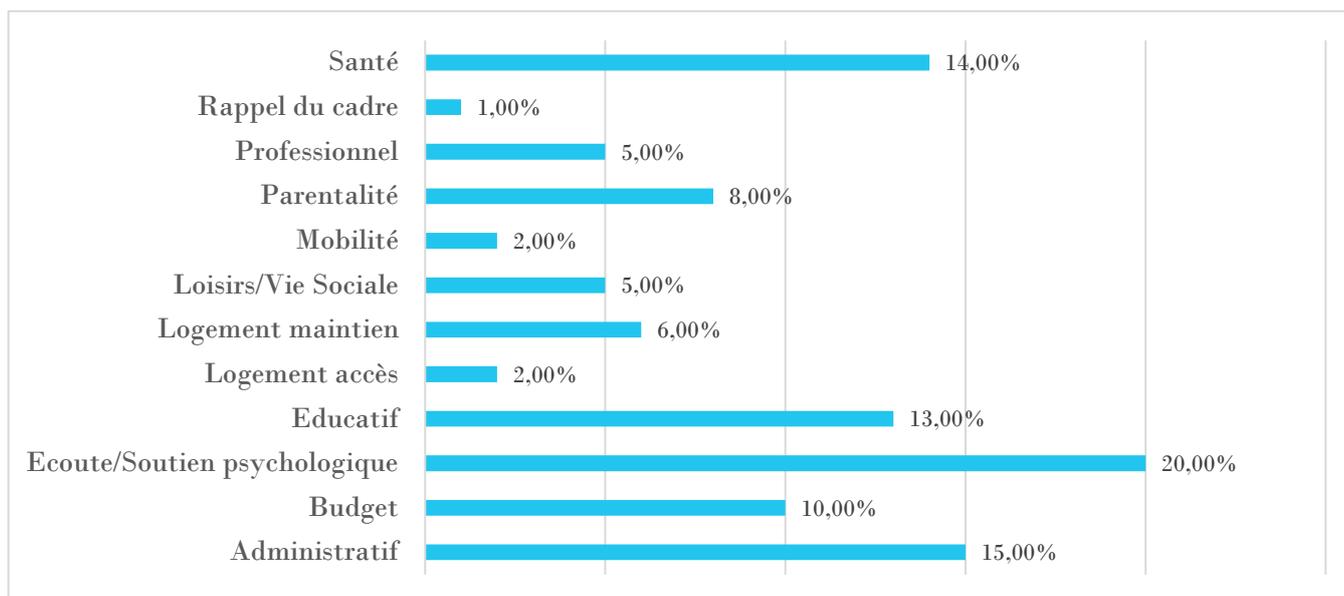
En SAVS il existe également d'autres types d'interventions, indirectes mais néanmoins nécessaires.

- Le travail administratif (dossiers MDPH, renouvellements, aide aux ouvertures de droits/ou leur maintien, création d'espaces personnels administratifs, aide aux déclarations d'impôts...) prend une part très importante dans le travail au quotidien. On note 170 temps dédiés en 2022.

De même que les échanges de mails et rédactions de courriers.

- Les rencontres partenaires pour permettre le lien autour de la situation de l'utilisateur sont également primordiales pour un travail en partenariat efficace et cohérent. Pour 2022, elles sont au nombre de 48.
- Les rendez-vous sur les lieux de stages, de travail ou d'hospitalisation permettent eux aussi de faire du lien entre les différents acteurs qui gravitent autour des usagers.
- Enfin la coordination en interne permet également d'échanger, de trouver des solutions et de partager des informations.

LES DOMAINES D'ACCOMPAGNEMENT



Le SAVS peut intervenir sur 12 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrira au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge plus lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'utilisateur sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une visite à domicile par semaine, voire tous les 15 jours selon les besoins et les demandes de la personne.

Observations des différents axes d'accompagnement :

➤ **Santé :**

Cet axe représente 14% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soins, de traitements et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

➤ **Gestion administrative :**

Elle représente 15% des accompagnements.

L'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explications de leur contenu ;
- le soutien à la rédaction de courriers ;
- l'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Logement (accès et maintien) :**

↳ L'accès et le maintien : 8%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- quitter l'hébergement familial,
- évolution du handicap,
- environnement malsain,
- procédure d'expulsion,
- logement indécent,
- départ de la Résidence Accueil
- désir de changement

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagères, sociétés de déménagement, électriciens...).

➤ **Gestion du budget**

L'aide à la gestion du budget représente 8% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2022, 10 d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique, contre 15 personnes sans.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est finalement pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes qui apprennent à gérer leur budget avec de faibles ressources (avant mise en place de l'AAH, droit au RSA impossible avant 25 ans sauf si un enfant à charge).

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ **Insertion professionnelle**

Pour l'année 2022, 5% des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle.

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne :**

Ce domaine représente 13% de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente la moitié de l'aide éducative apportée.

Nous créons également de nombreux outils éducatifs pour aider la prise d'autonomie des usagers, ce qui nécessite un temps administratif important, car il faut sans cesse s'adapter à la personne et à ses difficultés.

➤ **Socialisation :**

Cet axe représente 5% des accompagnements.

On peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public ayant un handicap psychique, la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le service a accompagné des personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles,
- l'accès à la culture,
- le travail autour de la citoyenneté,
- l'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

► Mobilité

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel, 2 %. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

LES ACTIONS COLLECTIVES

Durant l'année 2022, il y a eu quelques actions collectives.

Une action collective « Epiphanie et moment de convivialité » a eu lieu réunissant une dizaine d'usagers SAVS. Celle-ci a permis de partager un goûter à la suite de leur journée de travail à l'ESAT, et également un temps ludique autour de jeux de société. Ce fût un temps très apprécié par tous, que ce soit par les usagers mais également les professionnelles. Les personnes accompagnées apprécient ces moments partagés plus informels.

Une journée autour du Festival du jeu à UCEL a eu lieu au printemps 2022 avec un repas de midi partagé au restaurant chinois. Cette journée a eu lieu sur un samedi. Les actions collectives sur le week-end offrent souvent aux personnes accompagnées de rompre avec le rythme habituel.

Une sortie sur le Marché de Noël d'Aubenas a été proposée aux personnes suivies en fin de journée. Cette action a permis de marquer la fin de l'année civile et aux personnes accompagnées par le service de se rencontrer.

Sur le site de Coucouron, une action collective s'est également mise en place lors de la période de Noël, avec un repas partagé entre usagers ESAT, Résidence Accueil et SAVS. Cette action collective est un temps fort du SAVS basée à Coucouron.

Ces moments conviviaux permettent de voir les personnes sur un temps plus informel et offrent divers échanges en groupe. Cela ouvre, parfois la discussion pour les temps individuels qui ont lieu par la suite. Ces temps en groupe sont intéressants pour travailler la socialisation.

Aussi, des temps partagés peuvent être proposés aux personnes accompagnées par le SAVS, notamment aux plus isolées. En effet, ces temps dits partagés se caractérisent par des petits temps informels en collectif restreint, comme une sortie cinéma avec deux usagers, un temps repas lors d'un anniversaire, des temps sportifs (promenades, piscine ...), un moment convivial lors des fêtes de fin d'année ; l'objectif principal de ces temps partagés est de rompre l'isolement des personnes tout en leur permettant de découvrir de nouvelles activités, de faciliter leur accès, de façon à ce qu'elles puissent les reproduire en toute autonomie par la suite.

1. LE PUBLIC

Sur l'année 2022, le SAVS de Privas a accompagné 36 personnes.

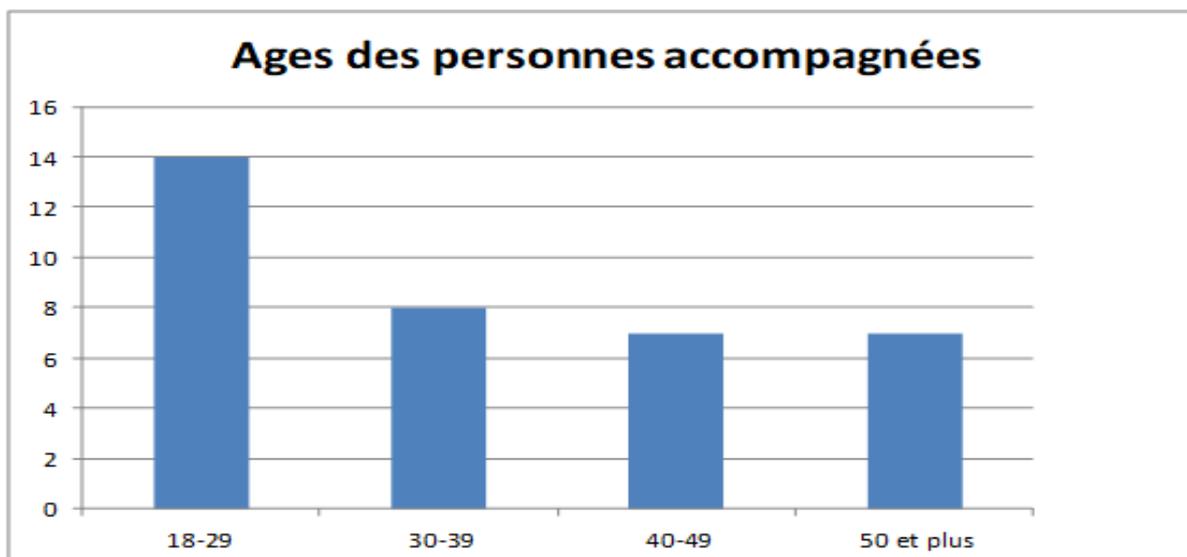
LES ENTREES :

On compte 6 entrées dont 5 sur le SAVS TRAJECTOIRES 07, 1 entrée sur le SAVS RA. Les personnes ont été orientées vers le SAVS par différents partenaires : mandataires judiciaires, missions locales, Résidences Accueil, MDPH.

LES SORTIES :

- 6 personnes ont quitté le service :
- 3 personnes ne souhaitent plus être accompagnées par le SAVS
- 3 personnes ont déménagé.

PROFIL DES UAGERS



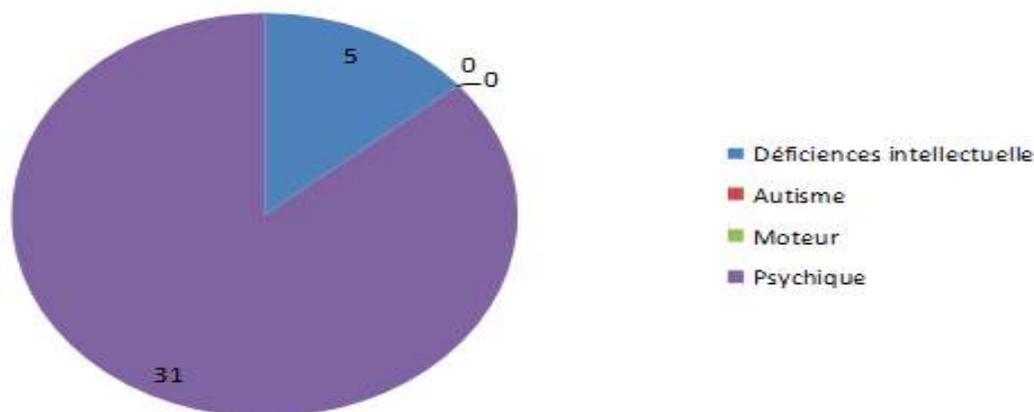
En 2022, 12 femmes et 24 hommes ont été accompagnés par le SAVS.

La tranche d'âge des 18-29 ans reste majoritaire du fait des 12 places fléchées SAVS Trajectoires. Néanmoins, nous constatons une diminution de l'écart entre les 30-39 ans et les 50 ans et plus. Il s'agit des personnes suivies depuis de nombreuses années par le service. Nous constatons un vieillissement des personnes accompagnées par le SAVS.

On observe un large panel d'âges pour les accompagnements sur la RA et le Bassin de Privas.

TYPE DE HANDICAP

« Les incapacités psychiques peuvent provoquer des dépendances de nature et d'intensité variables selon la pathologie (psychoses, schizophrénies, troubles bipolaires, troubles obsessionnels compulsifs...). Selon la nature des troubles, diverses capacités peuvent être atteintes : capacité à s'organiser, à mémoriser, à assurer une activité, à maintenir une vie sociale, à communiquer, à prendre soin de soi, à anticiper, à se concentrer. Alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales, ses difficultés, variables dans le temps, affectent plus ou moins gravement sa relation à l'autre ».⁴



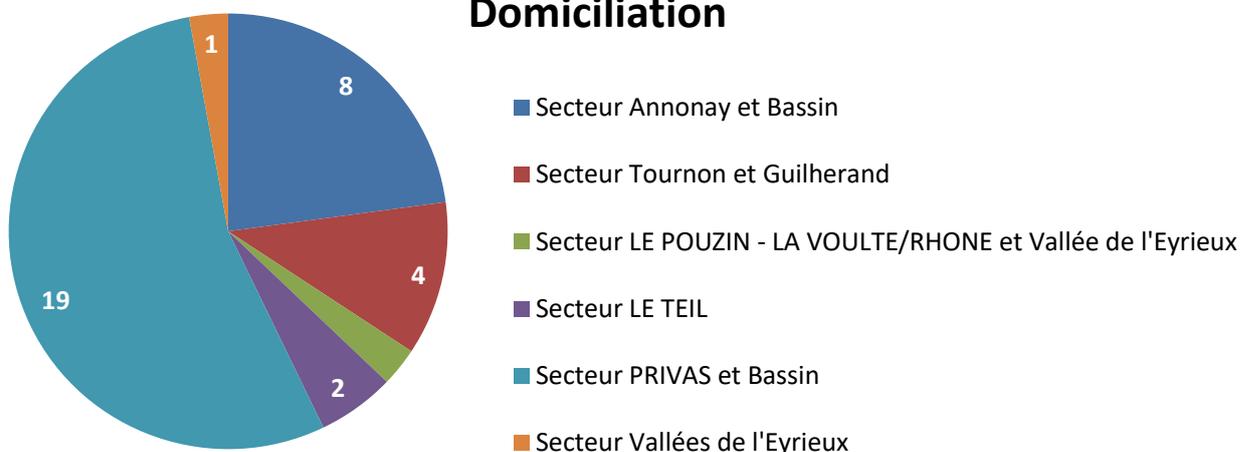
La moitié des personnes accompagnées par le SAVS, soit 19 sur 36, présente un handicap psychique, l'autre moitié une déficience intellectuelle.

Le public accompagné dans le cadre du SAVS Résidence Accueil et SAVS Bassin a comme handicap prédominant un handicap psychique puisque la Résidence Accueil loge de plus en plus de personnes venant des services de l'hôpital psychiatrique Sainte Marie de Privas. Une des missions de la Résidence Accueil est de proposer une réadaptation sociale via le logement.

L'autre moitié des personnes présentant une déficience intellectuelle est représentée essentiellement par le public accompagné par le dispositif Trajectoires 07.

DOMICILIATION DES USAGERS

Domiciliation



Plus de la moitié des accompagnements se situent sur la commune de Privas et sa périphérie proche, lieu d'implantation du SAVS et de la Résidence Accueil.

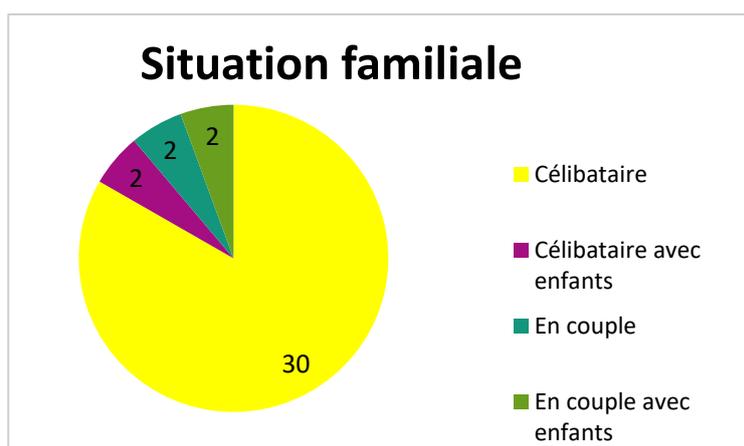
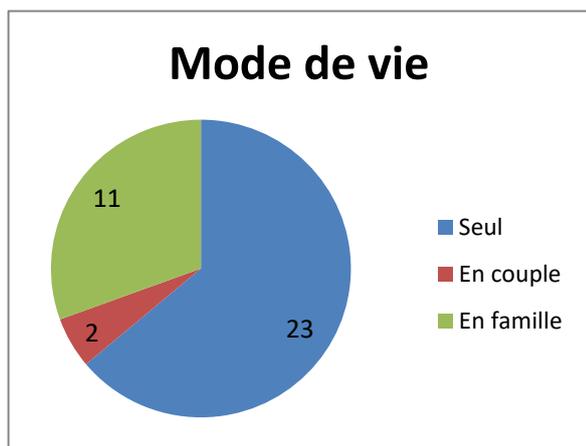
Le secteur du SAVS Trajectoire est beaucoup plus représenté sur le territoire Nord avec 1/4 des accompagnements.

Le secteur de Tournon et Guilhaumand Granges s'est développé depuis l'année 2021 du fait de la mise en place d'une convention avec MESSIDOR pour accueillir la professionnelle dans leurs locaux. Au cours de l'année 2022, nous constatons une réelle augmentation des demandes sur ce secteur géographique. De plus, les collègues de MESSIDOR, ayant bien repéré les missions du SAVS, orientent de plus en plus de personnes vers nos services.

Le secteur de la vallée du Rhône (axe Soyons/la Voulte sur Rhône/le Pouzin) est resté stable en nombre d'accompagnement une bonne partie de l'année. A noter, que les personnes ont quitté le SAVS au cours de l'année 2022.

L'implantation du territoire Ardéchois, nécessite aux professionnels de nombreux kilomètres afin d'intervenir auprès des personnes accompagnées pour réaliser leur projet personnalisé ex : rendez-vous médicaux, visites de lieux de stages, visites à domicile, visites de logements en vue d'un déménagement...

SITUATION FAMILIALE ET LIEU DE VIE

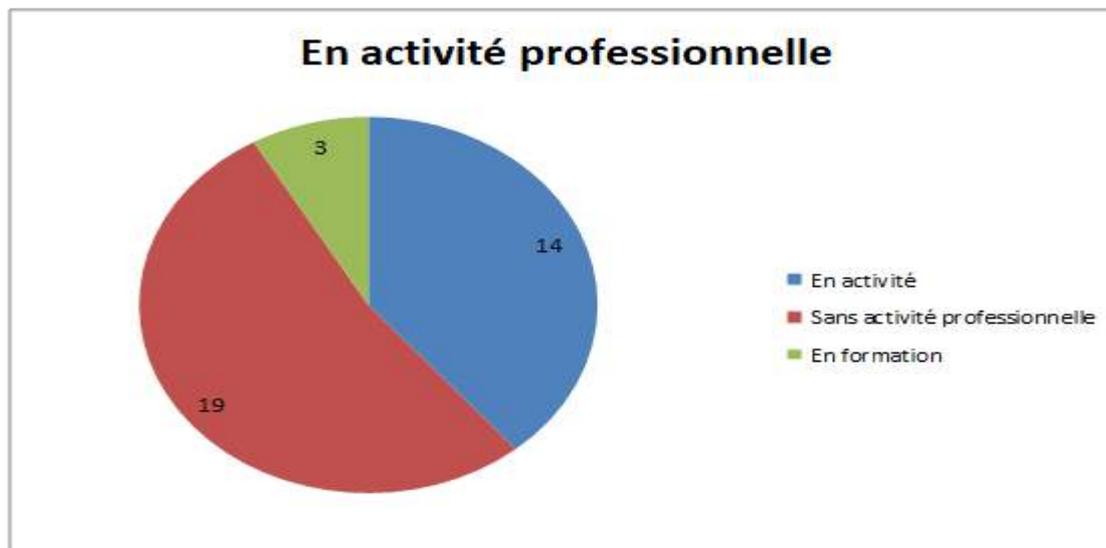


Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la Résidence Accueil. Ceci est lié aux spécificités des dispositifs et notamment du fait d'un nombre de places fléchées SAVS/ résidence accueil. Sur la Résidence Accueil, les logements permettent d'accueillir uniquement des personnes seules.

Pour le SAVS de Trajectoires, il s'agit de jeunes de 18 à 30 ans qui pour la plupart, ne vivent pas en couple. Les 10 personnes vivant en famille sont représentées par les personnes accompagnées sur le dispositif Trajectoires 07 essentiellement.

En 2022, on compte 4 personnes accompagnées ayant des enfants. Celles-ci demandent très souvent un soutien à la parentalité même si leurs enfants ne sont pas au domicile (placés, adolescents, âge adulte).

Certains de ces suivis nécessitent de développer le partenariat avec la petite enfance (PMI, ASE). Ce champ d'accompagnement vient souvent questionner l'éthique. Il s'agit de situations singulières dans lesquelles entrent bien souvent des conflits de valeurs. Le professionnel doit pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective pour étayer son positionnement. Nous constatons depuis plusieurs années que nous sommes amenés à développer ce partenariat.



Pour l'année 2022, 19 personnes accompagnées par le SAVS sont sans activité.

Les personnes en activité au cours de l'année 2022 sont employées sur tous types de contrats : CDI, CDD, remplacement, mission intérim, emploi saisonnier. A noter que 5 de ces personnes sont travailleurs en ESAT avec un contrat d'aide et de soutien.

Sur les 36 personnes accompagnées au cours de l'année 2022, 26 personnes perçoivent l'AAH, 13 personnes perçoivent un salaire, 2 ont leur droit au chômage ouvert, 1 personne perçoit le RSA. En fonction de leur revenu lié à leur activité, certaines personnes accompagnées ont un complément AAH. Pour les 23 autres usagers, ils perçoivent une AAH à taux plein, cela veut dire qu'ils n'ont pas d'activité salariale.

A noter qu'en 2022, 23 personnes ne bénéficient pas de mesure de protection, 10 personnes sont en curatelle renforcée, 1 personne est en curatelle simple et 2 personnes sont en tutelle.

2. LES MOYENS

LE PERSONNEL

En début 2022, le service a fonctionné avec 2 ETP de formation Conseillère en Economie Sociale Familiale et 0.80 ETP de formation Educateur Spécialisé. A savoir, un changement de professionnel a eu lieu durant l'année 2022. La collègue du dispositif Trajectoires a démissionné. La nouvelle équipe se compose d'1.8 ETP Educateur Spécialisé, 1 ETP de Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Ces professionnels ont un rôle de coordinateur dans la logique de parcours de la personne accompagnée. Les référents SAVS sont les interfaces du travail en réseau avec les partenaires. Ils sont les garants de la mise en place du projet personnalisé de chaque personne accompagnée. Depuis le 1^{er} Juin 2022 il y a également 1 ETP de Chef de Service Social.

LES LOCAUX

Le bureau principal du SAVS se situe au pôle social de l'APATPH situé au 1 rue André Philip – 07000 PRIVAS.

Ces locaux se situent à côté de la Résidence Accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet pédagogique de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers de passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

Depuis novembre 2020 et suite à la reprise du volet insertion professionnelle de Trajectoires 07 ainsi que de sa salariée, par l'association Messidor, un bureau dans les locaux de l'association MESSIDOR à Valence est mis à disposition.

Depuis Mai 2021, un accord entre l'association APATPH et l'association MESSIDOR à permis la location partagée d'un bureau dans la ville d'Annonay.

Les suivis des personnes peuvent avoir lieu :

- ✘ dans les locaux du SAVS,
- ✘ soit au domicile de la personne,
- ✘ soit par des accompagnements à l'extérieur
- ✘ et dans divers endroits rendant possible le suivi de la personne.

LES SUPPORTS/OUTILS

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présentée la personne, sa situation et sa demande, afin de le soumettre à la commission SAVS.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Le **document individuel de prise en charge**, contrat qui formalise l'accompagnement ou la prestation mise en place entre un usager et un établissement ou un service social ou médico-social au sens de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires.
- Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'usager, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins *et ses attentes et le projet de service*. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'usager, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'usager est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de

référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans où dès que la situation évolue.

➤ Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administratives et techniques) formalisées, organisées et actualisées.

Les fonctions du dossier sont :

- Assurer la mémoire des actions entreprises
- Permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le logiciel Mediateam a été mis en place pour informatiser et mutualiser les dossiers des usagers.

➤ Les **dossiers thématiques** réunissent des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

➤ Les **fiches signalement maltraitance**

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation y compris la violence sexuelle.

La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueille de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

➤ Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant tant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solutions.

➤ Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, aux familles, aux partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

➤ L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

3. LES RENCONTRES SAVS

Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la cheffe de service. C'est un temps d'échange autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vu de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.

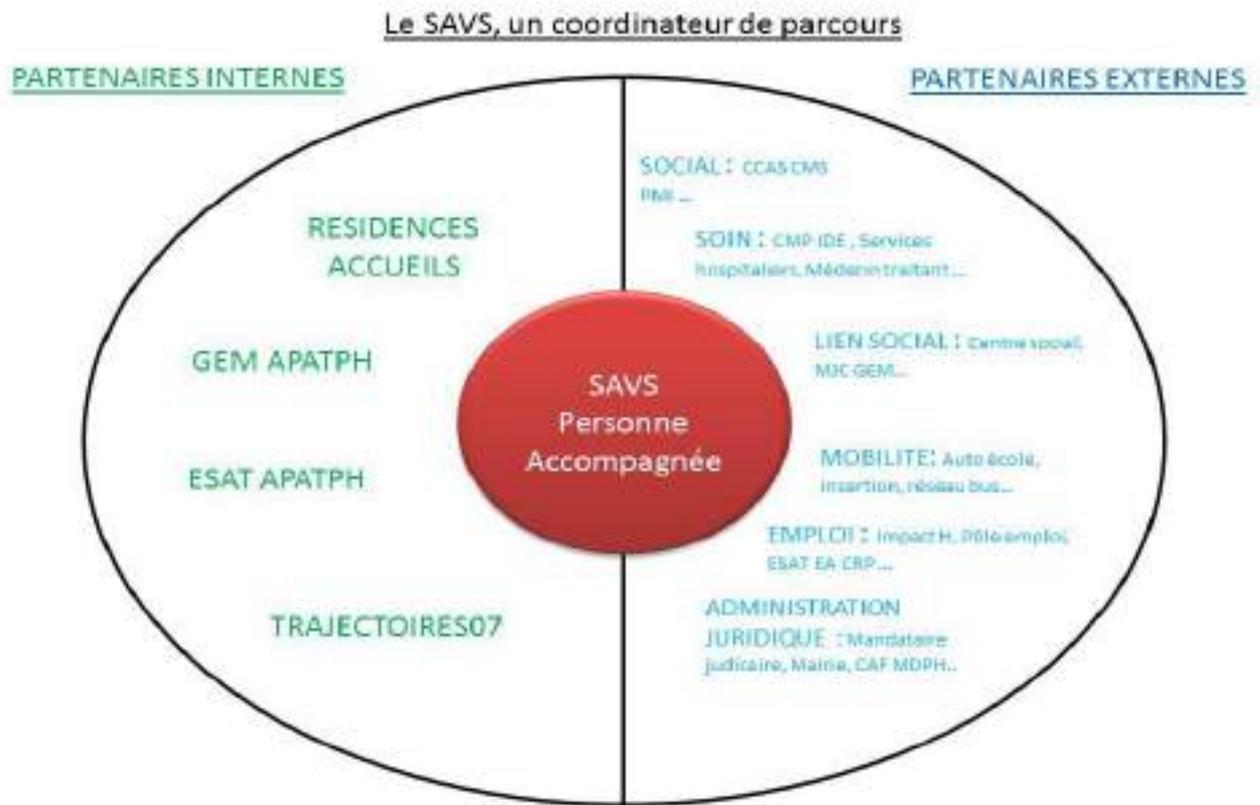
La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux, des SAVS et de la cheffe de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services en vigueur.

Les **Réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : Elle sont proposées aux salariés du service social au rythme de 2 heures par mois.

Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et des possibles répercussions auprès des usagers avec un psychologue clinicien. A noter qu'il y a eu un changement d'intervenant.

Des **Réunions transversales pôle logement- RA-SAVS** ont lieu régulièrement afin de coordonner au mieux l'accompagnement proposé aux personnes par les 3 services. Les réunions transversales pôle logement- RA et SAVS ont été repensées en prenant en compte la notion d'équipe Résidence Accueil, et la notion de site. Il a été décidé lors du second semestre 2022, de mettre en place deux réunions différentes. Une pour l'équipe RA où le SAVS ne sera plus présent et une réunion pour chaque site (Coucouron et Privas) où les professionnels RA, SAVS et la cheffe de service du pôle social seront regroupés.

Les **Réunions Validation des Projets** ont lieu une fois par trimestre en moyenne. Elles permettent de valider en équipe les projets personnalisés et d'offrir une réflexion pluridisciplinaire.



Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « *l'autonomie et l'insertion dans la cité* », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent.

4. L'ACCOMPAGNEMENT

« **Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté.** »

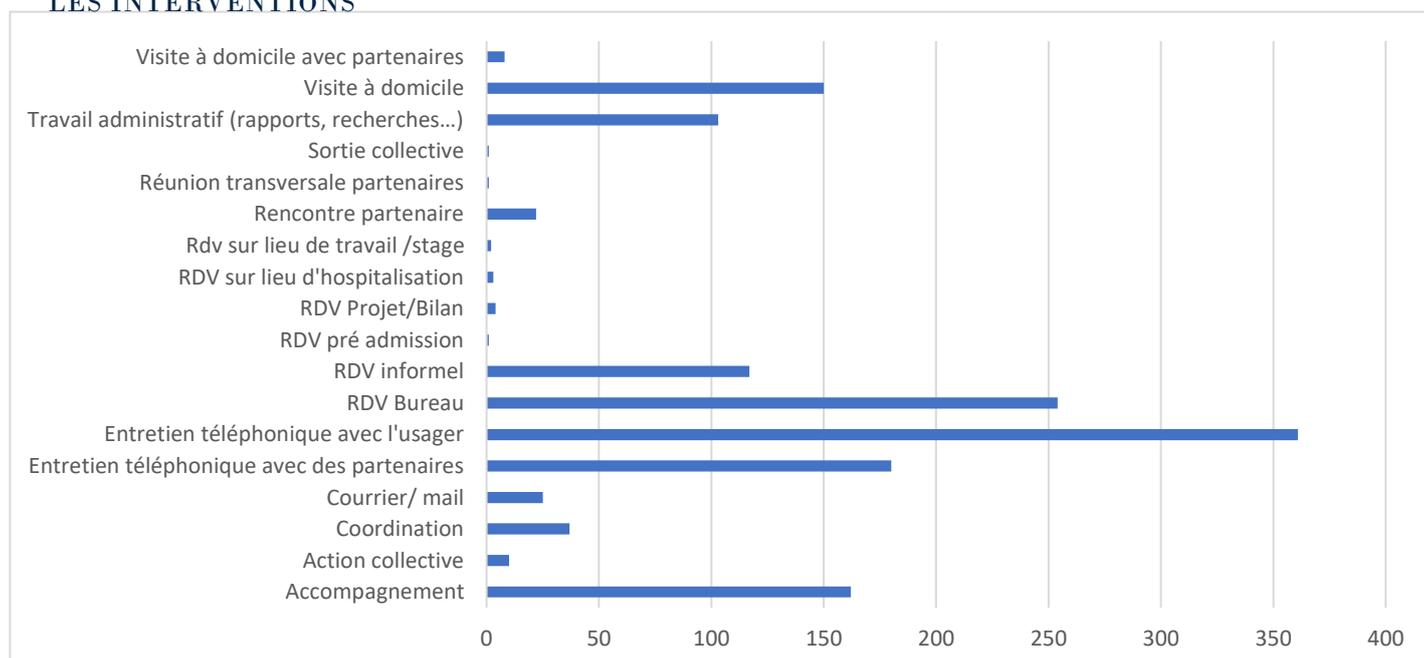
A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- La **place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix. Les professionnels sont présents pour l'aider à faire émerger « ses possibilités et sa volonté » et l'aider à cheminer sur ses projets afin qu'elle les réalise.
- Un **accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- La **coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente pas morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents. Il est important de faire le lien entre les différents partenaires pour recentrer la personne sur ses projets.

LES INTERVENTIONS



Les visites à domicile

La visite à domicile représente 10.97% du temps d'intervention auprès des usagers. Par rapport à 2021, le nombre de visites à domicile a diminué.

En moyenne, une visite à domicile dure 1h10. Nous avons pu constater que certaines personnes ayant des pathologies psychiatriques peuvent avoir un temps de concentration limité, soit du fait de leur maladie, soit du fait de leur traitement.

Il sera alors judicieux de les voir plus régulièrement mais moins longtemps.

La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention pour travailler l'autonomie de vie.

Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel.

Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité ».

Dans un premier temps le domicile « donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale. »⁵

« La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. À tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet. »⁶

De ce fait, les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité. »⁷

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne. Dans ce cas-là, nous pouvons travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

« Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser. »⁸

Les rendez-vous

Les rendez-vous au bureau représentent 25.75% de l'accompagnement et durent en moyenne 50 min. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2021 et s'explique de deux façons :
- les professionnels ont du s'adapter aux mesures sanitaires en vigueur à l'époque, ce qui a conduit à proposer plus de rendez-vous au bureau pour permettre aux usagers de sortir de chez eux et de respecter les gestes barrières.

Les rendez-vous informels ont augmenté ; ils sont passés à 8.12%. Nous entendons par là des rendez-vous au bureau qui n'étaient pas prévus ou des rendez-vous extérieurs quand ils ont lieu dans un cadre informel. Nous observons de nombreux rendez-vous au sein des locaux du SAVS de Privas étant proches de la Résidence Accueil. Il est plus facile pour les usagers de solliciter directement les professionnels en cas de problèmes divers.

Les accompagnements

Le SAVS réalise des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation des transports, visites d'entreprise, etc). Ils représentent 11.24% du temps d'intervention. Ils durent en moyenne 1h55.

Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

Le récent développement du réseau de transports en commun sur Privas, a permis aux usagers de se déplacer sur le bassin Privadois de manière plus autonome. Nous avons remarqué que de plus en plus de personnes accompagnées s'étaient saisies de ce nouveau réseau pour faire des courses, se rendre à des rendez-vous ou pour l'accès aux loisirs.

LES ACTIONS COLLECTIVES

On distingue deux types d'actions collectives : les actions collectives à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs.

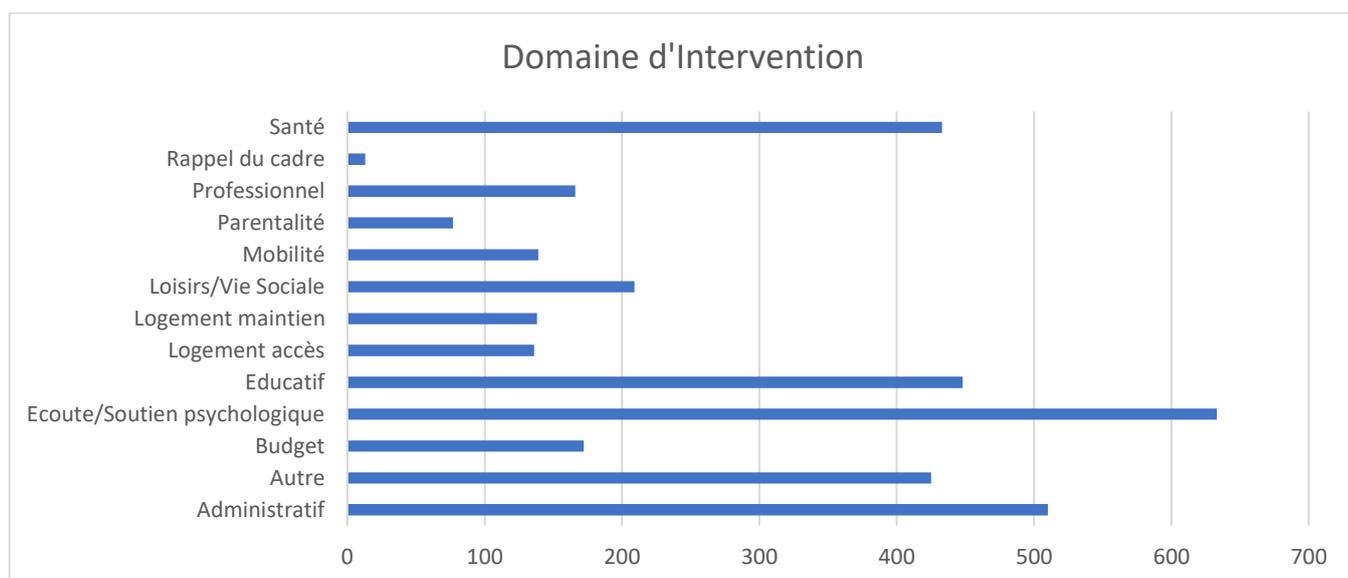
Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration d'actions collectives. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ces actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer suite à une action collective.

La récente location d'un bureau à Annonay et l'équipement de ce dernier vont permettre en 2023, la mise en place d'ateliers éducatifs divers.

Pour le SAVS bassin, il y a eu des sorties collectives associées à la résidence accueil afin de remettre en mouvement les personnes suite aux deux dernières années.

Effectivement, sortir de leurs habitudes leur a permis d'avoir des échanges sur leurs quotidiens respectifs et de se donner des conseils. Nous observons l'importance, dans nos accompagnements de ces moments moins formalisés qu'en accompagnement/ suivi individuel. Les échanges qui se passent durant les temps collectifs peuvent servir de levier dans les accompagnements individuels par la suite. Par exemple, nous pouvons rappeler à la personne ce qu'elle a vécu lors de cette journée quand elle a des difficultés dans son quotidien. Nous avons donc proposé :

- Des repas collectifs avec la résidence accueil
- Sortie au MTI Tours avec la RA avec partage d'un repas
- Sortie avec la RA au cinéma en plein air de Chomérac avec partage d'un repas
- Fête de la musique RA/SAVS



Le SAVS peut intervenir sur 11 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés.

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrira au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire.

Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge plus importante. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'utilisateur sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Au cours de cette phase, il est important de créer un lien de confiance avec la personne.

◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une VAD par semaine, voire tous les 15 jours.

Observation des différents axes d'accompagnement :

Santé :

Cet axe représente 12.37% des interventions du SAVS.

Nous constatons que les personnes accompagnées dans le cadre de la Résidence Accueil ou sur le SAVS Bassin, sont des personnes pour qui, il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans ce domaine.

Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; à faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

Auprès des jeunes de l'ancien dispositif Trajectoires 07, il s'agit de les accompagner à construire au sein de leur territoire de vie, un réseau santé de proximité.

➤ **Gestion administrative :**

Elle représente 14.58 % des accompagnements. Cet axe va être travaillé plus intensément selon si la personne bénéficie ou non d'une mesure de protection juridique.

Pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'ancien dispositif Trajectoires 07 , c'est l'axe principal travaillé. En général, les jeunes de Trajectoires étaient soutenus administrativement par leur famille avant la mise en place du SAVS. Lors du démarrage de l'accompagnement, il faut apprendre les bases de la gestion administrative (tri et classement des documents, connaissance des différentes administrations, compréhension des courriers reçus et du vocabulaire utilisé). C'est un axe d'autonomisation important. Cela s'observe également sur le SAVS bassin ou RA. Les personnes accompagnées ont besoin d'être orientées vers l'interlocuteur approprié à leur demande.

Avec la généralisation des démarches administratives en ligne, l'apprentissage de l'utilisation d'internet se développe.

Logement (accès et maintien) :

↳ L'accès : 3.89%

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- Partir de l'hébergement familial,
- Évolution du handicap,
- Environnement malsain,
- Procédure d'expulsion,
- Logement indécemment,
- Départ de la résidence accueil

↳ Le maintien : 3.94%

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide ménagères, sociétés de déménagement, électriciens...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la référente du pôle logement.

➤ Gestion du budget

L'aide à la gestion du budget représente 4.92 % des interventions.

Sur l'année 2022, 16 d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons un maintien du nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes (jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07) qui n'ont pas de ressources ou dont les parents gèrent avec eux ou encore sont en capacité de gérer leur budget.

Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

➤ Insertion professionnelle

Pour l'année 2022, 7.74 % des interventions ont porté sur l'insertion professionnelle, soit une augmentation de moitié par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par le fait de la réouverture des structures d'insertion professionnelle.

Sur le SAVS Bassin, le SAVS peut avoir pour rôle d'aider la personne à se projeter vers une insertion professionnelle. Cela peut se traduire par un accompagnement vers des structures d'insertion professionnelle telles que Pole Emploi, Cap Emploi, les missions locales. Cela peut aussi être un accompagnement vers les ESAT.

➤ Aide éducative dans la vie quotidienne :

Ce domaine représente 12.80 % de nos domaines d'interventions. Nous incluons également l'aide à la parentalité qui représente 2.20 % des accompagnements.

➤ Socialisation :

Cet axe représente 5.97% des accompagnements.

Nous pouvons constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public handicapé psychique, la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'avoir la capacité de se positionner en tant que sujet et ainsi de s'insérer dans la société. Qu'elle soit positive ou non, la relation à l'autre existe de fait. Cependant, la conscience de cette relation n'est pas toujours une évidence.

Dans ce sens, le SAVS a accompagné des personnes dans :

- La mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- La recherche d'activités occupationnelles,
- L'accès à la culture,
- Le travail autour de la citoyenneté,
- l'éveil et la compréhension dans la relation à l'autre et avec l'autre.

➤ Mobilité :

Au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement essentiel 3.97 %. Effectivement la grande majorité des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire.

Concernant le public accompagné par Trajectoires 07, les jeunes comprennent rapidement que, pour augmenter leur possibilités d'insertion professionnelle, ils doivent être mobiles. Un travail en partenariat est mis en place avec l'auto-école d'insertion Tremplin, présente sur Annonay et Tournon. 1 personne cette année en a bénéficié. Cette auto-école adapte l'apprentissage du code de la route et de la conduite à des personnes en difficultés d'apprentissage (soit liées à un handicap, soit liées à une situation sociale difficile, soit liées à une méconnaissance de la langue française). Les parcours pour l'obtention du permis de conduire sont plus longs mais moins onéreux que dans une auto-école classique.

Nous souhaitons rajouter que le soutien psychologique n'est pas un axe d'accompagnement en temps que tel mais est tout aussi important : 18.09 % des axes travaillés. Il peut venir compléter l'entretien lors des différents rendez-vous. Cet axe permet de renforcer le lien d'accompagnement et d'améliorer la prise en charge de la personne. En effet, au fil des rendez-vous un lien de proximité et de confiance avec les personnes accompagnées s'instaurent.

Améliorer la formation des professionnels en rapport avec les évolutions du public.

Maintenir la relation avec les partenaires existants et développer des liens avec de nouveaux services.

Reprendre les actions et sorties collectives qui sont des temps informels permettant de travailler le lien avec la personne et de renforcer les axes d'accompagnement travaillés en entretien individuel.

Promouvoir la bienveillance des salariés (gestion du stress, gestion des émotions...) et des usagers.

Développer le secteur géographique de la Vallée de l'Eyrieux qui est actuellement non couvert par les SAVS. Ce projet de développer le secteur géographique fait suite à des sollicitations de partenaires extérieurs, de travailleurs sociaux en recherche d'un accompagnement social plus global et soutenant pour les personnes habitant sur ce secteur.

***IL EST PROCEDE A LA MISE AU VOTE DU RAPPORT
D'ACTIVITE DU POLE SOCIAL***

VOTE A L'UNANIMITE

- Les principaux éléments du compte de résultat de l'exercice 2022 sont les suivants :
 - Nos produits d'exploitation s'élèvent pour cet exercice à 2 210 955 € contre 2 375 709€ l'an passé. Ils sont composés principalement de dotations, de produits de tarification et de subventions pour un montant de 1 710 294€ avec 495 234€ de prestations de services vendues, de 33 344€ de contribution volontaire (bénévolat), de 2 670€ de cotisations des adhérents contre 3 011€ en 2021 et de 2 757€ de dons et mécénat contre 1 248€ l'année précédente.
 - Nos charges d'exploitation s'élèvent pour cet exercice à 2 587 391€ contre 2 794 910€ au titre de l'exercice précédent. Les principaux postes sont les suivants :
 - Autres achats et charges externes : 567 004€ contre 663 713€ l'an passé
 - Impôts et taxes : 84 976€ contre 89 813 en 2021
 - Salaires bruts et charges sociales : 1 686 138€ contre 1 635 342 l'an passé
 - Dotation aux amortissements et provisions : 237 567€ contre 375 577€ en 2021
- Le résultat d'exploitation de notre association s'élève donc sur cet exercice à :
-282 482€ contre -259 595 l'année précédente.
- Le résultat financier s'élève à -51k€ contre -61k€ en 2021.
- Le résultat exceptionnel s'élève à 110 620€ dont une plus-value sur la cession de Guilherand Granges contre 1 687 686€ l'an passé.
- Le résultat net comptable est un déficit de -223 237€ contre un bénéfice de 1 366 740 euros l'an passé, dû à la cession des résidences intermédiaires.

Les principaux éléments du bilan de l'exercice 2022 sont les suivants :

- L'actif immobilisé de l'association est de 2 691 861€ au 31.12.22.
- La trésorerie est positive pour un montant de 426 325 au 31.12.22 contre 5 195k€ l'an passé, suite au versement le 24 décembre 2022 du montant des ventes des résidences par le notaire. Le remboursement des prêts en cours concernant ces résidences a été effectué début 2023.
- Les fonds propres, avec intégration du résultat de l'année de l'association s'élèvent au 31.12.22 à 792 138€ contre 1 060k€ l'an passé.
- Les emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédits sont de 2 377 438€ au 31.12.22 contre 7 080 313€ en 2021.
- Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs (292 575€), et les dettes fiscales et sociales (352 491€).
- Le total du bilan s'élève à 4 143 413€ au 31.12.22.

SYNTHESE FINANCIERE

	2022	2021	Évolution	
Produits d'exploitation	2 210 955 €	2 375 709 €	-164 754 €	-6,9% 📉
Charges de fonctionnement	567 004 €	663 713 €	-96 709 €	-14,6%
Impôts et taxes	84 976 €	89 813 €	-4 837 €	-5,4%
Charges de personnel	1 686 138 €	1 635 342 €	+50 796 €	+3,1%
Dotations aux amortissements	237 569 €	375 577 €	-138 008 €	-36,7%
Dotations aux provisions	11 706 €	30 465 €	-18 759 €	-61,6%
Résultat d'exploitation	-282 482 €	-259 595 €	-22 887 €	-8,8%
Résultat financier	-51 375 €	-61 352 €	+9 977 €	+16,3%
Résultat courant	-333 857 €	-320 946 €	-12 911 €	-4%
Résultat exceptionnel	110 620 €	1 687 686 €	-1 577 066 €	-93,4%
Résultat de l'exercice	-223 237 €	1 366 740 €	-1 589 977 €	

APATPH - Synthèse des comptes par établissement

en €	EA ASP	ESAT	GEM	POLE LOGEMENT	SAVS	SIEGE	COMBINE
Dotations et produits de tarif.		533 286			375 549		908 835
Prestations de services	148 216	175 522		167 694		3 800	495 232
Subventions d'exploitation	0	4 000		202 492		2 250	208 742
Aides aux postes TH	162 828	429 888					592 716
Reprises sur prov. Et Transf. de charges	6 222	33 806	43 997	19 188	1 228		104 441
Autres produits (dont cotisations et dons)	0	0	0	0	0	5 426	5 426
Total des produits d'exploitation	317 266	1 176 502	43 997	389 374	376 777	11 476	2 315 392
Achats et charges externes	72 378	303 981	3 741	103 490	69 004	14 408	567 002
Impôts et taxes	12 239	35 675	147	19 094	17 843	-23	84 975
Charges de personnel	350 306	901 130	10 910	148 605	276 023	-838	1 686 136
Dotations aux amortissements	11 242	34 700	0	165 922	24 807	896	237 567
Dépréciations clients	10 738	496	0	0	473		11 707
Autres charges (dont pertes clts irrecouv)	0	1 901	8 583	0	0	0	10 484
Résultat d'exploitation	-139 637	-101 381	20 616	-47 737	-11 373	-2 967	-282 479
Résultat financier	1	-7 253	0	-41 221	-3 582	680	-51 376
Résultat exceptionnel (dont dépréc. Immob.)	3 193	11 310	402	45 264	-1 739	52 188	110 618
Résultat Net	-136 444	-97 324	21 018	-43 694	-16 694	49 901	-223 237

Ce résultat fait apparaître un résultat négatif, qui s'explique par l'application du plan de sauvegarde qui nous a demandé d'avoir des experts (responsable administrative et financière externe, expert-comptable ...). Ceci, dans le but de nous épauler suite à l'arrêt de la production à plusieurs reprises dû à l'incendie, à des pannes matérielles et à certains mouvements de personnels.

Conclusion par le président de séance :

« Les sommes importantes qui ont été énoncées ne doivent pas prêter à interprétation : l'A.P.A.T.P.H., le plus souvent et en particulier pour l'E.S.A.T. et les S.A.V.S., gère des fonds, souvent publics, qui lui sont attribués afin d'assurer le fonctionnement des établissements ou services pour lesquels elle est agréée.

Le contrôle interne, la veille du conseil d'administration et les vérifications diligentées par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes permettent d'affirmer que toute erreur, toute dérive ou tout mouvement suspect seraient identifiés, signalés et rectifiés selon les modalités adaptées.

En outre, les comptes, publiés sur le site de la direction de l'information légale et administrative du Journal Officiel, sont consultables sur internet.

Rapport de Mr Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes présenté par Monsieur FELIX Romain (document annexé)

celui-ci ne présente pas d'observations particulières et fait état de la bonne tenue des comptes.

**IL EST PROCÉDÉ A LA MISE AU VOTE DU RAPPORT
FINANCIER 2022 :**

Compte	SIEGE	IEA	EA	ESAT	RA	SAVS	Combiné
Achats	1 839	2 000	28 913	64 997	39 716	8 405	145 870
Services Extérieurs	690		24 652	82 976	52 257	38 303	198 878
Autres services extérieurs	3 082		17 270	102 821	18 380	20 034	161 587
Impôts et Taxes	1 091		6 835	41 853	18 671	16 224	84 674
Charges de personnel		35 918	344 113	986 622	120 474	257 226	1 744 353
Autres charges			22 875	6 003		4 749	33 627
Charges financières				7 416	21 917	3 635	32 968
Charges exceptionnelles			239	5 245	4 859	6 095	16 438
Dotation aux amortissements	1 107	333	11 757	52 359	165 053	28 436	259 045
TOTAL CHARGES	7 809	38 251	456 654	1 350 292	441 327	383 107	2 677 440
Prestations de services	2 500		233 910	272 662	177 660		686 732
Produits financeurs			180 360	1 018 448		361 576	1 560 384
Subventions d'exploitation	2 725	50 000	10 000		206 408		269 133
Autres produits de gestion	4 472						4 472
Produits financiers				2			2
Produits exceptionnels			1 178	20 200	23 254	314	44 946
Reprises sur amortissements et provisions			21 074	5 969		4 722	31 765
Transfert de charges	165		5 663	26 115	760	5 530	38 233
TOTAL PRODUITS	9 862	50 000	452 185	1 343 396	408 082	372 142	2 635 667
Résultat d'exploitation	2 053	11 749	- 4 469	- 6 896	- 33 245	- 10 965	- 41 773
Résultat Financier	-	-	-	- 7 414	- 21 917	- 3 635	- 32 966
Résultat exceptionnel	-	-	939	14 955	18 395	- 5 701	28 508
Excédent ou Déficit	2 053	11 749	- 3 530	645	- 36 767	20 381	46 231

- Au vu de la situation à date, l'équilibre de l'EA et de l'ESAT sera probablement plus long à atteindre du fait d'une augmentation moins rapide que prévue des ventes de prestations. Toutefois, le développement la revalorisation des prestations doivent permettre de rééquilibrer la situation d'ici à 2024.
- Le Pôle RA reste en déficit en 2023 du fait du taux d'occupation à Coucouron. Objectif d'équilibre en 2024 avec un taux d'occupation à 100% à Privas et 80% à Coucouron.
- Le SAVS trouve l'équilibre en 2024 grâce à l'augmentation du nombre de suivis combinée à la maîtrise des coûts.
- La situation de trésorerie laisse la possibilité de mettre en place des actions qui doivent porter leurs fruits au cours de l'année à venir pour retrouver l'équilibre.

IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE DU BUDGET 2022 :

VOTE A L'UNANIMITE

REPORT A NOUVEAU

Pour donner suite au résultat sur le compte consolidé, le conseil d'administration vous soumet sur délibération du 12 juin 2023 (délibérations en annexe), un report à nouveau sur l'ensemble des établissements.

***IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE DU REPORT A
NOUVEAU :***

VOTE A L'UNANIMITE

FERMETURE STRUCTURE GEM

Le conseil d'administration vous propose de fermer définitivement la structure GEM au vu de l'arrêt de la convention avec la CHRYSALIDE. Ainsi pour éviter des coûts de bilan, et de gestion qui sont inutiles.

***IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE POUR LA FERMETURE
DE L'ETABLISSEMENT GEM A PRIVAS :***

VOTE A L'UNANIMITE

RATIFICATION DE L'INTEGRALITE DES ASSEMBLEE GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAODINAIRE DE 2020 ET 2021

Pour donner suite à l'ordonnance rendue par le juge de la mise en état le 17 février 2023 aux termes de laquelle le juge a estimé que Monsieur CHARTON est resté membre de droit de l'association.

Et condamnent l'association à lui verser des indemnités à hauteur de 300€ et à le réintégrer en temps que membre de droit.

Nous vous sollicitons pour valider l'ensemble des comptes rendus d'assemblée générale et d'assemble extraordinaire de 2020 ayant eu lieu en 2021 et 2021 ayant eu lieu en 2022.

***IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE POUR LA
RATIFICATION DE L'INTEGRALITE DES ASSEMBLEE
GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAODIANIRE DE 2020 ET 2021.***

VOTE A L'UNANIMITE

MODIFICATION DES STATUTS

Suite au retour négatif et à la non-validation des statuts précédents, le conseil d'administration a modifié les statuts en prenant en compte les commentaires du ministère.

En date du 12 juin 2023, le conseil d'administration a délibéré et vous soumet pour avis les statuts.

***IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE DE LA REVISION DES
STATUTS :***

VOTE A L'UNANIMITE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Afin d'être au plus juste et au plus près de la réalité de la vie de l'association, le conseil d'administration en date du 12 juin 2023 a délibéré et vous soumet pour avis le nouveau règlement intérieur de l'association.

***IL EST PROCÉDE A LA MISE AU VOTE DU REGLEMENT
INTERIEUR :***

VOTE A L'UNANIMITE

FIXATION DE LA COTISATION 2024

Le conseil d'administration vous propose de ne pas modifier le montant de la cotisation pour 2024 et de rester à 20€ pour une personne seule, à 25€ pour un duo et pour une cotisation de soutien à partir de 30€ et plus.

IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE DE LA COTISATION 2024

:

VOTE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ne se représentent pas :

MARTIN Serge

RIHL Monique

Les nouveaux :

ROLLIN Claude

DARNAUD Joss

GLAIZE Laury

Renouvellements :

GAILLARD Henri

CROS Sylvie

CARETTE Christophe

BENOIT Lucie

COTART Eric

***IL EST PROCÉDÉ À LA MISE AU VOTE DE L'ÉLECTION DU
NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :***

VOTE À L'UNANIMITÉ

- ✚ Continuer le redressement financier et le plan de sauvegarde
 - Réduire les dépenses et renégociation des contrats
 - Négociation avec les donneurs d'ordres pour une augmentation de leurs tarifs
 - Trouver de nouveaux donneurs d'ordres pour l'Hygiène des locaux
 - Trouver de nouveaux marchés (entretien véhicules, location de l'ancien pôle administratif)
 - Avoir un taux d'occupation de 100% pour nos ESAT et diminuer les absences
 - Restreindre les dépenses du personnel extérieur
 - Continuer et développer le travail partenarial
 - Déployer nos services d'accompagnement
- ✚ Négociation CPOM
- ✚ Evaluation externe
- ✚ Rédaction du projet associatif
- ✚ Rédaction du projet d'établissement des résidences accueil
- ✚ Défléchage du SAVS trajectoire
- ✚ Augmentation des places au SAVS
- ✚ Salon de l'Autonomie

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Henri GAILLARD



Le Président de séance
Christophe CARETTE



GLOSSAIRE

AAH - Allocation aux Adultes Handicapés

Ad'AP - Agenda d'Accessibilité Programmée

ADSEA- Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

AIVS - Agence Immobilière à Vocation Sociale

AMP - Aide Médico Psychologique

APL - Aide Personnalisée au Logement

ARS - Agence Régionale de Santé

AVDL - Accompagnement Vers et dans le Logement

CAF - Caisse d'Allocations Familiales

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

CCH - Code de la Construction de l'Habitation

CCR - Centre de Cure et de Réadaptation

CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées

CDC - Caisse des Dépôts et Consignations

CDI - Contrat à Durée Indéterminée

CESF - Conseillère en Economie Social et Familiale

CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMP - Centre Médico Psychologique

CMS - Centre Médico-Social

CPOM - Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CRP - Centre de Rééducation Professionnelle

DAF - Directrice Administrative et Financière

DALO - Droit Au Logement Opposable

DCE - Dossier de Consultation des Entreprises

DDCSPP - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDT- Direction Départementale des Territoires

DIPC - Document Individuel de Prise en Charge

DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

EA - Entreprise Adaptée

ERP - Etablissement Recevant du Public

ESAT - Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail

ETP - Equivalent Temps Plein

GEM - Groupe d'Entraide Mutuelle

IME - Institut Médico Educatif

IREPS - Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

MDPH -Maison Départementale des Personnes Handicapées

ME - Moniteur Educateur

PDAHI - Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion

PDLHPD - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PMI - Protection Maternelle et Infantile

RA - Résidence Accueil

RBPP - Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles

RPLS - Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux

RSA - Revenu de Solidarité Active

SAMSAH - Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD - Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SIAO - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

TIC - Technologies de l'information et de la communication

UDAF- Union Départementale Des Associations Familiales

UNAFO- Union Nationale des professionnels de l'hébergement social